COFED

Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National
du Fonds Européen de Développement

RAPPORT ANNUEL 2008

© COFED 2009

Ce projet est financé par l'Union européenne.

COFED

Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National
du Fonds Européen de Développement

RAPPORT ANNUEL 2008

Avant-propos

S.E.M. Athanase Matenda Kyelu
Ministre des Finances
Ordonnateur national

Le programme de reconstruction nationale et sociale du gouvernement congolais se fonde essentiellement sur le document de stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (DSCRP), cadre unique de planification du développement du pays. Ce programme est un contrat de gouvernance qui fixe les orientations générales de l'action du gouvernement. C'est un document de référence pour atteindre les objectifs du millénaire pour le développement, ainsi que le point d'achèvement de l'initiative d'allégement de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE). Il a, en outre, servi de cadre de référence au Programme du Gouvernement, adopté en février 2007 et s'est naturellement ancré sur la vision des cinq chantiers du Chef de l'Etat.

Pour sa mise en œuvre, il est apparu indispensable au gouvernement de disposer d'une capacité de mobilisation des ressources et de gestion sectorielle dans un cadre lui permettant de trouver des solutions rapides aux problèmes les plus urgents. Il s'agit notamment d'instaurer, une capacité minimale de gestion nécessaire à la réalisation des différentes réformes et programmes dans le but, notamment, d'orienter avec plus d'efficacité les interventions des partenaires au développement.

La mise en place des groupes thématiques répond à cette exigence et traduit la volonté du pays à poursuivre et à consolider le partenariat et la coordination dans la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté.

La création de ces groupes s'inscrit dans la dynamique de la Déclaration de Paris dont les objectifs sont, d'une part, de promouvoir l'harmonisation des programmes et des projets de développement et leur alignement sur les stratégies et politiques nationales, et d'autre part, d'assurer l'efficacité de l'utilisation des ressources mobilisées en renforçant les capacités nationales d'absorption.

Le gouvernement milite ainsi pour que des principes directeurs et des mesures concrètes soient mis en œuvre en tenant compte du cadre que constituent les politiques et les règlements respectifs des Partenaires au développement. Ces principes et ces mesures s'appuient sur l'implication de tous les acteurs au développement, y compris la société civile et le secteur privé.

En matière d'aide au développement, l'Union européenne contribue à plus de la moitié du total de l'aide publique mondiale. En République Démocratique du Congo, elle reste un des plus importants donateurs.

Cette aide au développement se matérialise notamment, à travers le Fonds européen de développement, dans le cadre de l'Accord de partenariat ACP-CE, gage du profond engagement de l'Union européenne en faveur du développement.

L'Accord de Cotonou constitue le socle de cette coopération et sa dernière révision a consacré l'importance des acteurs non étatique et confirmé l'importance du principe de cogestion dans la gestion de l'aide. Cette cogestion est pour la plupart du temps assurée dans les pays ACP, par la délégation de la Commission européenne et les services de l'Ordonnateur national, la COFED pour la R.D.C. Le présent rapport décrit donc les activités de cette cellule pour 2008. Ce document a l'avantage de porter l'information à disposition de tous, partenaires, institutionnels, société civile et public. Cet exercice essentiel et sans précédent, dans le cas de la COFED, permettra ainsi à tous les acteurs et partenaires de la coopération, d'être valablement informés sur les activités de l'Ordonnateur national et incidemment, du Fonds européen de développement en République Démocratique du Congo.

Sommaire

Préface
Message du coordonnateur
Mot sur la coopération

1re Partie

La COFED en bref
Résumé du rapport annuel

2e partie

Faits marquants 2008
Missions
Comités de pilotage

Programmes et projets

1. Gouvernance
2. Infrastructures
3. Programme santé
4. Environnement
5. Développement rural
6. Aide humanitaire

3e Partie

Bilan financier du Programme Indicatif National

4e Partie

Glossaire et abréviations
Adresses utiles

Message du coordonnateur

La transition a permis de poser les fondations constitutionnelles d'une nouvelle république, maintenant confrontée aux défis de la reconstruction, dans un contexte de bonne gouvernance.

Ces défis ont pour l'essentiel été identifiés par les nouvelles autorités conjointement avec la communauté internationale dans le cadre du Document de Stratégie pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté, dont l'analyse et les axes stratégiques ont été repris par le gouvernement, dans son programme d'actions prioritaires.

La reprise graduelle de la coopération entre la République Démocratique du Congo et l'Union européenne depuis 2002, a permis l'effectivité aujourd'hui d'une conduite concertée de l'aide, avec pour corollaire l'effectivité de la maitrise d'ouvrage, pour la partie nationale, de plus de 15 projets et programmes axés sur le document de stratégie pays.

La plupart de ces programmes s'inscrivent naturellement dans la logique des cinq chantiers du Président de la République, avec des actions ciblées sur les infrastructures, la santé, l'eau et l'énergie.

À l'heure actuelle, l'opinion publique s'interroge sur la pertinence de l'aide et sa capacité à répondre aux attentes réelles des populations. L'appropriation et la visibilité de cette aide sont intrinsèquement liées et le gouvernement s'attache avec les parties concernées à intégrer cette double dimension dans ses relations avec ses partenaires. Cette vision se reflète notamment dans l'importance qu'il attache au renforcement du rôle de l'Ordonnateur national et de ses services au sein du dispositif de l'aide communautaire, dans la mesure où ce dernier a la responsabilité de coordonner l'action des différents acteurs clés de ce dispositif, au rang desquels les ministères techniques concernés occupent une place prépondérante.

Le partenariat grandissant entre la République Démocratique du Congo et la Communauté européenne dans la conduite conjointe de la coopération a contribué à l'aboutissement d'un cadre de réflexion approprié sur la consolidation des acquis du 9e FED, dans la perspective des projets qui seront couverts sur le 10e Fonds européen de développement.

En effet, la mise en œuvre du prochain programme indicatif devra, malgré les contraintes et les difficultés, tenir compte de toutes les leçons tirées des programmes en cours afin de véritablement jeter les jalons d'un développement pérenne pour le pays.

M. Alexis Thambwe Mwamba
Coordonnateur / Ordonnateur national délégué

Mot sur la Coopération

L'accord de coopération entre les 78 pays ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique) et l'Union européenne (UE), initié à Yaoundé, en passant par Lomé et enfin Cotonou, avec un accord signé le 23 juin 2000, dresse le cadre de l'aide au développement de l'Union européenne à travers le Fonds européen de développement (FED). Au fil des ans, cet accord a été salué pour ses avancées et ses aspects novateurs, incluant :

- Le partenariat et l'appropriation : les pays ACP sont responsables de leur propre développement, cependant l'Europe a la responsabilité de les accompagner ;
- Le dialogue et les obligations mutuelles dans toutes les phases de programmation et de mise en œuvre ;
- La gestion conjointe : les pays ACP ont un rôle clé dans le dispositif de la coopération, dans des domaines tels que la programmation, la mise en œuvre et la gestion des ressources financières.

À l'instar des accords précédents, l'Accord de partenariat de Cotonou (2000-2020) reprend les tâches spécifiques ainsi que les responsabilités de chaque partenaire dans la conduite des différents aspects de la coopération : notamment en ce qui concerne la programmation et la stratégie de formulation, l'identification des projets, la mise en œuvre, le monitorage et l'évaluation. Les dispositions de l'accord se démarquent des autres instruments de coopération de l'Union européenne, dans la mesure où elles confèrent ici plus de pouvoirs à l'Etat bénéficiaire.

En outre, la stratégie de l'Accord de partenariat de Cotonou, entend s'appuyer sur « *la gestion conjointe* » comme un moyen pour renforcer les capacités de l'Etat bénéficiaire. En d'autres mots, l'accord de partenariat exploite ces aspects de gestion pour accroître l'efficacité, la durabilité et l'impact de l'aide à travers des capacités institutionnelles renforcées. C'est ainsi que, dans chaque pays, un Ordonnateur national joue un rôle central dans ce dispositif.

Le financement de cette coopération est assuré au moyen des ressources du Fonds européen de développement « FED » en ce qui concerne l'aide au développement et par les ressources du FED gérées par la Banque européenne d'investissement « BEI » pour ce qui concerne le financement du développement.

La mise en œuvre des ressources du FED repose, dans chacun des Etats ACP, sur deux coresponsables :

- L'Ordonnateur national du FED, qui représente les pouvoirs publics de l'Etat ACP ;
- Le Chef de délégation qui représente la Commission européenne.

La mise en œuvre de la coopération République Démocratique du Congo / Communauté européenne, du fait des problèmes politiques auxquels le pays a été confronté, s'est déroulée dans des conditions sensiblement différentes de la pratique observée dans la plupart des autres Etats ACP.

En effet, la coopération République Démocratique du Congo - Communauté européenne a été suspendue de 1992 à 2002.

Durant cette période, la RDC n'a pu bénéficier des fonds programmables des 7e, 8e et 9e FED. Les actions ont été menées directement par la Commission, par le biais des ONG et d'unités de gestion de projets.

En 1995, la RDC alors, République du Zaïre, a délégué l'intégralité des fonctions d'Ordonnateur national à l'Ordonnateur principal du FED basé à Bruxelles.

Durant cette période, toutes les ressources ont été mises en œuvre par la Commission sans une participation directe du gouvernement congolais.

La coopération structurelle n'a été officiellement reprise qu'en 2002 et un Ordonnateur national a été nommé en 2003.

Dans la réalité, l'Ordonnateur national n'ayant pas bénéficié des services techniques d'une cellule d'appui, le processus de récupération progressive de ses attributions n'a été entamé que depuis la fin de l'année 2004, avec la création de la COFED.

Depuis 2005, toutes les conventions signées sont mises en œuvre selon les règles communes à tous les Etats ACP.

L'ensemble des attributions de l'Ordonnateur national du Fonds européen de développement est fixé par l'article 35 de l'Accord de Cotonou. Il s'agit d'une fonction de coordination et de maîtrise d'ouvrage, en grande partie technique, mais également politique puisqu'elle présuppose, concernant les aides apportées par le FED, l'exercice d'un pouvoir exclusif de représentation du gouvernement.

En effet, l'Ordonnateur national constitue, avec le Chef de Délégation, le pivot de la mise en œuvre des ressources du FED dans chaque Etat ACP.

Ils sont coresponsables de cette mise en œuvre, à toutes les étapes du cycle des projets.

À l'instar des autres Etats ACP, l'Ordonnateur national n'est pas partie prenante dans la mise en œuvre de nombreuses autres ressources mobilisées par l'Union européenne au bénéfice d'un Etat.

Dans le cas de la République Démocratique du Congo, il s'agit principalement :

- d'opérations financées par le Conseil de l'Union : EUSEC, EUFOR, EUPOL… ;
- d'opérations mises en œuvre dans le cadre de lignes budgétaires de la Commission, *du Mécanisme de Réaction Rapide* ;
- des fonds gérés par l'office d'aide humanitaire de la Commission européenne (ECHO), qu'ils proviennent ou non du FED ;
- de fonds tous- ACP et régionaux gérés directement par la Commission à savoir : la facilité eau, la facilité énergie, les dotations additionnelles ou encore les fonds régionaux.

L'Accord de partenariat est centré sur l'objectif de réduction et, à terme, d'éradication de la pauvreté tout en contribuant au développement durable et à l'intégration progressive des pays ACP dans l'économie mondiale.

Il est joint à cet Accord de partenariat un protocole financier couvrant des périodes de cinq années. En outre, ce protocole indique le montant global des ressources qui sont allouées aux pays ACP par le biais du Fonds européen de développement (FED).

Dans le cadre du 9e FED, soit la période allant de 2002 à 2007, le gouvernement de la République Démocratique du Congo et la Commission européenne, en adoptant le programme indicatif national ont convenu d'orienter leurs efforts vers les secteurs suivants, dits secteurs de concentration :

- Infrastructures de transport, pour 50 Millions d'euros ;
- Appui Institutionnel dans le domaine de la gouvernance économique et commerce, pour 105 Millions d'euros ;
- Santé, pour 80 Millions d'euros ;
- Appui macroéconomique, pour 106 Millions d'euros.

Dans les secteurs hors concentration, 104 millions d'euros ont été alloués pour la gestion des ressources naturelles et l'agriculture, le processus de démobilisation désarmement et de réinsertion ainsi que diverses initiatives.

Une dotation additionnelle a été accordée par les Etats membres qui ont renoncé au remboursement des arriérés de la dette de la RDC à la Banque européenne d'investissement. Cette dotation de 105 millions d'euros, a notamment servi au financement des élections et à la sécurisation des opérations électorales.

9e FED	Dotation
Secteurs de concentration	
1. Gouvernance	105 M€
2. Infrastructures de transport	50 M€
3. Santé	80 M€
4. Appui macroéconomique	106 M€
Total	341 M€
Secteur Hors concentration	
1. Gestion des ressources naturelles et agriculture, processus de démobilisation, de désarmement et de réinsertion	104 M€
2. Elections et sécurisation des opérations électorales	105 M€
Total	209 M€
Total enveloppe A	550 M€
Total enveloppe B	75 M€

Le montant total de l'appui de l'Union européenne à la RDC à travers le 9e FED est estimé à 625 millions d'euros. La totalité de ce fonds a été engagée avec la signature, le 13 novembre 2007, de 6 (six) conventions de financement pour un montant total de 46.700.000 d'euros. Pour certains projets émanant de ce fonds, la période de mise en œuvre opérationnelle aura cours jusqu'en 2013.

Ci-après, le détail de ces conventions :

- Appui à la Commission Electorale Nationale Indépendante : 3.000.000 d'euros.
- Soutien à la réforme de la police nationale congolaise : 5.000.000 d'euros.
- Programme d'assainissement urbain à Kinshasa « PAUK » : 22.000.000 €.
- Soutien à l'amélioration de la sécurité aérienne en République Démocratique du Congo : 5.000.000 €.
- Appui à la réforme des institutions chargées des aires protégées : 4.000.000 €.
- Facilité technique de coopération II : 5.700.000 €.

Le 10e Fonds européen de développement

Un processus de concertation et d'échanges a permis de déterminer les orientations générales de la coopération pour la période 2008-2013. Ces dernières ont débouché sur l'élaboration du document de stratégie pays et d'un programme indicatif de l'aide communautaire en faveur de la République Démocratique du Congo pour soutenir le Plan d'Action Prioritaire du Gouvernement.

Outre ce dernier, le programme s'est également appuyé sur le Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté du gouvernement, DSCRP.

En ce qui concerne les priorités de coopération, la République Démocratique du Congo reste largement tributaire de l'agenda international en matière d'aide au développement : le recentrage sur la lutte contre la pauvreté, le développement du secteur privé, l'appui à la coopération et l'intégration régionale, l'appui aux institutions ou encore à la gestion des ressources naturelles.

Au delà de cette énumération, l'enjeu pour l'Union européenne et la République Démocratique du Congo sera d'articuler et de prioriser les mesures correspondant à ces objectifs.

Deux points majeurs peuvent être relevés.

L'Union européenne intègre la notion de bonne gouvernance, qui comprend ici la lutte contre la corruption et la conduite avisée des affaires publiques, comme élément essentiel du partenariat. L'aide ne serait plus seulement octroyée suivant les besoins des pays et les engagements pris par eux, mais aussi suivant les performances de leurs politiques au regard des objectifs du partenariat.

L'ouverture du partenariat à la société civile et au secteur privé est également une priorité. La participation de la société civile à la conception, à l'analyse et à la mise en œuvre des stratégies de développement est dorénavant considérée comme essentielle

Le Document de Stratégie de Coopération et le Programme Indicatif National relatif au 10e FED ont été finalisés au cours de l'année 2008. Le processus devant aboutir à l'identification des programmes et des projets à financer sur ce fonds est en cours. Il implique à la fois les services de l'Ordonnateur national, la Délégation de la Commission européenne et, dans la mesure du possible, les Ministères techniques concernés et les Acteurs Non Etatiques (ANE).

Pour le 10e FED, la plupart des secteurs de concentration présents dans le FED précédent ont été reconduits. La signature du Programme Indicatif National de la République Démocratique du Congo est intervenue le 30 octobre 2008.

Le montant total prévu pour l'enveloppe A est de 514 millions d'euros. L'enveloppe B, qui constitue l'aide non programmable, est de 47,7 millions d'euros.

10e FED	Dotation
Secteurs de concentration	
1. Gouvernance	130 M€
2. Infrastructures de transport	251 M€
3. Santé	51 M€
Total	**432 M€**
Secteur Hors concentration	
1. Gestion durable des systèmes forestiers et protection de la biodiversité	29 M€
2. Appui aux initiatives régionales	27 M€
3. Facilité de coopération technique	13 M€
4. Réserve technique et initiatives diverses	13 M€
Total	**82 M€**
Total enveloppe A	514 M€
Total enveloppe B	47,7 M€

La COFED en bref

La COFED est le secrétariat technique de l'Ordonnateur national du Fonds européen de développement. Un coordonnateur national en assume la direction. L'Arrêté ministériel n° 026/CAB/MIN/FINANCES/2004 du 06 novembre 2004 détermine ses missions et son organisation. La COFED bénéficie de l'appui financier de la Commission européenne, à travers le projet d'appui à l'Ordonnateur national, convention 9 ACP ZR 024.

Cette convention de financement prévoit également la mise à disposition d'une assistance technique conseil auprès des sections opérationnelles et de la section finance et contrôle, ainsi qu'un assistant technique jouant à la fois le rôle de coordonnateur adjoint et de chef de file de l'assistance technique.

En plus de ses trois assistants techniques et d'un service financier complet (contrôle de gestion, département administratif et financier), la COFED comprend quatre sections opérationnelles : les infrastructures ; l'appui institutionnel ; les secteurs sociaux ; le développement rural, environnement et Affaires humanitaires.

Véritable courroie de transmission entre l'État congolais et l'Union européenne, dans la mise en œuvre du Fonds européen de développement, la COFED travaille en partenariat avec divers acteurs : les ministères techniques, les partenaires non étatiques et les partenaires extérieurs.

A travers la COFED, l'Ordonnateur national dispose aujourd'hui, après treize années d'interruption, d'un service technique lui permettant d'assumer, à l'instar de ses homologues de tous les États voisins, l'ensemble des attributions qui lui sont imparties par l'Accord de Cotonou, qu'il s'agisse de la programmation nationale, du processus de revues conjointes, de l'identification et de l'instruction des programmes, de leur gestion contractuelle et maîtrise d'ouvrage pour finir par la liquidation et l'ordonnancement des paiements y afférents.

L'équipe de la COFED est appelée à se renforcer à terme, du fait de la reprise de la fonction de maîtrise d'ouvrage sur tous les projets FED et de l'intensification du processus d'identification des projets à financer sur le 10e FED. Ces développements devraient concerner les sections infrastructures et financière, d'une part, pour aborder sereinement l'extension du programme infrastructure et d'autre part, pour faire face au volume croissant des informations comptables et financières à traiter.

COFED
Hôtel des Impôts (DGI)
Croisement des avenues des Marais et Province Orientale
Gombe - Kinshasa - RDC
cofed@cofed.cd - www.cofed.cd - (+243) 81 555 36 44

Alexis Thambwe Mwamba
Coordonnateur national

Albert Drion
Coordonnateur adjoint
Assistant technique (chef de file)

Bernard Fourcroy
Assistant technique
Section Opérationnelle

Jean Talekeudjeu
Assistant technique
Section Administrative
et Financière

Berthe Muika Mulunda
Chargée de programme
secteurs sociaux

Godelive Lonji
Chargée de programme
Appui institutionnel

Pascaline Mvula Nsaki
Chargée de programme
Développement
rural, Environnement
et Aide humanitaire

Valery Bahizire
Chargé de programmes
Infrastructures

Dan Mulinda
Contrôleur de gestion

Alice Ntumba
Responsable administratif
et financier

Yves Umumbu
Assistant administratif
et financier

Didier Ilunga
Secrétaire archiviste

Résumé du rapport 2008

La République Démocratique du Congo poursuit une politique axée sur la lutte contre la pauvreté, telle que reprise dans le document de stratégie sur la croissance et la réduction de la pauvreté (DSCRP), ainsi que dans le programme du gouvernement.

Le Plan d'Actions Prioritaires (PAP), rendu public en juin 2007, a intégré les objectifs déterminés, conformément aux recommandations du consensus européen sur le développement.

L'aide programmable ou « enveloppe A », estimée à 550 millions d'euros sur le 9e FED couvre plusieurs domaines du DSCRP, notamment les secteurs de la gouvernance, des infrastructures, de la santé, de l'environnement et du développement rural.

Dans le secteur de la gouvernance, avec une enveloppe de plus de 180 millions d'euros, le 9e FED appuie le gouvernement à travers plusieurs projets et programme, à savoir :

Le projet d'appui à la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI); le programme d'appui à la gouvernance (PAG); le projet d'appui à l'Ordonnateur national du FED (AON) et aux acteurs Non Etatiques (ANE); le projet de soutien à la réforme de la Police Nationale Congolaise (PNC) et le programme de Restauration de la Justice à l'Est du Congo (REJUSCO).

L'appui du Fonds européen de développement au secteur des infrastructures s'inscrit dans la continuité des actions entreprises par les FED précédents et plus particulièrement par le premier programme de réhabilitation (PAR I). Une enveloppe de 130,7 millions d'euros a été allouée à ce secteur depuis 2003, avec des actions sur les réseaux routiers primaires et secondaires de la République Démocratique du Congo.

Ce programme qui couvre le volet routes et voiries, a pour objectifs la préservation des infrastructures et le renforcement des institutions responsables de la programmation, la gestion, l'exploitation et l'entretien de ces dernières. Il comprend également un volet eau et assainissement dont les objectifs sont l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable de la ville de Kinshasa, l'amélioration de l'assainissement dans deux bassins versant de la capitale ainsi que la gestion des déchets ménagers dans les zones concernées.

Avec 80 millions d'euros, le programme santé 9e FED, constitue un appui sectoriel basé sur deux objectifs opérationnels :

1. Apporter un appui à la Stratégie de Renforcement du Système de Santé (SRSS) en soutenant le ministère de tutelle et ses diverses directions, en stimulant le fonctionnement des zones de santé. Cette revitalisation passe par une offre continue et régulière de médicaments essentiels, la formation du personnel de santé et l'accès à des infrastructures réhabilitées et équipées.

2. Rationaliser un système de financement qui privilégie la mise en oeuvre d'un mécanisme de tiers payant à travers le Fonds d'Achat de Services de Santé (FASS) et le développement d'un programme sectoriel via le Fonds de Développement du Système de Santé (FDSS).

La création et le démarrage des Etablissements d'Utilité Public (EUP) FASS et FDSS pour les quatre provinces (Nord – Kivu, Province orientale, Kasaï oriental et Kasaï Occidental) sont le fruit d'un long processus qui a impliqué tous les acteurs du programme. La signature de plusieurs contrats de fournitures (médicaments essentiels et équipements bio-médicaux hospitaliers pour les zones de santé, matériels informatiques et matériels roulants pour les directions du Ministère de la Santé) et des contrats de subvention pour les travaux de constructions et réhabilitations des centres de santé a marqué l'année 2008. Au total 78 millions d'euros sur l'enveloppe allouée au programme, ont été engagés avant la date limite d'engagement.

Avec la deuxième forêt tropicale au monde, la République Démocratique du Congo joue un rôle clé dans l'équilibre écologique mondial. La période trouble que le pays a traversée a affecté l'intégrité de la plupart des aires protégées et cette dégradation de la biodiversité a eu des conséquences directes sur les conditions de vie des populations et sur les équilibres écologiques mondiaux.

C'est dans ce cadre que, ces cinq dernières années, la Commission européenne, à travers le FED, a contribué, à hauteur de 40 millions d'Euros, à la préservation de l'environnement et à l'appui des institutions en charge de la gestion de ce secteur en RD Congo. De cette manière le pays trouve des solutions adéquates aux questions environnementales auxquelles il est confronté. Dans ce cadre, le programme régional de conservation et de valorisation des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale (ECOFAC IV) a pour objectif de contribuer à garantir, à long terme, les activités liées à la valorisation économique des ressources naturelles nécessaires au

développement et au bien-être de la population, par la conservation et la gestion d'écosystèmes des forêts et savanes tropicales.

D'autres actions, telles que le projet d'appui aux Réseaux des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC) et l'appui à la mise en application des réglementations forestières de la gouvernance et des échanges commerciaux « initiatives FLEGT », viennent s'ajouter aux efforts du gouvernement et, plus particulièrement, des structures en charge de la gestion des aires protégées.

Les différentes formations organisées en faveur du personnel en charge de la gestion et la surveillance des parcs de la Salonga et de Garamba, la fourniture des équipements aux écogardes, les travaux de réhabilitations des bâtiments administratifs et des différentes stations des parcs, le financement des missions aériennes pour la délimitation des parcs sont autant d'actions menées en 2008.

L'aide non programmable ou l'aide d'urgence « enveloppe B », initialement prévue pour 26,9 millions d'euros et finalement arrêtée à 75 millions d'euros, permet au gouvernement de faire face à la crise humanitaire que traverse l'Est de la République Démocratique du Congo par des actions dans le domaine de la santé, de la relance économique et des infrastructures.

Les travaux d'assainissement dans les villes de Goma, Bukavu et Bunia, les réouvertures et les réhabilitations des pistes rurales dans le Nord-Kivu et Sud-Kivu, l'appui aux zones de santé dans le Tanganyika ont permis d'atteindre un taux d'engagement de 60 % du montant total de l'aide d'urgence.

Au 31 décembre 2008, l'enveloppe prévue pour les actions du 9e FED a été engagée à plus de 90 %.

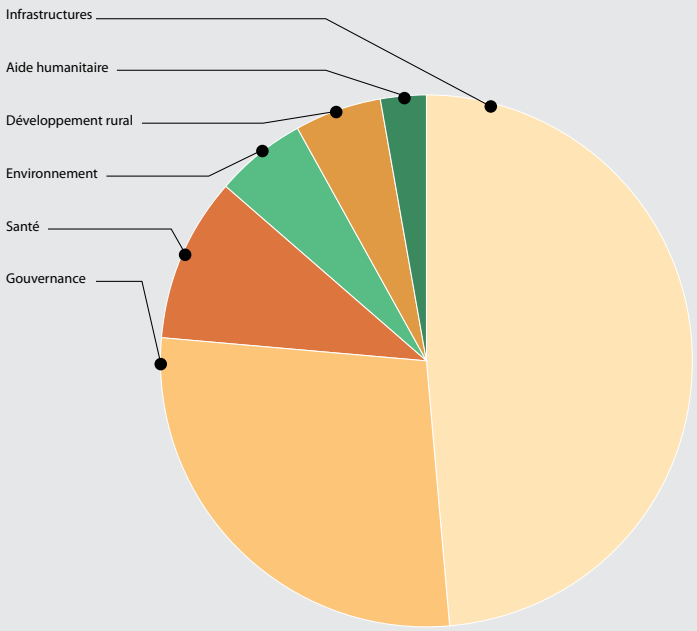

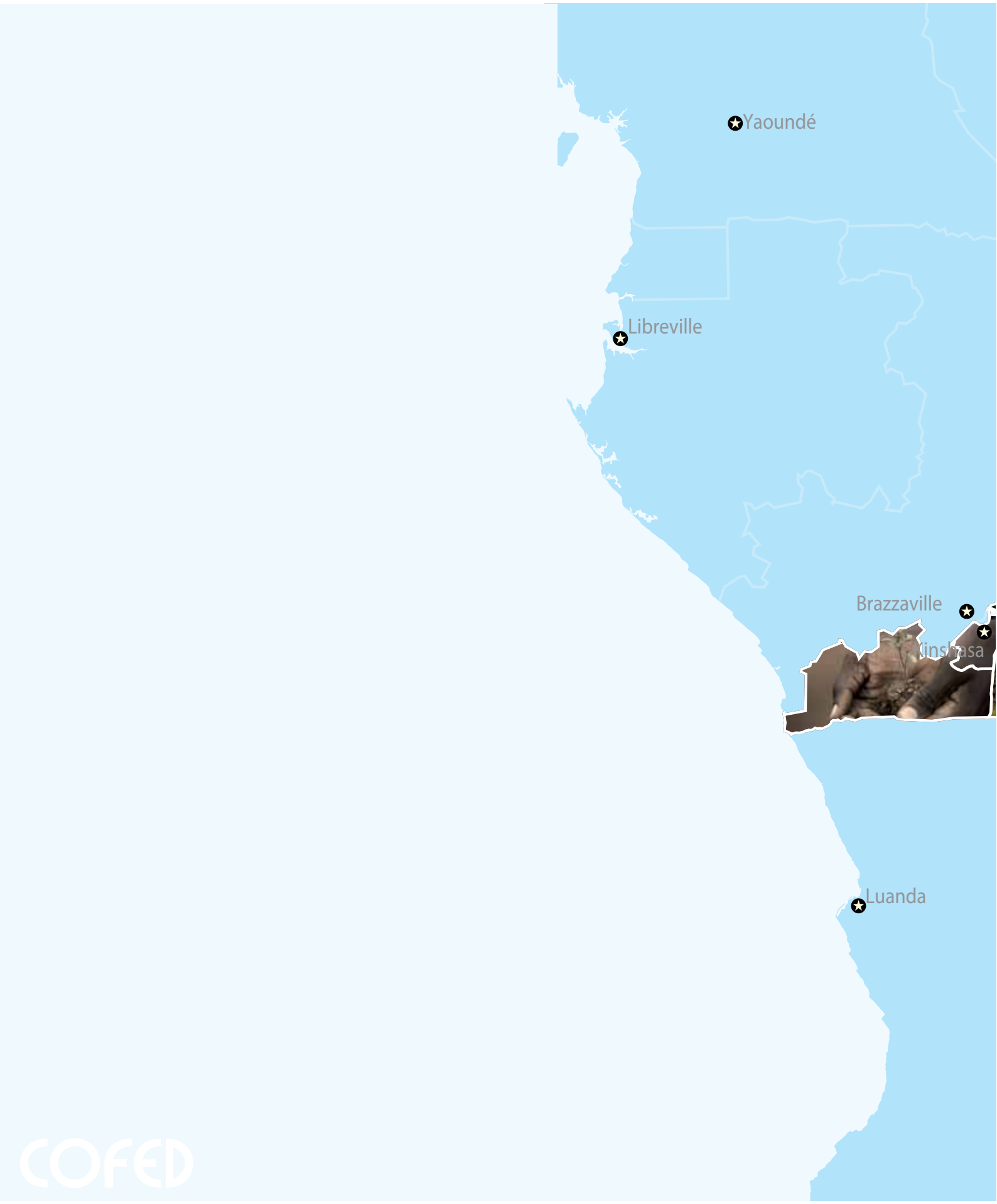

COFED

Bangui
Fleuve Congo
Lac Albert
Lac Edouard
Kigali
Bujumbura
Lac Mai-Ndombe
Lac Tanganyika
Lac Mweru
Lac Bangweulu

Faits marquants

Inauguration par le Chef de l'État, Joseph Kabila, des travaux relatifs au tronçon Lufimi – Kwango

Le Président de la République, S.E.M. Joseph Kabila Kabange, a procédé le 22 mai 2008 à Mbankana, dans la commune de Maluku, au lancement des travaux de réhabilitation du tronçon routier Lufimi-Kwango sur l'axe Kinshasa-Kikwit. Ce fut l'occasion pour le Chef de l'État de réitérer au peuple congolais sa détermination de pourvoir le pays en bonnes infrastructures de base.

Le lancement officiel des travaux s'est fait en présence des Présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat, du Chef de délégation de la Commission européenne, de l'Ordonnateur national, ministre des finances, du ministre des Infrastructures et Travaux publics, ainsi que de plusieurs autres membres de l'exécutif central et provincial.

Présentation des lettres de créance du nouveau Chef de délégation de la Commission européenne

Après avoir assuré pendant plus de cinq ans, la représentation au plus haut niveau de la Commission européenne à Kinshasa, l'ambassadeur Carlo de Filippi a cédé sa place au nouvel ambassadeur et Chef de délégation, Richard Zink. Ce dernier a présenté ses lettres de créance au Chef de l'État, le 7 février 2008.

Le nouveau chef de délégation de la Commission européenne dispose d'une grande expérience dans le domaine de la coopération au développement, notamment du fait des hautes fonctions qu'il a occupées dans diverses agences européennes de reconstruction et de développement.

Atelier de validation du rapport provisoire sur le cadre des mesures de la Performance des Finances Publiques, PEFA - janvier 2008

L'ouverture de cet atelier, organisé par la COFED et la délégation, a été conduite par le vice-ministre des Finances et le représentant du Chef de la délégation de la Commission européenne à Kinshasa. Le PEFA est un programme de partenariat entre plusieurs institutions et autorités publiques dont la Commission européenne, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international. Ce programme a été conçu pour favoriser une approche harmonisée de la gestion des finances publiques des pays bénéficiaires, par le recours à un outil d'analyse commun aux bailleurs de fonds. Ce diagnostic conjoint s'inscrit dans le cadre de l'approche renforcée de soutien des réformes de la gestion des finances publiques.

Inauguration en mars 2008 des jardins botaniques réhabilités de Kisantu, par le ministre de l'Environnement et Tourisme, S.E.M. José Endundo

Le Jardin botanique de Kisantu est situé à 120 kilomètres au sud de Kinshasa dans le territoire de Madimba, district de la Lukaya, dans le Bas-Congo. Il s'étend sur 225 hectares, en bordure de la rivière Inkisi. Sa richesse floristique, ses collections vivantes qui comptent 3.500 espèces locales et d'introduction, fait du jardin un site de première importance pour l'Afrique centrale. Cette réhabilitation a été entreprise à travers les programmes ECOFAC et REAFOR, sur un financement du Fonds européen de développement.

Présentation du programme d'assainissement urbain de Kinshasa (PAUK), aux députés provinciaux

En mars 2008, à la COFED, le programme d'assainissement urbain de la ville de Kinshasa a été présenté à une délégation de l'assemblée provinciale conduite par son président, l'honorable Roger Nsingi. Au cours de cet échange, le responsable technique du projet, Alain Micouin, a exposé aux députés, l'étendue des actions prévues dans les trois communes de la capitale, dans le cadre de l'assainissement fluvial et du traitement des déchets solides, volets principaux de ce programme de 22 millions d'euros.

Nomination d'un nouveau premier ministre, Chef du gouvernement

La nomination du nouveau 1er ministre, S.E.M. Adolphe Muzito, a eu lieu le 10 octobre 2008. Son gouvernement a été nommé le 26 octobre et S.E.M. Athanase Matenda, ministre des Finances et Ordonnateur national, s'est vu reconduit dans ses fonctions. La nomination du premier ministre intervient suite à la démission le 24 septembre 2008, du précédent chef du gouvernement, Antoine Gizenga.

Présentation à l'Assemblée nationale, des avancées et projets du 9e Fonds européen de développement, par l'Ordonnateur national

Invité par les présidents et membres des bureaux des différentes commissions de l'Assemblée nationale, le ministre des Finances, Ordonnateur national, a présenté l'état de l'utilisation des ressources financières reçues de l'Union européenne, sous le 9e FED, ainsi que les perspectives du programme indicatif national pour le 10e FED.

Promulgation du projet de loi relatif à la ratification de l'Accord de Cotonou révisé

Après adoption du projet de loi par les deux chambres du Parlement, le Chef de l'État a promulgué le 30 septembre 2008, le texte autorisant la ratification de l'Accord de Cotonou révisé. L'objectif de cette révision de l'Accord a été d'améliorer l'efficacité et la qualité du partenariat ACP-CE, de garantir sa cohérence avec le nouvel agenda international pour le développement, d'approfondir la dimension politique du partenariat et d'élargir le cadre de la coopération. Cette ratification permet l'engagement des fonds sur le 10e FED.

Signature du programme indicatif national du 10e FED

La signature du programme indicatif national 10e FED a eu lieu le jeudi 30 octobre 2008 à Kinshasa, lors d'une séance solennelle, entre le ministre des Finances, M. Athanase Matenda Kyelu et le commissaire au développement et à l'aide humanitaire, M. Louis Michel.

Par cet acte, l'Union européenne a confirmé son engagement de mettre à la disposition de la R.D.C. dans le cadre du 10e FED, une enveloppe prévisionnelle 561 millions d'euros dont 514 millions seront destinés aux politiques sectorielles, aux programmes et projets en appui aux domaines de concentration, tandis que 47,7 millions d'euros seront mobilisés selon des mécanismes et procédures d'urgence spécifiques.

Missions

Au cours de l'année 2008, le coordonnateur de la COFED a effectué plusieurs missions. Il a représenté l'Ordonnateur national du 8 au 13 juin à Addis-Abeba (Éthiopie), à l'occasion de la 87e session du conseil des Ministres ACP et de la 33e session du conseil des ministres ACP-CE. La COFED a également participé aux travaux préparatoires et au 6e Sommet des Chefs d'États et de gouvernement ACP en septembre, à Accra (Ghana).

La COFED a représenté l'Ordonnateur national du 12 au 13 novembre 2008 à Bruxelles, à l'occasion de la 4e réunion des ministres ACP en charge de l'Économie et des Finances. Du 15 au 19 décembre 2008 à Bruxelles, le coordonnateur de la COFED a représenté l'Ordonnateur national à la 88e session du Conseil des ministres ACP des Finances et de l'Économie. Cette session était essentiellement budgétaire.

87e Session du Conseil des ministres ACP, Addis-Abeba, juin 2008

Lors de cette session, outre les questions politiques et de développement humain, le Conseil s'est penché sur la question des négociations avec l'Organisation Mondiale du Commerce en préconisant l'adoption de dispositions efficaces sur un traitement spécial et différencié afin d'aider les pays en développement à faire valoir leurs droits. Il a également proposé l'institutionnalisation d'un mécanisme ministériel pour la pêche, vu l'importance de ce secteur pour le développement économique et social des pays ACP et la nécessité de maintenir un juste équilibre entre les objectifs de durabilité et le développement.

33e Session du Conseil des ministres ACP-Commission européenne, Addis-Abeba, juin 2008

Le Conseil conjoint a réaffirmé les principes selon lesquels la coopération économique et commerciale doit promouvoir l'insertion harmonieuse et graduelle des états ACP dans l'économie mondiale. Il a également mis l'accent sur la nécessité d'accélérer l'intégration régionale dans le but de promouvoir l'émergence des marchés régionaux intégrés et concurrentiels. En marge de la 33e session conjointe, la délégation conduite par le coordonnateur a pu s'entretenir avec le commissaire européen au Développement et à l'Aide humanitaire, Louis Michel. Les discussions ont tourné autour de la mise en œuvre des projets financés par le FED en République Démocratique du Congo.

6e Sommet des Chefs d'État et de gouvernement, Accra, octobre 2008

Le 6e Sommet des Chefs d'État et de gouvernement tenu à Accra, a permis aux représentants des états concernés de prendre toute la mesure relative à la nouvelle donne économique, particulièrement celle de la crise financière et de donner des orientations sur des thématiques aussi importantes que la crise alimentaire, la question de la hausse des prix, les questions environnementales et énergétiques.

Les défis auxquels le Groupe ACP se trouve confronté en matière de développement dans ses dimensions économique, politique et culturelle étaient également à l'ordre du jour et à cette occasion, les Chefs d'État et de gouvernement ont réaffirmé leur attachement aux principes énoncés dans l'Accord de Georgetown, dans l'Accord de Cotonou et dans la Charte des Nations unies.

4e réunion des ministres ACP en charge de l'économie et des finances, Bruxelles, novembre 2008

Cette réunion a essentiellement servi de base à la préparation de la revue à mi-parcours du Consensus de Monterrey, prévu en novembre et décembre à Doha. Les participants ont échangé sur les progrès accomplis sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement ainsi que sur les possibilités et défis de mise en œuvre du programme d'Accra.

88e Session du Conseil des ministres ACP, Bruxelles, décembre 2008

Présidée par le Burkina Faso, cette session fut l'occasion pour les états d'échanger sur le budget de l'exercice 2009 du groupe ACP et également de procéder à un état des lieux des négociations relatives aux Accords de partenariat économiques (APE). Les Etats y ont rappelé le rôle crucial joué par les produits agricoles de base dans l'équilibre économique et social du groupement et ont réaffirmé l'engagement du groupe en faveur d'une conclusion réussie et satisfaisante des négociations du cycle de Doha.

Comités de pilotage des projets FED

Second Comité de pilotage du programme de relance agricole et forestière (REAFOR), Kinshasa, janvier 2008

Cette réunion de concertation à laquelle l'Ordonnateur national était représenté par la COFED, a principalement entériné les recommandations formulées lors de la session du Comité scientifique et technique (CST) tenu la veille. Les membres du Comité de pilotage ont adopté le règlement d'ordre intérieur du CST et ont recommandé à l'INERA de reprendre le leadership de la recherche agricole et forestière en République Démocratique du Congo, conformément aux termes de son mandat. Le Comité a notamment recommandé à la coordination du projet d'accélérer la mise en œuvre des activités tel que prévu dans le chronogramme prévisionnel des deux volets du programme.

Premier Comité Technique Régional de Suivi (CTRS) et du Comité de pilotage du programme ECOFAC IV, Libreville (Gabon), février 2008

Les cadres et directeurs nationaux ont présenté au cours du comité technique, les activités mises en œuvre dans leur composante ainsi que les éléments de programmation pour les mois attendus. Le comité de pilotage, quant à lui, a entériné les budgets des devis programme de croisière, assurant ainsi aux composantes, le financement nécessaire pour la poursuite des activités du programme.

Second Comité de pilotage du programme santé 9e FED, Kinshasa, juin 2008

Au cours de ce comité, S.E.M. le ministre de la Santé publique a annoncé le démarrage imminent des établissements d'utilité publique (EUP) appelés à intervenir dans la seconde phase du programme, en accompagnant le financement du système de santé national en RDC. M. Richard Zink, Chef de délégation de la Commission européenne à Kinshasa, et M. Alexis Thambwe-Mwamba, Ordonnateur national délégué du FED représentaient leurs institutions respectives à ce comité.

Troisième Comité de pilotage du programme de relance agricole et forestière (REAFOR), septembre 2008, Kinshasa

À l'occasion de ce Comité, des recommandations ont été formulées à l'endroit de l'unité de gestion du programme afin que soit mis en place un mécanisme efficace de décaissement des fonds devant permettre l'acquisition de tous les équipements et la finalisation des travaux de réhabilitation des infrastructures liés à la recherche.

Second Comité Technique Régional de Suivi (CTRS) et du Comité de pilotage du programme ECOFAC IV, Bangui (RCA), octobre 2008

Les travaux de ces deux sessions se sont focalisés sur le diagnostic des offres de formations, les conditions de faisabilité des formations spécialisées et le management des aires protégées en Afrique de l'ouest. Il a été également question de l'état d'avancement des travaux réalisés sur la situation des forêts en 2008.

Depuis la reprise de la coopération avec la République Démocratique du Congo en 2002, la Commission européenne a soutenu des actions visant à assurer la stabilisation, la transition démocratique et le renforcement de la bonne gouvernance dans des secteurs clés tel que la sécurité, la justice, les finances publiques et les ressources naturelles.

Dans le domaine de la sécurité intérieure, la Commission européenne a opté pour des actions d'appui à la transition et aux élections, en total synergie avec les Etats Membres de l'Union européenne et les autres partenaires du secteur.

Outre ces actions d'urgence, dès 2006, la Commission européenne a initié avec les principaux partenaires et sous l'égide du Ministère de l'Intérieur, une réflexion sur la réforme de la police afin de pouvoir amorcer une intervention plus structurelle dans un secteur de souveraineté nationale.

L'appui institutionnel dans le cadre du 9e FED combine à la fois des préoccupations liées à la sécurité humaine, un soutien à la réforme de la police et des interventions dans un contexte plus général d'exercice du pouvoir, contribuant ainsi aux efforts menés par le gouvernement dans le cadre de la réforme des finances publiques et la mise en place des mécanismes de contrôles démocratiques.

L'appui Institutionnel de **180.099.999 €**, sur financement du Fonds européen de développement, accompagne les structures suivantes :

Police nationale,
• Projet de soutien à la réforme de la PNC 4.999.999 €
Commission Electorale Indépendante,
• Projet d'appui à la CENI 115.000.000 €
Ministères des Finances - Justice
• Programme d'appui à la gouvernance 33.000.000 €
Ministère de la Justice,
• Programme de Restauration de la Justice à l'Est du Congo 7.900.000 €
Société Civile Congolaise,
• Projet d'appui aux Acteurs Non Etatiques 4.500.000 €
Ordonnateur national du Fond européen de développement
• Projet d'appui à l'ON 6.000.000 €
• Facilité de coopération technique (II) 5.700.000 €
• Facilité de coopération technique (I) 3.000.000 €

GOUVERNANCE

COFED
RAPPORT ANNUEL
2008

Cartographie programmes gouvernance

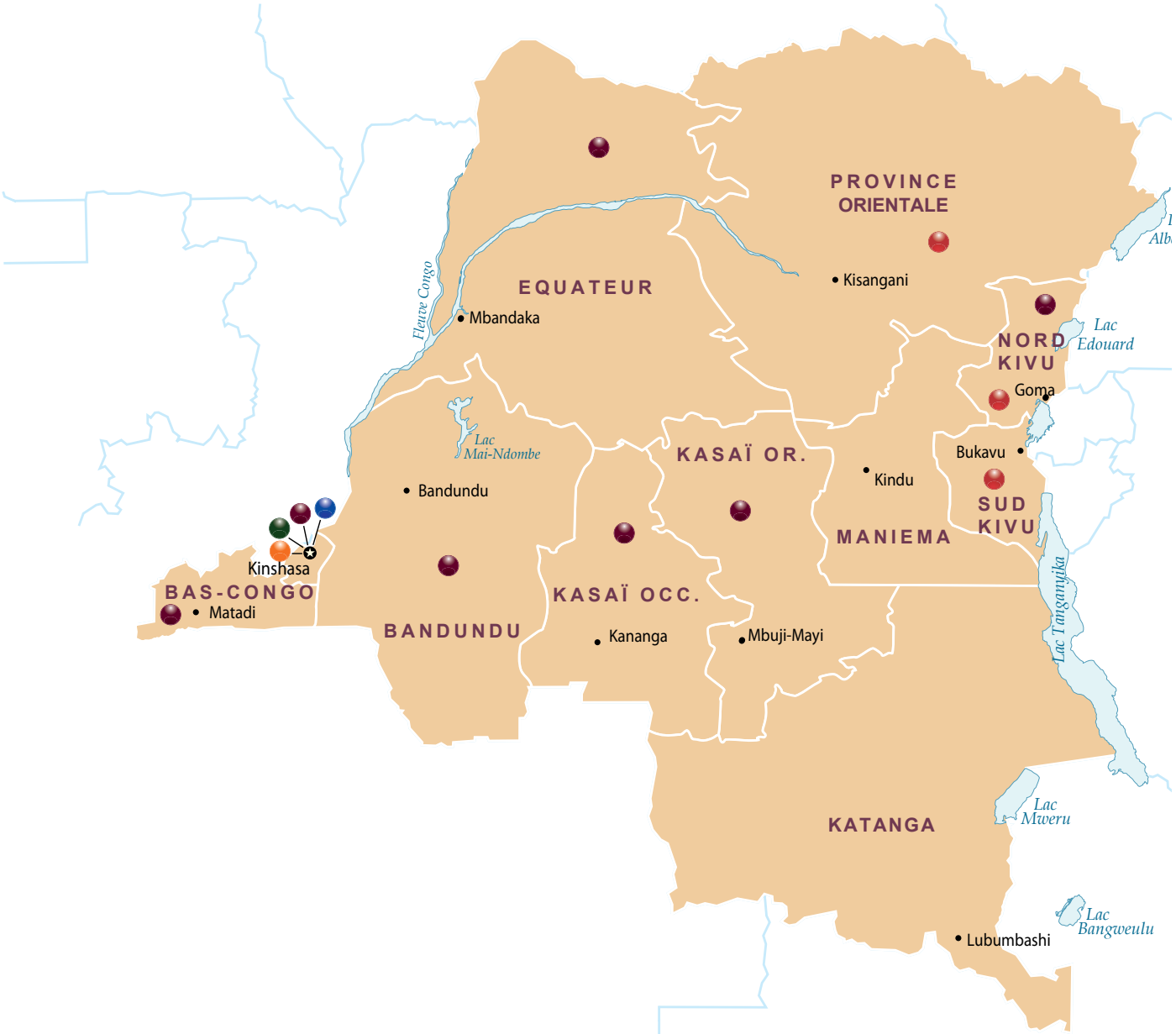

CENI
3 M €
*Présence nationale

Projet A.N.E.
4.5 M €

P.A.G.
33 M €
*Présence nationale

Projet PNC
5 M €
*Présence nationale

REJUSCO
11,8 M €
N. Kivu, S. Kivu
et Province Orientale

Projet de Soutien à la réforme de la Police Nationale Congolaise

4.999.999 €

Montant	4.999.999 €	Date signature	13/11/2007
Mode de gestion	Décentralisée, régie indirecte privée	Date limite de signature des contrats et DP	22/10/2010
Maître d'oeuvre	Ministère de l'Intérieur	Date limite de mise en œuvre opérationnelle	31/12/2010
Maître d'ouvrage	Ordonnateur national	Date limite d'exécution	31/12/2012
Objectif global	Contribuer à la réforme de la Direction des Ressources Humaines de la Police Nationale Congolaise qui comprendra la collecte d'informations quantitatives et qualitatives de tous les policiers de la RDC ainsi que la mise en place d'un logiciel de Gestion des Ressources Humaines		

Depuis 2003, la République Démocratique du Congo a engagé la réforme de son secteur sécuritaire (armée, justice et police). La communauté des partenaires au développement continue d'appuyer ce processus long, mais capital pour la pérennisation de la démocratie et d'un état de droit. C'est ainsi que la coopération RDC-CE s'est engagée dans la réforme du secteur de la sécurité, plus particulièrement dans le volet civil de la sécurité (police et justice). Des résultats tangibles ont été obtenus notamment en ce qui concerne la sécurisation du processus électoral par la Police nationale congolaise (PNC).

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo et la Commission européenne reconnaissent la nécessité d'avoir un Etat capable d'imposer son autorité sur l'ensemble du territoire et d'être le garant d'une paix civile durable.

S'agissant de la police nationale congolaise, la création d'une police unifiée républicaine à statut civil et au service de la population s'inscrit dans le cadre du programme d'action prioritaire du gouvernement.

Les appuis et les réformes envisagées se sont, dans un premier temps, inscrits dans une approche « métiers de la police ». Désormais, ils vont également concerner une approche institutionnelle, car la police ne pourra assurer ses missions que si elle dispose d'une véritable administration, solide, moderne, efficace, transparente et sécurisée.

C'est dans cette approche que se situe le projet de réforme de la gestion des ressources humaines de la PNC financé sur le Fonds européen de développement.

Ce projet en cours de démarrage a été lancé à la fin du quatrième trimestre 2008 par le lancement de la procédure de recrutement du bureau prestataire de services et par la finalisation des termes de référence du deuxième volet de l'appui.

L'objectif du projet est la réforme de la direction des ressources humaines de la police nationale congolaise, il comprend la collecte d'informations quantitatives et qualitatives de tous les effectifs de la police ainsi que la mise en place d'un logiciel de Gestion de Ressources Humaines.

Complémentarité avec les activités menées par d'autres bailleurs de fonds

Le décret portant création du Comité de suivi de la réforme de la police (CSRP) attribue à cette structure souveraine la responsabilité de la conception et de la coordination de la réforme de la police.

La mission du Conseil de l'Union européenne, EUPOL apporte son soutien au secrétariat, par la mise à disposition d'experts police. La mission des Nations unies au Congo (MONUC) quant à elle, a détaché dans différents groupes de travail, des policiers de la mission *UnCivpol*.

Les autres partenaires, à savoir la Grande-Bretagne, l'Afrique du Sud, ont également fait connaître leur volonté de participer à l'appui au CSRP.

Modalités de mise en oeuvre

Le projet est mis en œuvre selon deux procédures distinctes. D'une part, le recrutement d'une assistance technique ; d'autre part une convention de contribution avec un organisme, pour la constitution de la base de données.

L'assistant technique est un membre à part entière de l'équipe du Secrétariat du Comité de suivi de la réforme de la police. Il est le conseiller pluridisciplinaire du Secrétaire. Il apporte au Secrétariat son expertise dans la préparation de plans d'action et dans l'élaboration de la politique sectorielle. Il devra appuyer le Secrétariat tant au niveau conceptuel qu'au niveau de la définition des programmes d'intervention.

Le recensement et la mise en place de procédures et processus de gestion des ressources humaines de la police nationale, permettront la mise à jour et l'alimentation permanente de la base de données. La mise en œuvre de ce volet du projet est directement confiée à la police nationale congolaise, qui est pour l'occasion appuyée par une organisation internationale.

L'appui de la Commission européenne s'inscrit dans le cadre du programme indicatif national du 9e FED et vient renforcer l'organisation et le fonctionnement de la future police congolaise sur la base de sa stratégie de réforme et conformément aux recommandations du Groupe Mixte de Réflexion sur la Réforme et la Réorganisation de la Police Nationale Congolaise (GMRRR).

Un autre financement communautaire, l'Instrument de Stabilité finance également une action dans le cadre de la Réforme de la Gestion des Ressources Humaines, en cohérence avec ce projet FED.

Perspectives pour le 10e FED

La volonté de la coopération UE - RDC est d'apporter une véritable valeur ajoutée à la Police nationale congolaise avec un double soucis de durabilité et de cohérence avec les actions menées par EUPOL et EUSEC. C'est ainsi que le soutien apporter dans le cadre du 9e FED se poursuivra au travers d'un programme relevant du 10e FED.

Ce programme apportera un appui opérationnel à la réforme du cadre législatif et règlementaire de la sécurité en RDC.

Projet d'appui à la Commission Electorale Nationale Indépendante

115.000.000 €

Montant	115.000.000 €	Date signature	12/11/2007
Mode de gestion	Décentralisée, régie indirecte privée	Date limite de signature des contrats et DP	28/08/2010
Maître d'oeuvre	CENI	Date limite de mise en œuvre opérationnelle	31/12/2010
Maître d'ouvrage	Ordonnateur national	Date limite d'exécution	31/12/2012
Objectif global	Contribuer à l'appui à la consolidation de la démocratie en RDC		

Le référendum constitutionnel de 2005 et les élections organisées en 2006 ont été les premières consultations électorales libres et démocratiques depuis 1965, dans un pays qui a souffert de la dégradation progressive de ses structures, suite à plusieurs années de conflits.

Ces élections ont permis à la République Démocratique du Congo de sortir d'une longue transition et d'entrer dans une phase de reconstruction et de légitimation des institutions.

Suite à la revue de fin parcours du 9e FED, une mission d'identification a été menée par les services de la commission européenne pour identifier un projet d'assistance électorale avec comme objectif la pérennisation des acquis technologique et des connaissances techniques des opérations préélectorale et électorale ainsi que le renforcement des capacités de la nouvelle Commission électorale nationale indépendante, CENI.

L'appui à la CENI porte sur le renforcement des capacités institutionnelles des organes de direction électorale, la consolidation et le développement des résultats acquis en termes de démocratisation.

L'objectif global de ce projet est l'appui à la consolidation de la démocratie en RDC.

En effet, ce projet s'inscrit dans la continuité de l'assistance électorale fournie en 2005 et 2006 à travers le projet d'appui au processus électoral au Congo (APEC), mis en œuvre par le PNUD sur le Fonds européen de développement.

Ce projet devrait donc permettre, outre la pérennisation des acquis des opérations électorales de 2005-2006, le renforcement de la capacité institutionnelle à court et à long terme de la CENI, dans la perspective des prochaines échéances électorales.

Il est prévu deux systèmes de mise en œuvre distincts, le premier avec le PNUD, via une convention de contribution pour la gestion conjointe, et le second à travers un contrat d'assistance technique qui sera détachée auprès de l'institution

Le projet sera basé sur deux composantes, modulaires dans la conception, mais complémentaire dans la réalisation des activités.

Composante A. Pérennisation des acquis technologiques et fiabilisation du registre des électeurs.
Regroupement, inventaire, entretien, reconditionnement, reconfiguration et sécurisation des kits numériques d'enregistrement des électeurs afin de leur utilisation dans le cadre des nouvelles opérations électorales.
Fiabilisation du fichier des électeurs, comportant deux opérations :
• Intégration dans le fichier des électeurs enregistrés sur les listes supplétives
• Correction des anomalies du fichier notamment à travers le remplacement des cartes d'électeur.
Développement et adaptation des logiciels
Réalisation d'une étude portant sur la mise en place d'un système d'enregistrement permanent
Composante B. Renforcement des capacités à court et moyen terme de la CENI, planification stratégique
Élaboration d'un plan stratégique pluriannuel pouvant servir de cadre intégré et structuré pour la définition de ses missions, objectifs stratégiques et stratégie de mise en œuvre.
Préparation de la CENI aux prochaines échéances électorales
Étude de faisabilité portant sur les options technologiques appropriées pour le futur
Organisation et formation pour la CENI, sur le modèle du nouveau module du cours BRIDGE sur l'administration électorale
Création d'un centre des ressources et d'information et étude sur les connexions entre enregistrement des électeurs et registre de la population en utilisant les mêmes kits d'enregistrement.

Programme d'Appui à la Gouvernance

33.000.000 €

Montant	33.000.000 €	Décision de financement	25/01/2007
Mode de gestion	Décentralisée, régie indirecte privée	Date limite de signature des contrats et DP	03/12/2010
Maître d'oeuvre	Unité de Gestion de Projet (UGP)	Date limite de mise en œuvre opérationnelle	31/12/2012
Maître d'ouvrage	Ordonnateur national	Date limite d'exécution	31/12/2014
Objectif global	Contribuer à la consolidation de l'État de droit en RDC particulièrement dans le domaine des finances publiques, de la justice et des ressources naturelles		

Le secteur de la gouvernance est relativement nouveau dans la coopération RDC-UE. L'intervention de la Commission européenne dans le secteur, s'inscrit dans la complémentarité des actions menées par les partenaires au développement déjà présent dans ce secteur. Notamment, le Fonds Monétaire International, la Banque Mondiale, la France et le PNUD. Ils mettent en œuvre des interventions en faveur de la Banque Centrale, de l'amélioration de la fonction publique, des finances publiques, des douanes, des procédures budgétaires, du contrôle des dépenses et des procédures de passation des marchés.

Comme mode d'intervention dans le domaine de la gouvernance, l'Union européenne a privilégié l'appui institutionnel. Et pour accompagner le gouvernement issu des urnes, elle a mis en place un programme d'appui à la gouvernance économique, financière et judiciaire (PAG) avec une attention sur la sécurisation des recettes issues de l'exploitation des ressources naturelles.

La RDC est dotée de ressources naturelles abondantes et variées, cependant les fraudes constatées dans l'exploitation des ressources naturelles réduisent les recettes de l'Etat et le privent d'une source importante de revenus. Aussi, une des ambitions du programme PAG est d'accompagner le gouvernement dans sa lutte contre ces dysfonctionnements.

L'année 2008 a été consacrée au lancement des activités du projet, dans le quatrième trimestre, notamment par le recrutement du prestataire de services.

Une intervention ciblée et cohérente

En matière d'exploitation de ressources naturelles, le PAG a pour finalité la mise en place de mécanismes efficaces de collecte d'informations, afin d'améliorer le recouvrement des recettes issues de l'exploitation de ces ressources. Il s'agit, entre autres, de l'introduction et de l'usage d'instruments de certification et de vérification de la légalité des productions et de la rationalisation de l'octroi des permis d'exploitation aux exploitants artisanaux.

L'appui du PAG dans ce volet vise également à assurer une meilleure gestion des concessions forestières, dans le respect des dispositions du Code forestier et mettre fin au développement des pratiques illicites et destructrices. Cette lutte qui concerne aussi l'évasion fiscale, va permettre au gouvernement d'accroître la matière imposable, par l'élargissement de l'assiette fiscale.

En matière de gouvernance économique, les mécanismes d'information introduits dans le cadre de ce volet vont permettre aux structures de l'état concernées, d'exercer rapidement et dans des bonnes conditions, les contrôles internes et externes. Cette transparence contribuera à l'amélioration du climat des affaires, avec une incidence positive sur la fiscalité et la parafiscalité.

En matière de gouvernance judiciaire, l'amélioration des procédures de contrôle interne et externe et la qualité des dossiers d'investigations préalables au traitement judiciaire devraient faciliter le travail des magistrats chargés d'instruire les dossiers délictueux.

Par ses actions de contrôle et d'appui aux rétrocessions fiscales au niveau local, le programme vise la promotion d'activités durables et génératrices de revenus.

Un cycle de gouvernance complet

Le projet PAG permettra au gouvernement de se doter d'un cycle complet de bonne gouvernance, prélude à la mise en place d'un plan général de gouvernance incluant la gouvernance locale.

Intervenant ainsi de façon significative et ciblée sur les contrôles, le Fonds européen de développement se distingue des bailleurs historiques du secteur, par un appui spécifique à des services spécialisés de l'Etat et en apportant un concours à la mise en place d'un plan de réforme intégré des finances publiques.

Les constats alarmants faits lors de l'audit du secteur entre 2003 et 2004, ont poussé le gouvernement congolais et les bailleurs de fonds, dans le cadre du Programme Minimum de Partenariat pour la Transition et la Relance (PMPTR), à envisager la reconstruction du cadre institutionnel de la justice en mettant en place un comité mixte de justice (CMJ).

Pour l'Est du Congo, un programme spécial permet de faire face à la plupart des problèmes identifiés : le projet REJUSCO dont l'ambition est de restaurer les capacités juridictionnelles à l'Est du Congo, pour soutenir l'instauration d'un État de droit.

Ainsi, le volet justice du programme PAG, tout en appuyant la réforme du secteur de justice à travers le CMJ, veillera à la cohérence de ses activités avec celles menées par REJUSCO dans le domaine judiciaire, à l'Est de la République Démocratique du Congo.

Programme d'Appui à la Restauration de la Justice à l'Est du Congo

11.800.000 € / FED 7.900.000 €

Montant	7.900.000 € sur ressources FED, 2.000.000 £ de DFID, 1.300.000 € de la Belgique et 1.100.000 € des Pays-Bas.	Date signature	11/07/2006
Mode de gestion	Décentralisée, régie indirecte privée	Date limite de signature des contrats et DP	19/06/2009
Maître d'oeuvre	Ministère de la Justice	Date limite de mise en œuvre opérationnelle	31/12/2010
Maître d'ouvrage	Ordonnateur national	Date limite d'exécution	31/12/2012
Objectif global	Contribuer à l'amélioration des capacités juridictionnelles dans les provinces de l'Est de la RDC, de manière à soutenir l'État de droit. Cet objectif se décline en 3 volets à savoir : • Fonctionnalité des lieux de la justice • Fonctionnement de la justice • Monitoring et sensibilisation au droit		

Les constats alarmants fait lors de l'audit du secteur de la justice de 2003-2004 sont toujours d'actualité: manque de cadres, niveau de formation de base des cadres insuffisant et/ou cadres très âgés, manque d'infrastructures, conditions de travail inadaptées, manque de justice de proximité, conditions de détention inappropriées, absence d'un système de contrôle et de discipline, pour ne citer que ceux-là.

Cette situation est encore plus préoccupante à l'Est de la RDC. En effet, la situation dans cette zone se caractérise par une instabilité institutionnelle et une insécurité alarmante qui fait suite notamment aux tensions à caractère ethnique.

Adapté au contexte de l'Est de la RDC, le Programme de Restauration de la Justice à l'Est du Congo (REJUSCO) a pour objectif global de contribuer à l'amélioration des capacités juridictionnelles dans la province orientale en Ituri et les provinces du Nord et Sud Kivu, de manière à soutenir l'instauration de l'État de droit.

Ce programme, dont l'exécution s'étend sur 3 ans, s'inscrit dans le cadre général des actions prioritaires décrites dans l'audit, notamment en ce qu'il veillera à : renforcer les capacités des magistrats et personnels judiciaires ; réhabiliter les lieux de justice ; contribuer à la mise en place des moyens de production dans les prisons, former les acteurs impliqués dans la chaîne pénale et sensibiliser les populations à leurs droits et obligations, tout en luttant contre la corruption.

L'année 2008 a été marquée par l'organisation de plusieurs réunions du Comité Technique des bailleurs à Kinshasa. Une étape importante dans le déroulement du programme est le dépôt du rapport sur le cadre du système de primes à la performance dont le programme souhaite faire bénéficier les acteurs judiciaires.

Durant le troisième trimestre 2008, l'unité de gestion du projet a pu finaliser de nombreux marchés publics dans les trois provinces d'intervention de REJUSCO, plusieurs chantiers de travaux sont toujours en cours et d'autres ont été clôturés.

La pacification du pays n'est pas achevée, en effet, des zones importantes de violence subsistent dans les provinces de l'Est. Des groupes armés locaux, réfractaires au processus de désarmement/démobilisation/réinsertion, imposent encore leur loi dans certaines zones rurales.

Des actes de violence contre les populations civiles, par différentes factions, sont dénoncés dans les trois zones d'intervention. Les atrocités dirigées particulièrement contre des femmes et des jeunes filles restent d'actualité.

Le programme REJUSCO est une suite logique des interventions de l'Union européenne dans le secteur de la justice, dans un contexte où la restauration de la justice doit appuyer le retour à la paix, la réconciliation nationale et la souveraineté de l'État. Un accent particulier est également mis sur les violences sexuelles avec la création au sein du programme, d'une cellule spécifiquement dédiée à ce domaine.

Les actions de REJUSCO sont complémentaires à celles menées par le PNUD, la Banque mondiale, la mission des Nations unies (MONUC), la coopération belge et la coopération britannique (DFID).

Les actions de REJUSCO ont pour objectif de contribuer au renforcement des capacités fonctionnelles des lieux de justice dans les provinces de l'Est, dans les chefs-lieux et dans les différents territoires ; de contribuer au renforcement du fonctionnement de la justice de manière à lutter contre l'impunité et à assurer des procès justes et équitables, tout en renforçant l'accès à la justice ; d'accroître la confiance des populations des provinces de l'Est dans son système de justice.

Au cours de l'année, la recrudescence de certaines tensions a ralenti la mise en œuvre de certaines activités du programme, notamment la construction de la nouvelle justice de paix de Rutshuru et l'accès à la ferme pénitentiaire de Nyongera, en pleine zone de conflits.

De manière non exhaustive, les réalisations de REJUSCO se présentent de la manière suivante :

Au Sud-Kivu

L'unité de gestion du programme (UGP) a organisé, en collaboration avec l'inspection provinciale de la Police, le recyclage de cinquante (50) officiers de police judiciaire (OPJ) en provenance des différents territoires de la province. La formation a essentiellement porté sur la rédaction des procès-verbaux, les techniques d'enquêtes criminelles et la qualification des infractions, notamment celles reprises dans la nouvelle loi sur les violences sexuelles et la protection de l'enfant.

À la suite de différents rapports de monitoring des lieux de détention, l'UGP a organisé un atelier d'évaluation du monitoring des lieux de détention, suivi d'une formation sur le monitoring des procès. Les recommandations de cet atelier ont servi à tracer les nouvelles orientations pour mieux assister et protéger les personnes vulnérables ainsi que celles privées de liberté.

Une formation des officiers des grandes unités (commandants de brigades ainsi que ceux des bataillons spéciaux) a été organisée à Bukavu, en collaboration avec la 10e Région militaire.

En prévision de la distribution du matériel informatique dans les différents services des partenaires, la formation en informatique élémentaire, pour 32 secrétaires et greffiers a débuté en septembre. Celle-ci s'est faite en collaboration avec l'Institut National de Préparation Professionnelle (INPP) de Bukavu.

Le transport régulier des détenus en vue des procès, de la prison centrale de Bukavu vers les palais de justice civile et militaire, a été assuré par l'UGP, à la grande satisfaction des bénéficiaires. On peut citer le transport des condamnés de Kamituga et Uvira, vers Bukavu.

En Ituri

De manière générale, on peut affirmer que le district de l'Ituri est demeuré, sur le plan sécuritaire, plus stable que les deux provinces du Kivu montagneux.

Des équipements de bureau et consommables ont été livrés aux tribunaux, parquets et services auxiliaires, ainsi qu'aux prisons. Le projet a, à cette occasion, organisé une formation en informatique pour la bonne utilisation de l'outil mis à la disposition des acteurs judiciaires et pénitentiaires.

Construction TGI / PGI - Bunia

L'étude pour la nouvelle prison de Bunia, a été réalisée et le programme a retenu 3 centres de détention dans chaque zone ainsi que la construction d'un établissement de garde et d'éducation de l'Etat (EGEE). Les travaux pour améliorer les conditions en détention ont tous été exécutés.

Les activités relatives au lancement des fermes pénitentiaires avec l'appui des autorités locales et le concours de l'ONG PNA, ont également été

Salle d'audience REJUSCO - Bunia

lancés, avec l'exploitation à Bunia d'une ferme pénitentiaire de 26 hectares. Au courant de cette période, des démarches utiles ont été entreprises auprès des autorités administratives de Mahagi et Aru pour un développement analogue.

À Mahagi, un terrain de 13 hectares a été identifié à Ngote (30Km du centre de Mahagi). Le projet a entrepris des démarches pour l'octroi des titres. À Aru, des pourparlers ont été lancés avec l'autorité politico-administrative et les chefs coutumiers pour l'identification d'un espace agricole.

Une série d'audiences foraines ont eu lieu, pour la justice militaire. Les officiers de police judiciaire civils, militaires et de la police nationale ont bénéficié d'une formation.

L'appui technique à la protection des libertés individuelles a également fait l'objet d'une attention particulière. Dans ce cadre, des concertations ont eu lieu régulièrement avec différents acteurs judiciaires, organisations de la société civile incluses, autour de la régularisation et de l'amélioration des conditions de détention.

C'est ainsi qu'il a été notamment possible, à travers la sous-commission « plaidoyer et juridique », d'assurer la tenue deux fois par semaine avec le Tribunal de Grande Instance (TGI), des audiences sur l'enfance délinquante avec comme objectif la libération à terme de tous les mineurs. En juin 2008, la prison de Bunia comptait en son sein 72 mineurs et près de 700 adultes, à 80% en détention préventive.

Les dernières statistiques de septembre 2008, renseignent que cette prison héberge 665 détenus dont 235 condamnés, 35 femmes et seulement 16 mineurs.

Les comités de suivi des prisons installés lors de la période de démarrage fonctionnent à Bunia, Mahagi et Aru. Ils impliquent l'autorité administrative qui les préside et sont composés des délégués de la société civile, ceux de la police, de l'armée et de la MONUC (Rule of law, CivPol et DDH).

Le projet a planifié et mis en œuvre des journées de réflexion sur la problématique de l'assistance judiciaire légale avec les barreaux, les ONG et les syndics des défenseurs judiciaires. Le barreau national était également associé à ce forum.

En matière d'infrastructure, on peut noter la réhabilitation et l'extension du Palais de justice de Bukavu ; l'extension de la police judiciaire ; l'aménagement et la construction du hangar de la prison de Kabare, à 26 km de Bukavu; la réhabilitation de la prison centrale d'Uvira qui a été élargie d'un bloc administratif, et de plusieurs quartiers; la construction de trois tribunaux de paix (Kalehe, Mwenga, Uvira).

À cela, s'ajoutent des acquisitions d'équipement pour ces services ainsi que le lancement des dossiers d'appel d'offres pour la construction du palais de justice militaire de Bukavu et la réhabilitation des bâtiments abritant les juridictions militaires à Uvira et Bukavu.

Au Nord-Kivu

Les activités se sont focalisées sur l'exploitation des fermes pénitentiaires, notamment à Nyongera – Rutshuru, ainsi que la construction et réhabilitation des palais de justice, militaire et civile, cours et tribunaux, parquets et prisons.

La Prison centrale de Goma a été totalement rénovée et répond actuellement à des conditions minimales d'hébergement des détenus. Le marché pour la construction de l'EGEE et le pavillon de femmes a été attribué.

Prison de Nyongera dans le Rutshuru (Nord-Kivu)

Le marché a également été attribué pour la construction du tribunal de grande instance, siège secondaire de Beni et pour la réhabilitation du tribunal de paix de Beni.

Pour ce qui concerne l'appui aux travaux de finition de la prison de Kangbayi à Beni, le marché a été attribué, les travaux ont débuté le 25 août 2008.

Les travaux de réhabilitation de la prison de Nyongera ont été lancés. Trois bâtiments ont été réhabilités et une modification de l'ancien plan est prévue.

Pour la construction du palais de justice civile à Goma, le bureau d'études a déposé un plan qui a été accepté par le projet. Quant au palais de justice militaire, les études pour la production du plan ont été confiées à un bureau d'études.

Le programme a poursuivi son appui aux partenaires du système judiciaire de Goma, Beni et Butembo. Cet appui était composé de fournitures de bureaux et autre matériel informatique. Des enquêtes locales, en matière de viols collectifs et massacres, sont venu compléter cet appui.

Le projet a également appuyé les brigades judiciaires civile et militaire de Beni, la Police d'Investigation Criminelle de Beni, Butembo, Walikale et Goma.

Les polices spéciales de protection de l'enfant (PSPE) de Goma et Beni sont appuyées par le projet, en matériels et fournitures de bureau pour leur permettre de mener les enquêtes liées aux violences sexuelles et à la protection de l'enfant. Un appui substantiel devrait leur être accordé, notamment pour l'appui relatif aux enquêtes de violences sexuelles dont le nombre de cas ne cesse de croître.

Complémentairement à toutes ces actions, une mission d'enquête de l'auditorat militaire de la garnison de Beni a été appuyée par le projet dans les localités de Kyavisoho et Kyavinyonge, en territoire de Beni. Conduite avec le concours du Bureau Intégré de la Division des droits de l'homme de la MONUC Beni, cette enquête portait sur les allégations de l'existence de fosses communes dans ces localités.

Une autre enquête de l'auditorat militaire de Butembo à Luofu, territoire de Lubero, est appuyée par le programme et porte sur les allégations de viol massif dans la localité de Luofu.

Enfin, les actions suivantes ont été menées au cours de l'année 2008 :

- 122 déplacements de détenus de la prison de Goma vers les juridictions et pour des enquêtes judiciaires dans la ville de Goma et ses périphéries ;

- la tenue de deux audiences permettant de vider certains litiges pendants devant les instances judiciaires et la mise à disposition des prévenus, dans le cadre de ces audiences, d'avocats et de défenseurs judiciaires ;

- la défense des victimes ainsi que leur assistance judiciaire, avec un accent particulier aux victimes de violences sexuelles ;

- l'appui au monitoring et sensibilisation au droit avec le concours d'ONGs sélectionnées à cet effet.

Projet d'Appui au renforcement des acteurs non étatiques

4.500.000 €

Montant	4.500.000 €	Date signature	31/08/2006
Mode de gestion	Décentralisée, régie indirecte privée	Date limite de signature des contrats et DP	29/06/2009
Maître d'oeuvre	COFED	Date limite de mise en œuvre opérationnelle	31/12/2011
Maître d'ouvrage	Ordonnateur national	Date limite d'exécution	31/12/2013
Objectif global	Contribuer à l'implication croissante des ANE dans la définition des politiques nationales ainsi que dans la formulation la mise en œuvre et l'évaluation de l'aide communautaire		

La grande innovation de l'Accord de Cotonou réside dans la reconnaissance juridique de la participation d'acteurs, autres que l'Etat, dans le processus de développement et de coopération.

Cette participation est définie comme l'un des principes fondamentaux de la coopération

La définition des stratégies nationales de développement reste de la compétence des gouvernements ACP (principe de la souveraineté des Etats); cependant les acteurs non étatiques (ANE) doivent être impliqués tout au long du processus de consultation, de programmation, de mise en œuvre, de suivi et évaluation des programmes et projets.

L'objectif du projet d'appui aux ANE en RDC est l'implication croissante des ANE dans la définition des politiques nationales ainsi que dans la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation de la coopération communautaire.

La source de financement de l'Union européenne est le Fonds européen de développement (FED) à travers le programme de soutien au renforcement des capacités des ANE ainsi que les lignes budgétaires thématiques, gérées directement par la Commission européenne, pour environ 20 millions d'euros annuels.

Les acteurs non étatiques, composante hétérogène et complexe de la société civile congolaise, caractérisée par la diversité et la spécificité de chaque organisation, représentent le public cible du programme. Ces derniers sont impliqués et associés dans la mise en œuvre des activités conformément à l'esprit de l'Accord de Cotonou.

Le devis programme de démarrage signé au début du deuxième trimestre a permis à la cellule de gestion du programme de lancer ses activités à Kinshasa et dans cinq (5) Provinces, notamment pour l'actualisation de l'étude cartographique. Les premiers contacts ont été établis avec les ANE à travers des rencontres thématiques et des séances de travail avec les partenaires impliqués dans la mise en œuvre du projet.

Les activités de démarrage du programme lancé en 2008 étaient centrées sur la réalisation des préalables au lancement des actions de renforcement des capacités prévues pour fin 2008.

La stratégie du projet repose sur l'établissement de partenariats avec plusieurs organisations d'ANE (organismes correspondants) dans les provinces d'intervention, en visant un renforcement des capacités à effets multiplicateurs.

Dès le lancement du projet, l'identification des parties prenantes du programme s'est avérée indispensable pour atteindre les objectifs et répondre aux approches définies dans la stratégie d'intervention de la cellule de gestion. En effet, pour assurer le bon déroulement du programme, il était indispensable que les différents acteurs impliqués à différents niveaux et liés entre eux par de fortes synergies, soient adéquatement identifiés.

Dans le cadre des activités liées à l'identification des bénéficiaires, l'actualisation de l'étude cartographique en 2008 a permis de faire le point sur les regroupements structurels et thématiques des ANE.

Le regroupement par thématique prévoit 5 groupes : les organisations œuvrant dans le domaine de la santé; le développement rural et la sécurité alimentaire; les infrastructures; les droits de l'Homme et la démocratie; l'environnement et les ressources naturelles.

L'instauration d'un dialogue avec les ANE

Ce Programme a notamment pour mission de renforcer les mécanismes existants de communication qui sont à la base du dialogue et de la concertation entre les ANE, les ANE et l'État, et les ANE et les Bailleurs de fonds. Ces mécanismes visent la participation effective des ANE dans la définition des politiques nationales de développement ainsi que la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation de l'aide communautaire.

Une communication efficace et continue s'est avérée nécessaire dès le démarrage du projet et les rencontres d'information, d'échanges et de concertation entre la cellule de gestion et les acteurs non étatiques ont été réalisées pendant cette période cruciale.

L'établissement de liens avec les ANE, spécifiquement à travers une première rencontre avec les acteurs non étatiques, a été organisé par l'Ordonnateur national et la délégation de la Commission européenne, le 12 décembre 2007. Elle a permis une forte sensibilisation des ANE sur les programmes de coopération UE-RDC.

Plusieurs contacts ont été établis entre la cellule de gestion et les ANE au cours des mois de février et de mars 2008 et, sur initiative de ces derniers, d'autres échanges d'information/présentation du Programme ont été réalisés auprès des sièges des organisations d'acteurs non étatiques. Notamment auprès de :

- la DYSOCIV (Dynamique de la société civile pour la paix, la démocratie et la stabilité de la région des Grands Lacs);
- le CONAFED (Comité National des Femmes pour le développement);
- l'INTERSYNDICALE DU CONGO (réseaux des syndicats des travailleurs du secteur privé) ;
- la COPEMECO (Confédération des petites et moyennes entreprises du Congo) ; la FOLECO (Fédération des ONG laïques à vocation économique du Congo) ;
- le CNOS (Conseil national des ONG de la Santé) ;
- la CHAINE DE SOLIDARITE AGISSANTE (réseau des commissions justice et paix des différentes confessions religieuses) ;
- la Société Civile de la RDC-Forces vives ; INTERSYNDICALE NATIONALE DU SECTEUR PUBLIC.

D'autres activités réalisées en 2008 concernent la production et la diffusion d'émissions radiophoniques sur le lancement du Projet ; la réalisation de rencontres de concertation avec les partenaires institutionnels du projet, y compris les bailleurs de fonds.

Les acteurs impliqués dans le projet

Le Bailleur de fonds : La Délégation de la Commission Européenne en RDC. Elle représente la CE et réalise un travail de supervision de la mise en œuvre et d'évaluation du Programme.

L'Ordonnateur national du FED (ON) : Il représente la République Démocratique du Congo et est l'autorité responsable de la mise en œuvre du programme. À cette fin, l'ON est appuyé par la COFED, qui suit et contrôle l'exécution des activités du Programme sur terrain.

Le prestataire de service, TRANSTEC : Il assume la responsabilité, au nom du consortium de la mise en œuvre des devis programmes et appui techniquement la cellule de gestion.

La Cellule de Gestion du Programme (CGP) : Mise en place par le prestataire, elle est chargée de l'exécution des activités du programme, dans le respect des pouvoirs qui lui sont délégués par l'ON.

Le Comité de pilotage : L'organe d'orientation générale et du suivi du Programme. Il est composé des représentants des ANE, de l'ON, de la DCE et de l'UGP.

Le comité de sélection : Il sélectionne les ANE bénéficiaires des initiatives de développement et des actions de renforcement des capacités.

Les organismes correspondants : Ils représentent les structures d'appui et d'accompagnement des organisations d'ANE avec lesquels la CGP établira une forte synergie pour le renforcement des capacités des bénéficiaires du programme.

Les promoteurs des initiatives de développement : Ces organisations sont bénéficiaires de subventions, visant à renforcer leurs capacités, en conception, gestion et exécution d'un projet de développement, à travers l'exécution d'actions en faveur de leurs collectivités respectives.

Les autorités locales : Dans le cadre du processus de renforcement de la démocratie et de la décentralisation, l'État reconnaît et valorise l'action menée par la société civile, le secteur privé et la communauté internationale y compris les bailleurs de fonds, et ce, par la mise en place au niveau local des Comités de Développement. Ces Comités sont des espaces d'échanges entre les acteurs et vise la définition des politiques de développement local à travers une véritable participation des ANE.

Deux programmes viennent clore ce thème gouvernance, le projet d'appui à l'Ordonnateur national et deux conventions relatives à la facilité de coopération technique, respectivement de 6 millions d'euros, 3 millions d'euros et 5,7 millions d'euros. Le projet d'appui à l'Ordonnateur national dont les activités font l'objet de ce rapport, a pour objectif spécifique de permettre à la République Démocratique du Congo, à travers l'Ordonnateur national du FED, de jouer pleinement le rôle qui lui est imparti dans le cadre de l'Accord de Cotonou.

Projet d'appui à l'Ordonnateur national			
Montant	6.000.000 €	Date signature	11/12/2006
Mode de gestion	Décentralisée, régie indirecte privée	Date limite de signature des contrats et DP	6/12/2009
Maître d'oeuvre	COFED	Date limite de mise en œuvre opérationnelle	31/12/2010
Maître d'ouvrage	Ordonnateur national	Date limite d'exécution	31/12/2012
Objectif global	Renforcer l'impact de la coopération communautaire sur le développement de la RDC.		

Les objectifs spécifiques de la seconde Facilité de Coopération Technique (TCF) sont le renforcement de l'expertise technique au sein de la Délégation et auprès de l'Ordonnateur national en ce qui concerne l'identification de nouveaux programmes ; une mise en œuvre et un suivi amélioré de l'identification, de l'exécution et de l'évaluation des activités relatives à ce programme ; une meilleure coordination entre les bailleurs dans les activités individuelles et actions communes identifiées en soutien au processus de Transition et de post transition ; la promotion d'une approche plus cohérente et informée des questions de développement, de commerce, parmi les acteurs clefs locaux.

Facilité de Coopération Technique (TCF) *Technical Cooperation Facility*			
Montant	5.700.000 € TCF2 *3.000.000 € TCF1*	Date signature	2/10/2007
Mode de gestion	Décentralisée, régie directe	Date limite de signature des contrats et DP	22/10/2010
Maître d'oeuvre	COFED	Date limite de mise en œuvre opérationnelle	31/12/2010
Maître d'ouvrage	Ordonnateur national	Date limite d'exécution	31/12/2012
Objectif global	Mettre en œuvre la stratégie de développement du gouvernement par le biais de programmes financés par le Fonds européen de développement en s'appuyant sur des acteurs locaux pleinement formés et informés		

Un volet important de cette facilité sert notamment à la réalisation d'études d'identification et à la mise à disposition ponctuelle d'expertises, dans les domaines et secteurs de la coopération qui le requiert. C'est ainsi que cette année, un appui particulier a été accordé au ministère de l'Environnement pour la création de la cellule « environnement ». La facilité de coopération technique a, en outre, permis la conduite d'une étude économique en rapport avec les projets de réhabilitation routière (pro routes); une mission d'expertise sur la décentralisation ainsi que plusieurs audits et évaluations de projets.

En 2008, la facilité de coopération technique a permis également, à travers un devis-programme géré au sein de la COFED, la prise en charge des experts du forum de négociations sur les accords de partenariat économique, aux différentes réunions de concertation régionale APE.

Le réseau routier de la République Démocratique du Congo, hérité principalement de la colonisation, comprend 152.400 km dont :

- 58.000 km de routes d'intérêt général parmi lesquels 23.140 km constituent le réseau routier prioritaire ;
- 87.000 km de routes de desserte agricole ou routes d'intérêt local ;
- 7.400 km de voiries urbaines.

La dégradation du tissu économique a entravé la capacité du gouvernement à pourvoir les moyens nécessaires à l'administration congolaise, pour soutenir l'effort consenti dans le développement des infrastructures. Cette situation a justifié plusieurs réformes qui ont conduit à la création de l'Office des routes en 1971 et de l'Office des voiries et drainages en 1987. Pendant plus de deux décennies (1971-1993), un effort d'équipement, de modernisation et d'entretien de l'ensemble du réseau routier d'intérêt général a ainsi été fourni sur financement national et international.

Cet élan a été brutalement interrompu en 1993 à la suite d'une part, de la suspension de la coopération structurelle et d'autre part, du tarissement des dotations nationales ne couvrant ainsi que le minimum de base. Cet état de fait a conduit à la dégradation du réseau routier, devenu aujourd'hui difficilement praticable sur certains de ses axes.

En 2003, le gouvernement de la RDC, à travers le ministère des Travaux publics et Infrastructures, a défini les orientations stratégiques en matière d'amélioration et de modernisation des infrastructures de base. Ces objectifs et stratégies sont contenus dans le premier programme de réhabilitation des infrastructures (2003-2006) présenté à la réunion du groupe consultatif des bailleurs de fonds à Paris (décembre 2003) et validé par le gouvernement comme une composante à part entière du Programme Multisectoriel de Partenariat pour la Transition et la Relance (PMPTR).

Dans le cadre du volet routier de ce programme, le gouvernement entend rétablir la circulation sur un ensemble de 17.700 km de son réseau routier prioritaire.

La coopération n'est pas en reste, avec des interventions multiples des bailleurs institutionnels de la R.D.C. , la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, l'Union européenne

Ainsi, le document de stratégie de coopération convenue entre la Commission européenne et la République Démocratique du Congo, a prévu le secteur des infrastructures comme un de ses secteurs de concentration, dans le 9e Fed et le 10e Fed.

Au-delà des réseaux routiers primaires et secondaires, les actions de cette coopération s'étendent dans la voirie urbaine, notamment à Kinshasa, à Goma et à Bukavu, mais également dans des réhabilitations et constructions diverses de bâtiments administratifs ou autres. C'est ainsi qu'un volet important de réhabilitation est notamment prévu dans le programme santé et dans les interventions d'urgence à l'Est de la R.D.C.

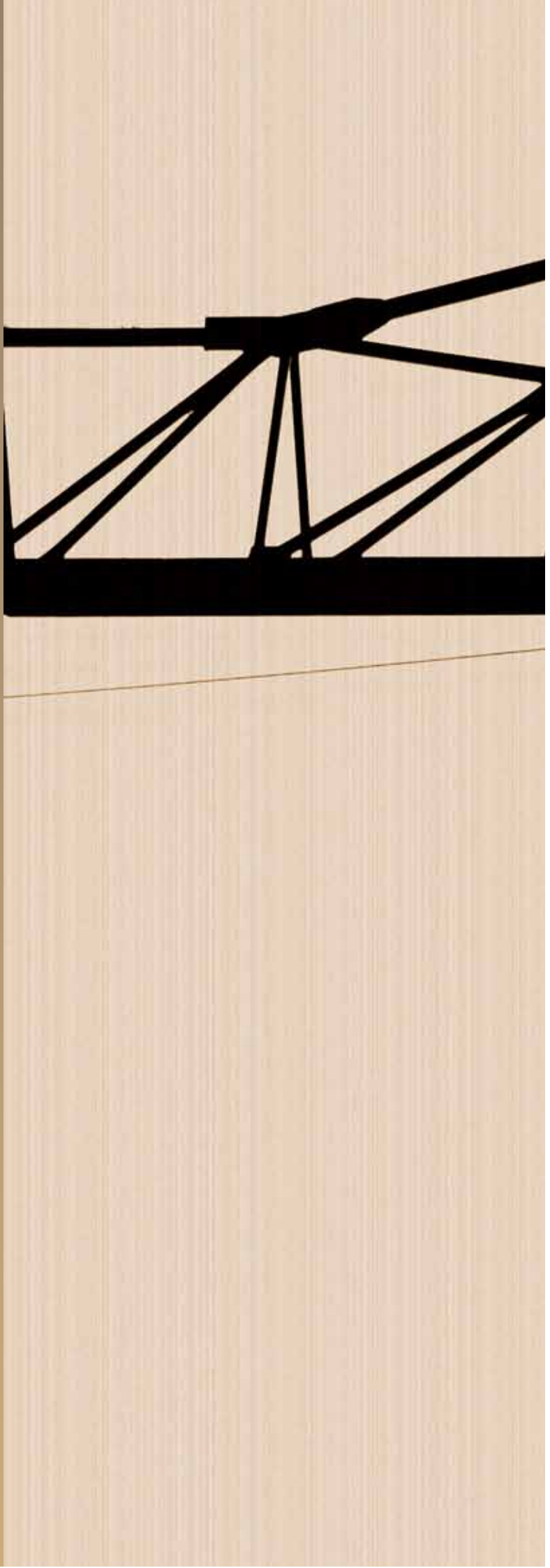

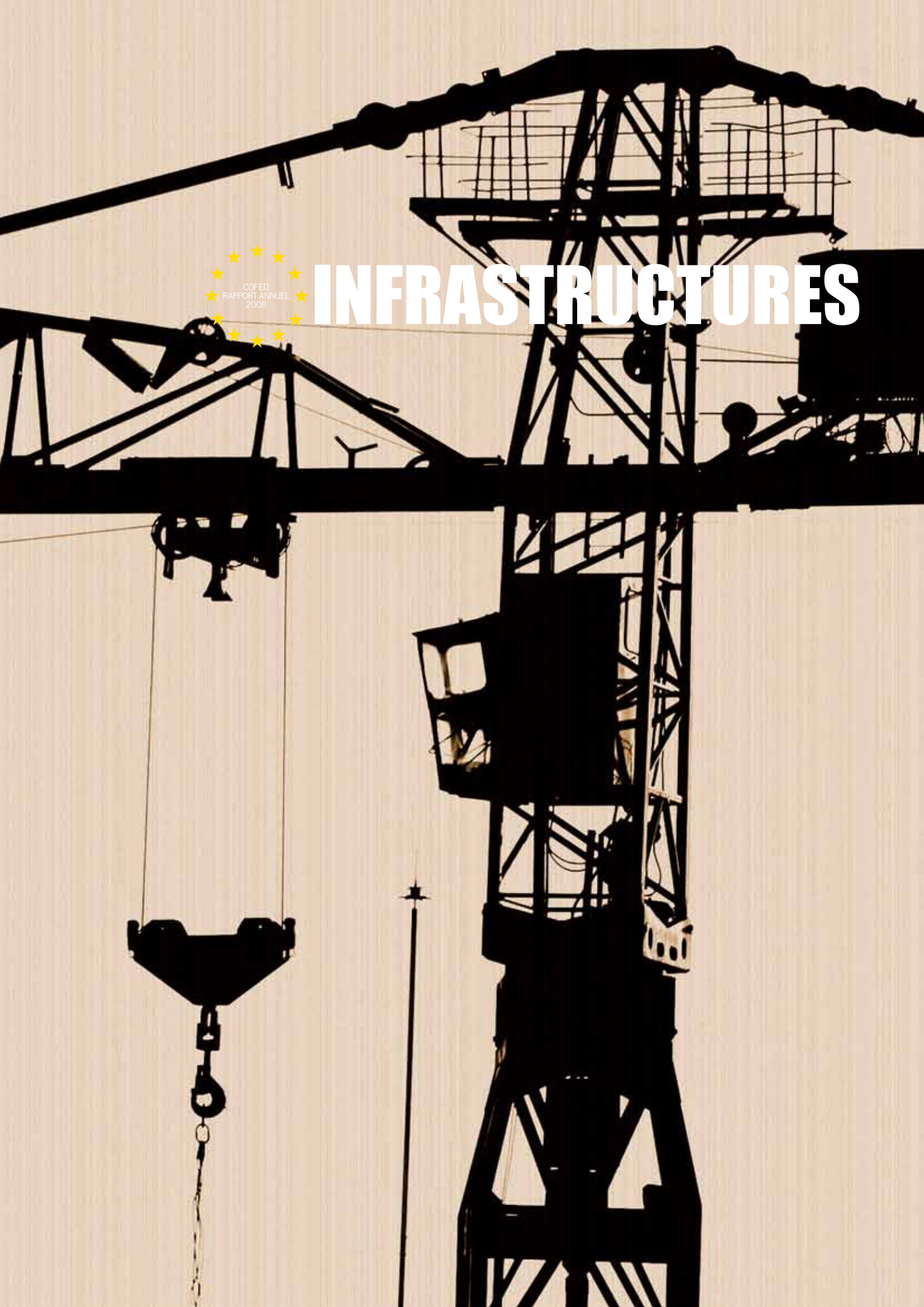

COFED
RAPPORT ANNUEL
2008

INFRASTRUCTURES

Cartographie programme infrastructures

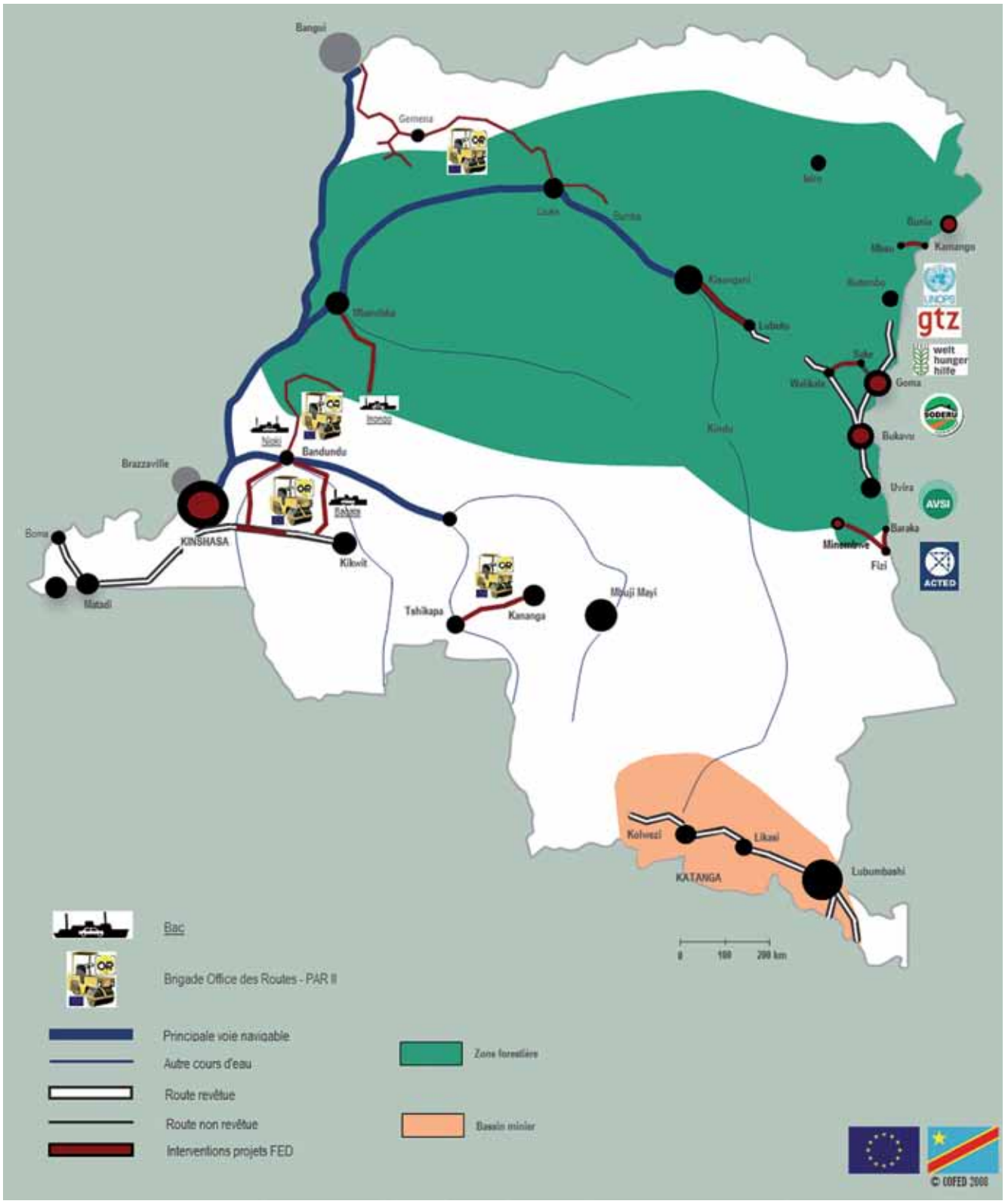

Programme d'Appui à la Réhabilitation (PAR II)

130.700.000 €

Montant	130.700.000 € (7e FED - 9e FED)	Date signature	14/07/2003
Mode de gestion	Décentralisée, régie directe publique	Date limite de signature des contrats et devis-programme	
Maître d'oeuvre	Cellule de Gestion du Programme du PAR II	Date limite de mise en œuvre opérationnelle	31/12/2010
Maître d'ouvrage	Commission européenne	Date limite d'exécution	31/12/2012
Objectif global	- Lutter contre la pauvreté par la préservation des infrastructures en rétablissant ou en améliorant leur fonctionnement de manière à satisfaire les besoins des populations et de l'économie, - Renforcer les institutions responsables dans leurs activités de programmation, de gestion, d'exploitation et d'entretien.		

Le programme infrastructures constitue un des domaines de concentration de la coopération R.D.C. – Union européenne. Outre les activités menées dans le cadre du volet A du programme indicatif national, de multiples interventions sont conduites aussi bien dans le secteur de la santé qu'au niveau des projets d'urgence à l'Est du Congo.

Le financement du programme d'Appui à la Réhabilitation trouve sa source dans le 7e Fonds européen de développement, avec une convention de financement de 80 millions d'euros. Ce programme a bénéficié d'un premier avenant le 14 décembre 2006 sur le 9e Fonds européen de développement, portant son enveloppe à 108,65 millions d'euros et d'un second avenant en août 2007 de 22 millions d'euros, qui a porté l'enveloppe actuelle du programme à 130,7 millions d'euros.

Le programme comporte deux volets d'intervention : le volet routes et pistes rurales pour 97,6 millions d'euros et le volet eau potable pour 20,17 millions d'euros. L'objectif spécifique du volet route et voiries est de renforcer les infrastructures nécessaires à la mobilité des personnes et à la valorisation de la production agricole. Celui du volet eau et assainissement, est d'améliorer l'approvisionnement en eau potable de la ville de Kinshasa.

En ce qui concerne la réhabilitation des voiries, elle est exécutée principalement avec la brigade de l'Office des Voiries et Drainages (OVD). Les tronçons réhabilités totalisent 26 kilomètres et comprennent des tronçons au niveau des avenues Kabambare, Flambeau, Huileries, Militant, Victoire, Père Boka, Bandundu, Sergent Moke, Secteur Botour, boulevard Lumumba et Rond point Kin-Mazière. Ces réhabilitations sont complétées par la construction de 1.500 mètres de fossés et le curage de 82.500 mètres de fossés le long de ces voiries, jusqu'aux collecteurs principaux.

D'autres réhabilitations, en l'occurrence, la réhabilitation de 7,5 kilomètres de chaussée, 720 mètres de fossés, le curage de 1400 mètres de fossés sur les avenues Nyangwe, Science, Ecole, Haut Congo, Bas-Congo, OUA, Kisangani et Commerce, sont menées avec des ONG de développement et des entreprises locales.

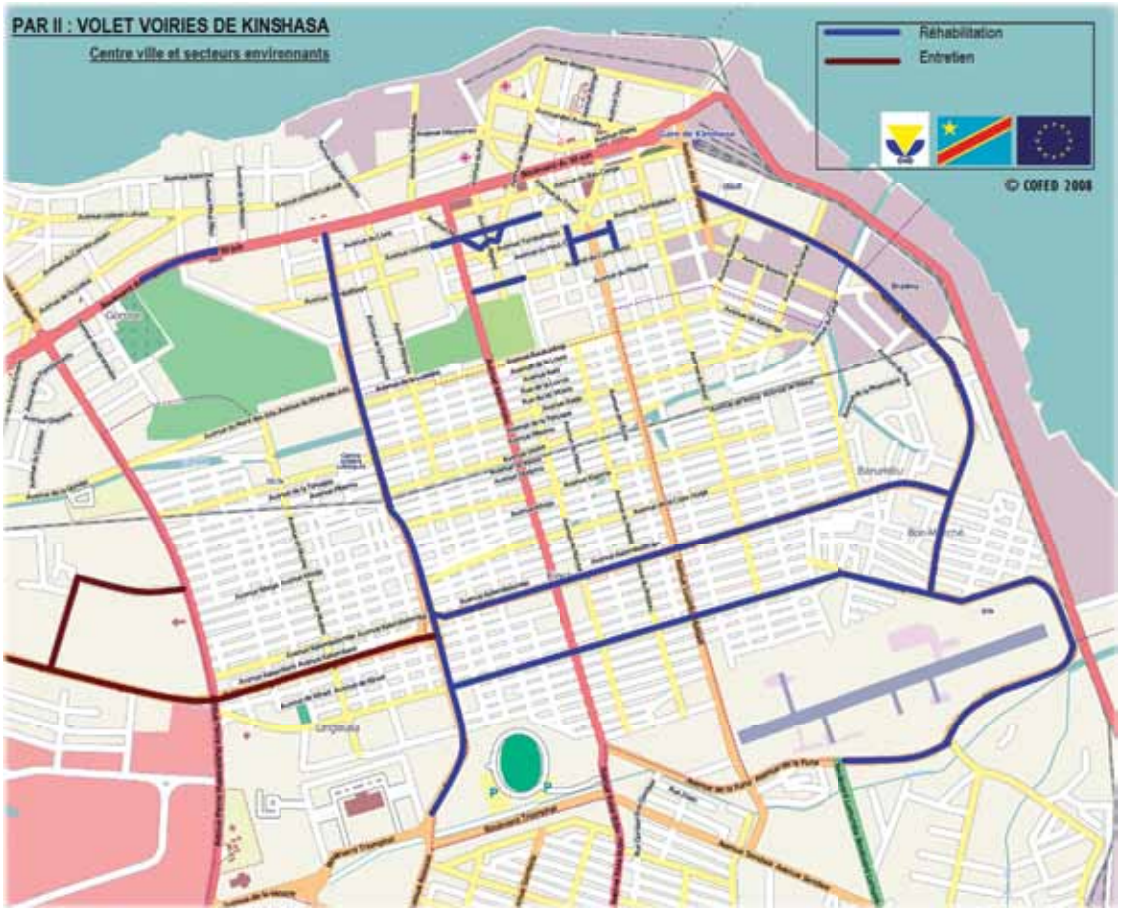

À la fin de l'année 2008, le programme a réalisé, avec la brigade de l'OVD, la réhabilitation partielle et le renforcement, notamment du boulevard Lumumba à Limete, des avenues Kabasele et Démocratie, sur une surface totale de 20.000 m^2. S'ajoutent à ces travaux, la reconstruction de 2.250 mètres de l'avenue Kabinda et la réhabilitation complète de plus de 1.200 mètres de collecteurs le long de cette avenue.

Les travaux de réhabilitation de la route Lufimi-Kwango et la reconstruction des ponts Mai-Ndombe et Lufimi sur la route nationale nº 1 (RN1), initialement prévue pour 28 millions d'euros, ont été portés à 40 millions d'euros. Les travaux, dont le lancement a été inauguré par Son Excellence Monsieur le Président de la République, Joseph KABILA, le 22 mai 2008, en présence des présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat, du Chef de délégation de la Commission européenne, M. Richard ZINK, de l'Ordonnateur national du FED, M. Athanase Matenda, ainsi que de nombreux membres de l'Exécutif, consistent en un bitumage complet de la chaussée et un élargissement de sa largeur à 9 m, assainissement compris.

Ces travaux sont complémentaires à ceux financés par la Banque Africaine de Développement

S.E.M le Président de la République avec le chef de délégation, M. Richard Zink

et la Banque Mondiale sur le même axe (Pont Nsele-Lufimi et Kwango-Kenge pour la BAD et Kenge-Kikwit pour la Banque Mondiale) et permettront, à l'issue de ces chantiers, de relier Kinshasa à Kikwit en moins de huit heures.

Les travaux sont confiés à l'entreprise française SOGEA SATOM, attributaire du marché de 39 080 711,63 €, la durée prévue des travaux est de 24 mois (échéance mai 2010). Le contrôle et la surveillance ont été confiés au Bureau d'études HYDROARCH pour 1 160 863 €. Le tronçon à réhabiliter est de 57,5 kilomètres et comprend la reconstruction des ponts Mai-Ndombe et Lufimi.

Commencés en mai 2008, les travaux se déroulent globalement comme prévu, malgré un léger retard accumulé sur le planning en raison notamment d'une pénurie de ciment. L'objectif de 30 kilomètres de routes réhabilitées en 2008 sur ce tronçon, a été atteint à 66,67%, soit 20 kilomètres de routes de stabilisation sol-ciment.

En marge de ces travaux, le Programme d'Appui à la Réhabilitation poursuit avec l'Office des Routes de Kenge l'entretien des tronçons en terre de la route nationale n°1, entre le pont Kwango et Kenge. En 2008, suite au lancement des travaux dans le cadre d'un projet de la Banque Africaine de Développement, cette brigade s'est déplacée sur le tronçon Mongata-Masambio, sur la route nationale n°17. Quant à la brigade de Bandundu, elle continue le rechargement de la route vers Masambio, avec 110 kilomètres de routes réhabilités dont 3 stabilisés au ciment.

La brigade de Mbandaka a poursuivi le travail d'ouverture et de réhabilitation sur l'axe Penda-Butela-Isonga Bolia. La Brigade a ainsi réouvert 20 kilomètres de route entre les PK 76 et 96 et rechargé plusieurs autres tronçons malgré les conditions difficiles imposées par une pluviométrie importante.

Sur la route Kananga-Tshikapa, l'urgence fut de maîtriser l'érosion qui menaçait la route, par la construction, à la sortie de la ville, de 1.500 mètres de caniveaux.

Pour le programme PAR II, le niveau d'exécution des travaux par rapport au programme annuel est de 83% pour l'entretien des routes et de 52% pour les réhabilitations.

Quant au volet eau et assainissement, on peut noter l'achèvement des travaux de remise en fonctionnement de la station de pompage à Kinsuka, dont la réception provisoire des travaux a eu lieu le 15 novembre 2008. L'exécution totale des travaux de réhabilitation du réseau secondaire et tertiaire dans la commune de Kintambo, à l'occasion desquels plus de 82.000 mètres de canalisation ont été posés et plus de 4.000 compteurs branchés ; la réalisation des forages du site de Herady et l'aménagement de plusieurs sources dans les communes de Kimbanseke et N'Sele.

L'usine de Lukunga a bénéficié de la réhabilitation de plusieurs équipements ainsi que l'installation de plusieurs pompes et vannes. Pour l'usine de Kasangulu, les travaux se sont concentrés sur la réhabilitation du réseau de distribution d'eau.

Hormis les travaux de forage, tous les autres travaux sont largement en avance par rapport à la programmation annuelle.

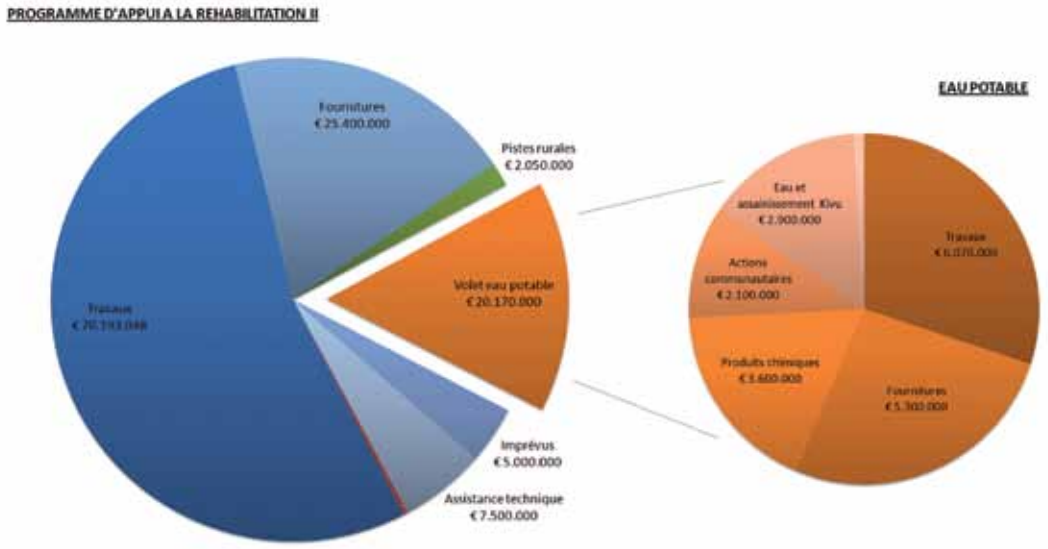

Programme d'Assainissement Urbain de Kinshasa (PAUK)

22.000.000 €

Montant	22.000.000 €	Date signature	13/11/2007
Mode de gestion	Décentralisée, régie directe publique	Date limite de signature des contrats et devis-programme	19/09/2010
Maître d'oeuvre	Cellule de Gestion du Programme du PAR II	Date limite de mise en œuvre opérationnelle	31/12/2010
Maître d'ouvrage	Commission européenne	Date limite d'exécution	31/12/2012
Objectif global	Lutter contre la pauvreté des populations les plus vulnérables de la ville-province de Kinshasa en améliorant le cadre de vie des habitants des quartiers particulièrement défavorisés de la capitale.		

Le **Programme d'Assainissement Urbain de Kinshasa** (PAUK) s'appuie sur une convention de financement signée le 13 novembre 2007 entre l'Ordonnateur national du FED et la Commission européenne. Il a pour objectif spécifique l'amélioration de l'assainissement dans deux bassins versants de la capitale (Bitshaku Tshaku et fleuve Congo), par l'évacuation et le contrôle des eaux pluviales et usées. Il prévoit également des activités relatives à la gestion des déchets ménagers ainsi que le renforcement des capacités institutionnelles des principaux intervenants dans le secteur.

Les trois (3) communes d'intervention ciblées par le programme sont celles de **Barumbu**, de **Kinshasa** et de la **Gombe**. Plus spécifiquement les actions entreprises prennent la forme de curage et de réhabilitation des réseaux primaires et secondaires de drainage, couplées à des actions de lutte érosive pour les ouvrages à réhabiliter. Ces actions sont entreprises sur une étendue de 1130 hectares, au bénéfice de 350 000 habitants.

Le traitement des déchets ménagers couplé avec les actions de réhabilitation et de sensibilisation devrait avoir une forte incidence sur la prévalence des maladies hydriques et vectorielles dans les zones concernées. C'est ainsi que ces interventions sont naturellement complémentaires à celles menées dans le cadre du renforcement de la production et de la distribution d'eau potable évoqué plus haut.

Le programme d'assainissement urbain de Kinshasa est un projet pilote et devrait permettre à terme, la planification et la programmation de projets similaires dans d'autres communes de la capitale et villes de la République Démocratique du Congo.

L'année 2008 a constitué l'amorce du programme d'assainissement urbain de Kinshasa. Au cours de cette période, plusieurs études ont été menées, de même que de nombreux dossiers d'appel d'offres ont été constitués. Le programme a entrepris notamment la réparation de plusieurs caniveaux et le curage du bassin primaire Bitshaku Tshaku.

Station de transfert Itaga - Commune de Barumbu

Programme d'urgence (LRRD)

S'inscrivant dans la stratégie des actions LRRD (Lien entre l'Urgence, la Réhabilitation et le Développement) particulièrement adaptée aux questions d'urgence et aux besoins humanitaires, les projets en matière d'infrastructures à l'Est de la RDC, bénéficient d'un financement de 45,8 millions d'euros sur le FED. Revu à la hausse, ce budget était initialement de 41,5 millions d'euros, à la signature de la convention de financement, le 31 août 2006.

Inscrites sur l'enveloppe B, ces initiatives menées dans les zones post-conflit consistent notamment à améliorer l'assainissement urbain, à réhabiliter les infrastructures routières existantes, de même que certaines pistes rurales dans le but d'une part, d'endiguer la prévalence de certaines maladies endémiques et d'autre part, de désenclaver les régions rurales, pour un meilleur développement de ces provinces.

Transversal, ce volet revêt également un caractère humanitaire, car il intègre dans son champ d'action, plusieurs projets de réhabilitation d'infrastructures sociales, comme des écoles, des hôpitaux et des centres de santé.

Pour l'atteinte de ces objectifs, dix contrats ont été initiés. T**rois projets, pour un montant de 1,1 millions d'euros, ont été menés à terme** en 2008, au Nord et Sud-Kivu, ainsi que dans la Province Orientale :

Extension de l'assainissement à Goma (Nord-Kivu) ;

- Financé à hauteur de 299.935 €, ce projet a consisté dans la construction, par l'ONG SODERU, de caniveaux à ciel ouvert dans la ville de Goma. SODERU a entrepris la réalisation des caniveaux reliant d'une part le rond-point des banques sur le boulevard Karisimbi, au quartier Mapendo (153 ml) et, d'autre part, du boulevard Kanyamuhanga à la rue de la corniche (545 ml). Démarrés le 7 décembre 2007, ces travaux ont pris fin le 7 novembre 2008.
- Les collecteurs érigés dans cette zone volcanique où les constructions anarchiques s'affranchissent de normes urbanistiques, permettent désormais l'évacuation des eaux pluviales qui, jadis, stagnaient dans ce quartier populeux de la ville de Goma. Grâce à ce projet, le taux du paludisme et des maladies hydriques a sensiblement baissé dans la ville, à la grande satisfaction de la population.

Collecteurs réhabilités à Goma.

Réhabilitation Mbau-Kamango-Nobili (Nord-Kivu)

- Exécutée par l'ONG SODERU, la réfection de cette route en terre comprend la protection du tronçon Mbau-Kamango et la réhabilitation du tronçon Kamango-Nobili (10 km). Le contrat de subvention de 699.980 € a été signé le 7 décembre 2007 et les travaux exécutés du 8 décembre 2007 au 7 décembre 2008.

Étude de pré faisabilité et d'impact environnemental du tronçon Miti-Walikale (Sud-Kivu)

- Confiée à la GTZ, l'agence allemande de coopération au développement active dans les provinces de l'Est de la RDC, cette étude de pré faisabilité a été menée pendant six mois sur cet axe routier du Sud-Kivu. Ce projet financé à hauteur de 66.875,97 € a démarré le 16 février 2007 et s'est achevé le 15 août 2007.

Sept autres projets sont encore en cours d'exécution dans les provinces du Nord-Kivu, Sud-Kivu et de la Province Orientale :

Assainissement à Bukavu (Sud-Kivu)

- Financé à hauteur de 1.499.979 €, ce projet a comme objectif spécifique la réhabilitation de neuf (9) collecteurs et drains dans la ville de Bukavu. Le contrat a été signé le 10 avril 2007 et le démarrage des travaux est intervenu le 1er juillet 2007. À la suite des dégâts causés par les secousses sismiques enregistrées en 2008, il était nécessaire d'amender l'objectif spécifique du projet, en ramenant le nombre de collecteurs à réhabiliter de neuf à huit. Confiée à la SODERU, l'exécution du projet devrait se poursuivre jusqu'au 31 décembre 2009. À fin 2008, quatre collecteurs et drains sur les huit prévus ont été réhabilités.

Réhabilitation de la route Sake-Mpofi-Walikale (Nord-Kivu)

- La réalisation du projet de réfection de ce tronçon est vitale pour les populations de la région, d'autant que cet axe routier facilitera la jonction entre les provinces du Nord-Kivu, de la Province Orientale et du Maniema. Prévu pour 27 mois, le projet bénéficie d'une subvention de 3.615.025 €, octroyés à l'ONG Agro Action Allemande (AAA). Ces travaux ont été lancés le 25 juin 2007 et la fin du projet est prévue pour septembre 2009.

Route en réhabilitation par l'ONG AAA (Walikale, Masisi)

Réhabilitation du tronçon Baraka-Fizi-Minembwe (Sud-Kivu)

- Le coup d'envoi des travaux de réfection de cet important axe routier du Sud-Kivu a été donné le 1er juillet 2008. L'exécution des travaux est menée par l'ONG ACTED. Cet axe routier permettra de relier la province du Sud-Kivu à celle du Katanga. La subvention octroyée est de 3.276.605 €. Sur ce tronçon de 141 kilomètres, seuls les travaux d'assainissement sont en cours en attendant la livraison prochaine des engins de chantier acquis par le projet.

ACTED : fondation de deux files de buses 120 au PK 3

Réhabilitation de la route Kisangani-Lubutu (Province Orientale-Maniema)

- La réalisation de cet ouvrage est confiée à l'UNOPS (Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets), bénéficiaire d'une convention de contribution de 7.777.035 €. L'exécution de ces travaux qui prévoient la réouverture de pistes nouvelles a débuté le 1er août 2007. Pour l'année 2008, en plus des neuf (9) ponts réhabilités, 40 km de routes en terre ont été construites et 87 km de routes revêtues réhabilitées.

Ouvrages de franchissement à Bunia

- Voie d'accès vers l'Ouganda, Bunia revêt une importance stratégique pour les populations de la région. C'est ainsi qu'il a été prévu dans cette ville, en pleine phase de reconstruction, la réhabilitation de passerelles pour piétons et la construction de ponts et dalots pour les véhicules, en vue de relier les nombreuses voies entravées par des cours d'eau. Le projet est exécuté par SODERU sur une subvention de 977.732,28 € octroyée le 26 novembre 2007.

Réhabilitation de la route Iga barrière-Nioka (Province-Orientale)

- Ce contrat de subvention de 2.773.617 € est exécuté par AAA qui a démarré les travaux de réfection de cette route en terre, le 17 janvier 2008. Les travaux sont prévus pour 18 mois.

Infrastructures sociales à Minembwe (Sud-Kivu)

- AVSI exécute grâce à une subvention de 1.217.184 € sur le FED, la réhabilitation de l'hôpital de référence de Minembwe, la construction du centre de santé de Kalingi, ainsi que la construction de deux écoles primaires et deux écoles secondaires. Les travaux ont démarré le 1er juin 2008 et sont prévus pour 24 mois.

Outre les projets réalisés ou en cours d'exécution, il importe de mentionner certains autres projets toujours en phase d'instruction, comme la réhabilitation des ponts Ruzizi I et II au Sud-Kivu, la fourniture d'un important lot d'engins pour l'Office des routes, ainsi que le contrat d'assistance pour l'appui à cet office.

À ceux-ci, s'ajoute le projet d'appui à l'amélioration de la sécurité aérienne en RDC de 5.000.000 d'euros, via un appui particulier à l'Autorité de l'Aviation Civile (AAC). Ce projet, hors LLRD, dont l'exécution se fera à Kinshasa, est encore en phase de démarrage, un des préalables étant l'adoption par le Parlement du Code de l'Aviation Civile.

Axe Lufimi - Kwango réhabilité, à hauteur de Mampu (135 km de Kinshasa)

En 2006, le Ministère de la Santé Publique (MSP) et ses partenaires ont adopté la Stratégie de Renforcement du Système de Santé (SRSS) qui vise la réorganisation du système de santé. Le Document de Stratégie de Croissance et Réduction de la pauvreté (DSCRP) intègre cette stratégie de même que le Plan d'Action Prioritaire du gouvernement (PAP) qui est le plan de mise en oeuvre de cette stratégie pour le secteur santé. L'axe central du PAP santé est la réforme institutionnelle qui doit aboutir à la rationalisation du cadre organique et à une intégration des programmes spécialisés. Cette réforme est réalisée en coordination avec le Ministère de la fonction publique dans le cadre de la réforme de l'administration publique.

Véritable challenge pour la République démocratique du Congo, et s'inscrivant dans la Stratégie de Renforcement du Système de Santé (SRSS), les interventions de la coopération UE-RDC, dans le domaine de la santé se veulent résolument progressistes et innovantes. C'est ainsi que deux objectifs opérationnelle sont pris en compte.

Le premier est d'apporter un appui à la stratégie de la santé en appuyant le Ministère et ses différentes Directions, en revitalisant les zones de santé par la mise en œuvre et la gestion d'une offre de service des soins de santé pérenne et de qualité. Cette revitalisation passe par une offre continue et régulière de médicaments essentiels et l'accès à des infrastructures réhabilitées et équipées.

Le second est de rationaliser un financement articulée autour de l'introduction d'un système de tiers payant et du développement d'un programme sectoriel. Le programme vise à mettre en place des services préventifs gratuits et des services curatifs moyennant le paiement d'un ticket modérateur établi en fonction des revenus moyens de la population.

Les projets santé relèvent d'un des trois domaines de concentration retenus pour le 9e FED. Plusieurs volets des activités de ce programme sont aussi bien financés par l'enveloppe programmable A du programme indicatif national, que par l'enveloppe B, réservée aux actions d'urgence et de réhabilitation liées au développement.

PROGRAMME SANTÉ

COFED
RAPPORT ANNUEL
2008

Cartographie des projets Santé

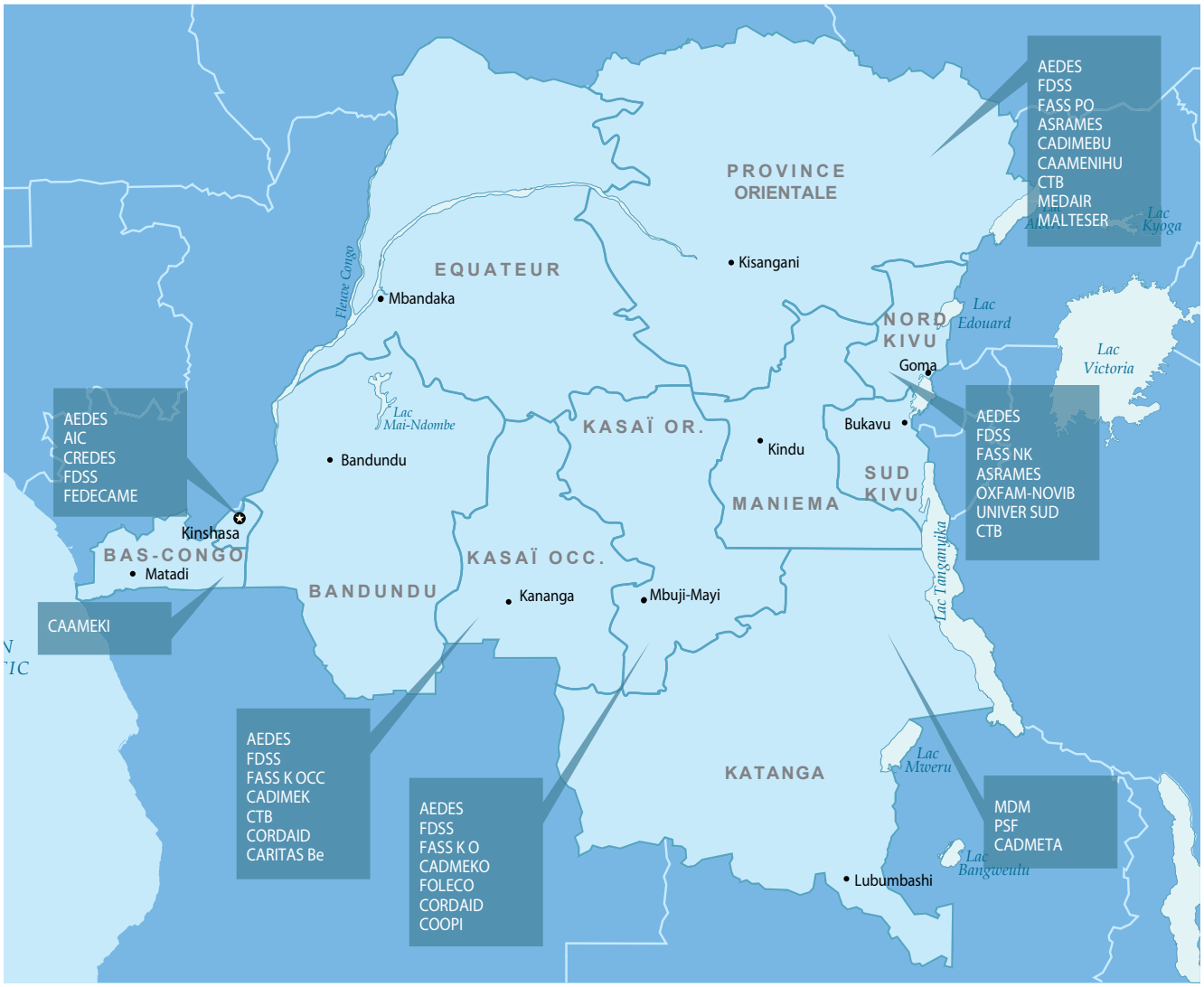

Programme Santé 9e FED (PS9FED)

80.000.000 €

Montant	80.000.000 €	Date signature	12/11/2005
Mode de gestion	Décentralisée, régie indirecte privée	Date limite de signature des contrats et devis-programme	27/10/2008
Maître d'oeuvre	Ministère de la Santé	Date limite de mise en œuvre opérationnelle	31/12/2011
Maître d'ouvrage	Ordonnateur national	Date limite d'exécution	31/12/2013
Objectif global	**Au niveau national :** Renforcer la tutelle du MSP sur le secteur et de son rôle de maître d'ouvrage sur la composante « services de santé » de la lutte contre la pauvreté ; **Au niveau des provinces ciblées :** Contribuer à l'amélioration de l'état de santé de la population par une augmentation de la qualité et de l'accessibilité des services de santé.		

Le noyau du programme repose sur une convention de financement de 80 millions d'euros, signée le 12 décembre 2005, entre l'Ordonnateur national du Fonds européen de développement en République Démocratique du Congo et la Commission européenne. Ce programme revêt une double importance car il symbolise, d'une part, le retour à une coopération normalisée dans le cadre de la coopération avec l'Union européenne et d'autre part, il marque la reprise effective par l'Ordonnateur national de son rôle de maître d'ouvrage. Son objectif global au niveau national est le renforcement de la tutelle du Ministère de la Santé sur le secteur et au niveau des provinces ciblées, l'amélioration de l'état de santé de la population par une augmentation de l'accessibilité des services de santé.

Les activités du programme santé 9e FED sont coordonnées sur quatre provinces du territoire national : les deux Kasaï, le Nord-Kivu et la Province Orientale. Au niveau central et provincial, le projet est piloté par une Unité de Coordination Nationale (Consortium AEDES) et au niveau périphérique, l'appui à l'amélioration des performances des soins de santé est assuré par des ONG subventionnées par le programme.

Ce programme et projets prennent le relais des appuis octroyés précédemment dans le cadre des PATS I et II (Programme d'Appui Transitoire au Secteur de la Santé) financés aussi par l'Union européenne, jusqu'en avril 2005.

Le projet santé appuie le financement du système de santé dans les quatre provinces cibles. La thématique « financement » de ce programme comprend trois objectifs spécifiques et vise à améliorer la performance du système de santé ; augmenter et rationaliser le financement du dispositif ; permettre au système de santé d'offrir des soins préventifs gratuits et des soins curatifs à un coût accessible pour la population.

Les réalisations du PS9FED au cours de l'année 2008 sont plurielles. Dès le premier trimestre, la finalisation des dossiers d'appel d'offres a permis le lancement, au niveau local et international, du processus d'acquisition de divers équipements et fournitures au profit du Ministère de la Santé et des Inspections Provinciales de la Santé. Il s'agit principalement de matériels roulants, comprenant des véhicules tout-terrain et des motocyclettes, des groupes électrogènes, des équipements informatiques ainsi que des kits médicaux en quantité pour les centres de santé, pour un montant total de 2.567.933 €.

Les services de l'Ordonnateur national ont également lancé le processus d'acquisition d'équipements hospitaliers pour 14 hôpitaux situés dans les provinces.

Tous ces marchés ont abouti à la contractualisation dans les délais, soit avant la date limite des engagements (27 octobre 2008) fixée par la convention de financement.

En outre, la COFED a procédé en octobre 2008, lors d'une cérémonie officielle au cabinet du Ministre de la Santé, à la remise d'un important lot de matériel informatique ainsi que des véhicules tout-terrain, pour les directions centrales du ministère.

En ce qui concerne le financement du système de santé, le programme santé 9e FED est basé sur de nouveaux modes de financement du secteur de la santé en RDC. Le PS9FED a apporté son appui dans les provinces ciblées (les 2 Kasaï, le Nord-Kivu et la Province orientale), à l'institution de quatre fonds d'achat des services de santé (FASS), un par province, et d'un fonds de développement des services de santé au niveau national (FDSS national avec quatre antennes provinciales).

Des véhicules remis au Ministère de la Santé Publique

Pour permettre la création de ces deux Fonds prévus dans la convention de financement, un avenant au Programme Santé a été signé le 23 janvier 2008 par l'Ordonnateur national, dans le but d'assurer le montage juridique de ces Fonds et d'aménager les lignes budgétaires concernées.

Un comité de pilotage du programme s'est tenu le 24 juin 2008. La tenue de ce comité a permis la validation des devis-programme des Établissements d'Utilité Publique (EUP). Son Excellence Monsieur le Ministre de la Santé a présidé ce comité, en présence du Chef de Délégation de la Commission européenne et de l'Ordonnateur national délégué du FED.

Les Fonds ont adopté un statut juridique d'Établissements d'Utilité Publique, forme jugée adaptée au rôle d'outil financier qui est celui du FDSS et du FASS. Ces fonds ont pour ressources, les apports financiers des bailleurs dont le premier est le 9e FED.

Les EUP ont plusieurs organes dont le Conseil d'Administration qui est l'organe d'orientation et de décision. Il est composé des représentants des bailleurs (trois dans le cas du PS9FED), de ceux des ministères de la Santé, des Finances (au niveau central pour le FDSS, provincial pour le FASS).

Pour la gestion quotidienne, les statuts ont prévu le recrutement, par le Conseil d'Administration, d'un Directeur et d'un Responsable financier. Ces derniers sont désignés respectivement comme Régisseur et Comptable des différents devis-programmes liés à la gestion du programme, en exécution des conventions de délégation de gestion signées entre l'Ordonnateur national du FED et chaque EUP. Les CA ont proposé à l'approbation de l'Ordonnateur national délégué du FED, les différents régisseurs et comptables.

Schéma récapitulatif de mise en oeuvre du PS9FED

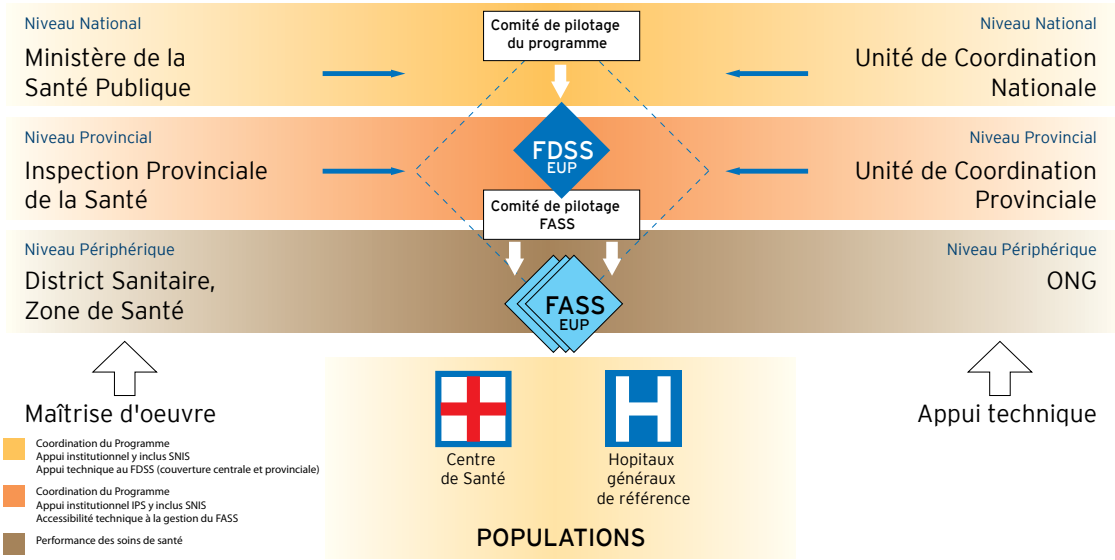

La gestion des EUP est financée par un mécanisme reposant sur :

- un devis-programme pour le financement des activités des formations sanitaires ;
- un contrat de subvention pour le fonctionnement de l'EUP.

C'est ainsi qu'une série de devis-programme et de contrats de subvention pour un montant total de 20.748.331 € ont été signés par toutes les parties (Ordonnateur national du FED, Ministère de la Santé, Délégation de la Commission européenne, les gestionnaires des EUP).

De g-d, L'Ordonnateur national délégué du FED, Le Secrétaire général à la Santé et le représentant de la DCE lors de la cérémonie de signature des DP et contrats de subvention des EUP

Devis-programmes pour les activités des EUP

Bénéficiaire	DP1	DP2	DP3	Total	Durée totale (mois)	Subventions	Durée (mois)
AIC	-	1.076.701 €	460.183 €	1.536.884 €	22		
FDSS	2.298.283 €	6.071.736 €	-	8.370.019 €	20		
FASS PO	364.459 €	1.103.873 €	-	1.468.332 €	20	665.805 €	26
FASS NK	571.303 €	1.914.635 €	-	2.485.938 €	20	563.353 €	26
FASS KO	630.469 €	1.951.067 €	-	2.581.536 €	20	642.231 €	26
FASS K OCC	492.154 €	1.298.645 €	-	1.790.799 €	20	643.434 €	26
				18.233.508 €		2.514.823 €	

Le programme comprend également un volet important de réhabilitations des structures sanitaires (centres de santé et hôpitaux) dans les provinces cibles. Des contrats de subvention pour un montant d'environ 3.000.000€ ont été signés avec des ONG/Agences pour assurer l'exécution des travaux.

À toutes ces réalisations, il faut ajouter le programme de formation des équipes-cadres de zones de santé (ECZ) pour 899.966 €. Le démarrage effectif de ce volet est prévu pour le mois de janvier 2009.

Au cours de l'année 2008, lors de supervisions formatives dans les zones de santé, des équipes polyvalentes des centres de santé, et du personnel de santé ont été formés.

Le pilier «fournitures en Médicaments essentiels et génériques» est un motif de satisfaction pour

cette année 2008. En effet, grâce aux facilités fiscales et à la signature de six (6) contrats de fournitures de médicaments pour 9.900.000 € auprès des centrales de distribution régionales «CDR» (ASRAMES, CADMEKO et CADIMEK), il a été possible d'assurer un approvisionnement régulier de médicaments aux formations sanitaires.

Le système national d'informations sanitaires constitue un autre pilier majeur appuyé par le Programme santé 9ème FED. Les deux volets du système sont les soins de santé primaires (SSP) et la surveillance épidémiologique. Les réalisations de l'année 2008 sont : i) la rationalisation des systèmes d'informations sanitaires ; ii) l'amélioration de la qualité des prestations ; iii) le développement de nouveaux outils d'analyse (tableaux, cartes sanitaires) ; iv) la production des outils de diffusion au niveau central (annuaires, bulletins site Web).

Le cofinancement des programmes sociaux prioritaires constitue un autre motif de satisfaction. En effet, grâce à la signature des contrats de fournitures *stocks d'urgence* ainsi qu'au premier devis-programme FDSS/FASS, il a été possible de contribuer à la lutte contre l'épidémie d'Ebola (Kasaï Occidental) et de rougeole (Kasaï oriental).

Pour assurer le suivi de toutes les activités du PS9FED dans les quatre provinces cibles, un contrat de suivi externe a été signé avec le bureau CREDES. Ce dernier a réalisé trois missions en 2008 avec pour objectifs respectivement : la réalisation d'un état des lieux initial, la mise à jour de la matrice de gestion des risques et l'évaluation de la composante Appui Institutionnel au niveau Central (AIC) du Programme Santé 9ème FED.

Il faut également préciser qu'à la fin de l'année, la dégradation des conditions sécuritaires dans la province du Nord-Kivu (Masisi et Rutshuru) a occasionné la réduction de certaines activités du PS9FED dans cette province, ainsi que leurs orientations vers d'autres districts sanitaires.

En effet, la grave crise sécuritaire vécue dans l'ensemble de la province, particulièrement le district de Masisi, rend difficile la mise en œuvre des activités prévues par l'ONG OXFAM-NOVIB et les encadreurs de l'Inspection Provinciale de la Santé.

Face à cette situation, l'ensemble des partenaires et acteurs ont convenu de réorienter l'intervention destinée au district sanitaire de Masisi vers celui de Beni.

La chargée de programmes secteurs sociaux de la COFED et le représentant de la DCE, lors de la remise de matériels bio-médicaux aux formations sanitaires

Cette réorientation a eu l'avantage d'une part, de capitaliser et de renforcer certaines avancées du programme dans certaines zones de santé de Beni et d'autre part, de compléter les autres composantes du PS9FED pour un développement harmonieux du système de santé dans le district.

Dans le district sanitaire de Rutshuru, appuyé par l'ONG UniverSud-Liège, les problèmes posés ont également perturbé les activités, entraînant par ailleurs, une sous-consommation du budget initialement prévu pour le financement des activités du projet.

L'année 2008 a été marquée par l'approche de la date limite des engagements pour ce programme (27 octobre 2008), date à laquelle 98% des engagements sur la convention de financement ont pu être réalisés. Cette performance a été rendue possible grâce au concours et à l'implication de l'Unité de Coordination Nationale (UCN), du Ministère technique, des services de l'Ordonnateur national et de la Délégation de la Commission à Kinshasa. C'est ainsi que durant cette période, 12 devis-programmes ont pu être signés, 8 pour les Fonds d'Achats de Soins de Santé (FASS), 2 pour le Fonds de Développement de Soins de Santé (FDSS) et 2 pour l'appui institutionnel au niveau central (AIC). Des contrats de fournitures en équipements biomédicaux, des contrats de subvention pour les réhabilitations ainsi que pour la formation des équipes-cadres de zones de santé ont également été signés.

Le projet santé financé sur l'enveloppe B dans le district de Tanganyika

Montant	8.500.000 € (composante santé)	Date signature	31/08/2006
Mode de gestion	Décentralisée, régie indirecte privée	Date limite de signature des contrats et devis-programme	27/07/2009
Maître d'oeuvre		Date limite de mise en œuvre opérationnelle	31/12/2011
Maître d'ouvrage	Ordonnateur national	Date limite d'exécution	31/12/2013
Objectif global	Contribuer à « la consolidation de la paix, à la réconciliation et à la relance économique durable dans l'Est de la RDC		

Dans le cadre de la convention de financement 9 ACP ZR 017, le Fonds européen de développement intervient également dans les 11 zones de santé du district sanitaire du Tanganyika (Katanga) à travers un système de santé visant la durabilité.

L'objectif spécifique est d'améliorer dans les zones précitées, la qualité et l'accessibilité des services curatifs, préventifs, pour les populations bénéficiaires ; de mettre en place une centrale de distribution régionale de médicaments essentiels pour le district et de subventionner le coût d'acquisition du médicament pour le patient.

Dans le cadre de cette convention, les activités sont couvertes par des contrats de subventions au bénéfice de deux ONG, Médecins du Monde (MDM) pour le volet encadrement et supervision et Pharmaciens Sans Frontières (PSF) pour la mise en place et l'appui à la centrale de distribution des médicaments (CADMETA).

Afin d'appréhender les actions entreprises sur le terrain, une mission conjointe a été conduite par la COFED, la Délégation de la Commission ainsi que l'unité de coordination du projet, en juin 2008. La mission a conclu à suffisamment d'ancrages de l'appui de PSF et MDM au niveau des infrastructures en place à Kalemie ainsi que dans trois dépôts intermédiaires appartenant à l'État ; les pharmaciens sont bien intégrés dans des équipes-cadres de zone et le personnel formé est correctement déployé. Le niveau de disponibilité des médicaments essentiels dans cette zone est d'environ 90%.

D'une manière générale et au-delà de l'impact réel avéré, chaque projet pris individuellement a sa pertinence et a atteint des résultats tangibles, en cohérence avec les objectifs du Programme Est Congo (PEC). Cependant, une meilleure cohérence reste à asseoir avec les autres projets de la composante LRRD. Un autre challenge sera de s'assurer de la pérennité des actions entreprises, eu égard, entre autres, aux conditions logistiques et de terrain toujours très difficiles.

Malgré ces conditions particulièrement défavorables, il n'en demeure pas moins que les structures concernées paraissent renaître jusque dans de petits villages et ce, fait remarquable, avec la collaboration des autorités sanitaires du district.

Stock de médicaments génériques - PS9FED

La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue à Rio de Janeiro en juin 1992 et par la suite, la conférence de Johannesburg, ont dressé les nouveaux contours ainsi que les nouvelles orientations à adopter dans le domaine.

À cette occasion, la conférence a réaffirmé le poids de la dimension environnementale dans toutes les politiques sectorielles de développement, l'importance de la prise en compte des facteurs environnementaux dans la lutte contre la pauvreté et le caractère planétaire des conséquences à long terme du non-respect de cette dimension.

C'est sur cette base que l'ensemble des acteurs de la communauté internationale a pris l'engagement d'intégrer les principes d'une gestion durable de l'environnement dans tous les aspects de la coopération au développement.

La situation de crise vécue en République Démocratique du Congo depuis plusieurs années a entravé, jusqu'à récemment, le gouvernement dans ses efforts d'édification d'une politique sectorielle pour la forêt et la conservation de la nature. Néanmoins, depuis la fin de l'année 2007, le groupe thématique forêt-environnement, qui réunit le gouvernement et les bailleurs des fonds, oeuvre en cohérence avec les agendas du secteur, à l'accompagnement de cette importante politique.

Le rôle joué par la République Démocratique du Congo dans ce domaine est crucial, car avec 60 % de forêts denses et humides africaines, elle abrite, après l'Amazonie, le second plus grand massif forestier du monde. Sur le plan de la biodiversité, le pays est également l'un des 10 pays au monde contenant une « *mégabiodiversité* ».

Avec 7 parcs nationaux, 1 réserve de faune importante et 28 domaines de chasse (dont cinq sites classés par UNESCO comme patrimoine mondial), les aires protégées représentent 9,6 % du territoire national.

Deux institutions créées par ordonnance présidentielle sont chargées de la gestion des parcs et de la biodiversité : l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (I.C.C.N.) et l'Institut des Jardins Zoologiques et Botaniques du Congo (IJZBC).

En RDC, la Commission européenne, à travers le Fonds européen de développement, reste un bailleur important dans ce secteur, avec environ 40M € d'engagements entre 2004 et 2009. Les actions nationales et régionales (ECOFAC, RAPAC) et les initiatives FLEGT (Forest Law Enforcement on Governance and Trade), ont appuyé les structures étatiques dans leurs efforts à asseoir leur contrôle sur de larges portions d'aires protégées, avec pour corollaire, un retour croissant de la légalité.

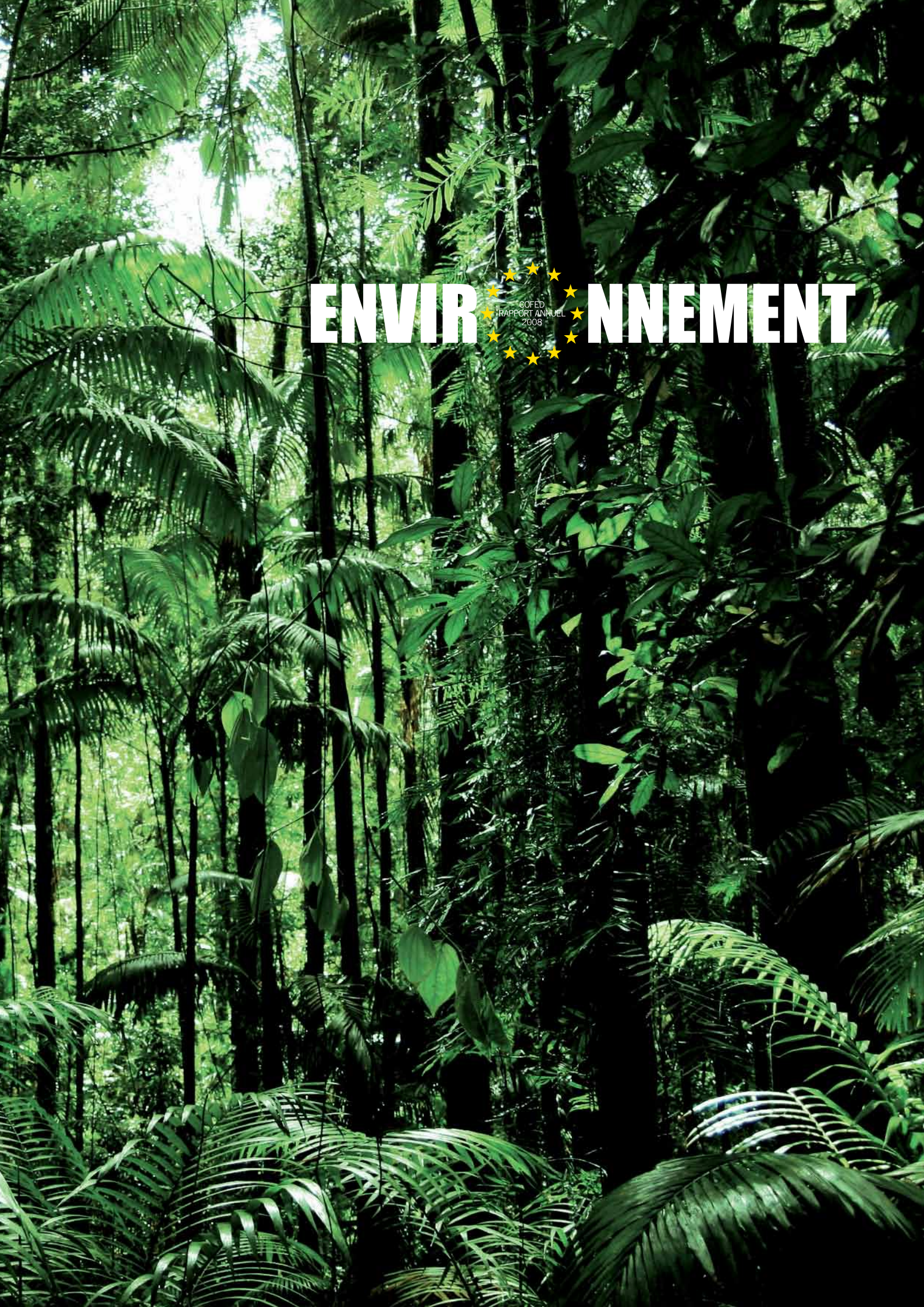

ENVIRONNEMENT

COFED
RAPPORT ANNUEL
2008

Cartographie des Parcs Nationaux et des aires protégées

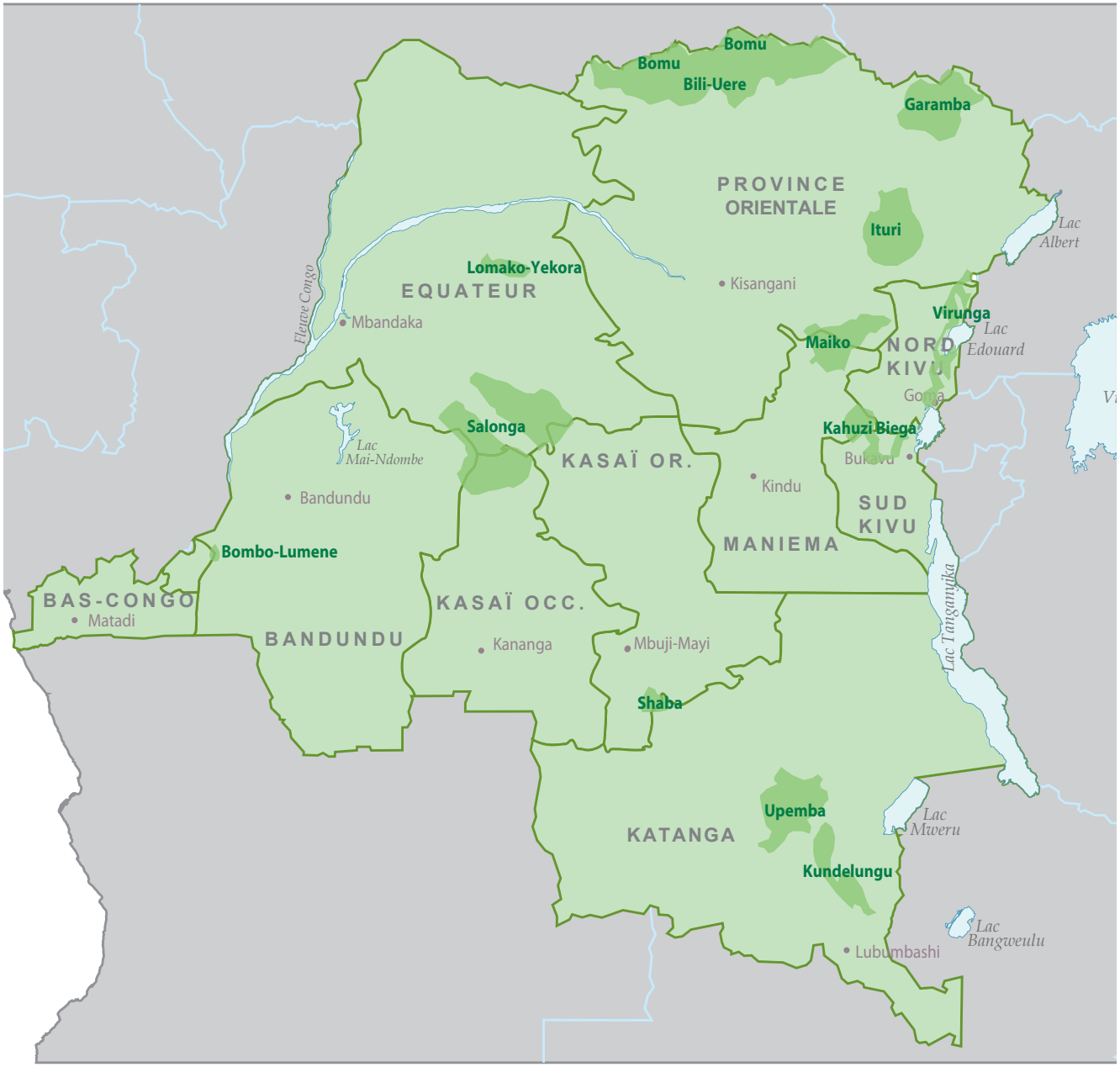

Programme régional de conservation et de valorisation des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale (ECOFAC IV)

38.150.000 €

Montant	38.150.000€	Date de signature de la convention de financement	31/01/2006
Mode de gestion	Décentralisée, régie indirecte	Date limite de signature des contrats et devis-programme	22/12/2008
Maître d'oeuvre	I.C.C.N.	Date limite de mise en œuvre opérationnelle	31/12/2011
Maître d'ouvrage	Ordonnateur national du Gabon comme Ordonnateur régional ayant délégué son pouvoir aux Ordonnateurs nationaux	Date limite d'exécution	31/12/2013
Objectif spécifique : contribuer à garantir à long terme les activités liées à l'exploitation et à la valorisation économique des ressources naturelles nécessaires au développement et au bien-être des populations de 8 pays d'Afrique centrale, par la conservation et la gestion durable de 180.000 km2 d'écosystèmes de forêts tropicales et des savanes représentatives de la biodiversité de la sous région.			

Le programme ECOFAC s'inscrit dans le contexte de mise en œuvre du plan de convergence de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) avec trois principaux objectifs :

- une gestion multifonctionnelle et durable des territoires, concertée entre les différents acteurs (population, administrations, secteur privé, ONG), qui répond aux impératifs des engagements environnementaux internationaux des États ainsi qu'aux besoins des parties prenantes ;
- une reconnaissance accrue par les décideurs et les populations des États d'Afrique Centrale et leurs partenaires au développement, du potentiel économique et social de la richesse biologique des écosystèmes de la région et une concrétisation de leur rôle primordial dans la réduction de la pauvreté par la valorisation des biens et services qui en sont issus ;
- un renforcement des capacités institutionnelles des États et des Acteurs non étatiques, pour des politiques régionales et nationales harmonisées sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité au bénéficie des populations locales .

La convention de financement du programme ECOFAC IV a été signée le 31 janvier 2006. La signature du contrat de subvention au RAPAC (Réseau des Aires protégées d'Afrique centrale) a eu lieu au mois d'avril 2006, tandis que le contrat d'assistance technique du programme signé avec le consortium BRLi, au mois de juin 2007.

Ce programme relève pour 38.150.000 € du Programme Indicatif Régional dont 5.000.000 € du Programme Indicatif National.

Signée à Brazzaville à l'occasion d'une réunion de concertation des Ordonnateurs nationaux de la sous-région, cette convention stipule dans ses modalités de mise en oeuvre que : l'ordonnateur régional délègue ses fonctions d'ordonnateur aux ordonnateurs nationaux des pays concernés, pour la gestion de leur composante nationale.

Plusieurs composantes contribuent à la mise en œuvre de ce programme à concurrence des enveloppes suivantes :

- Composante d'appui au Réseau des Aires protégées : 4.327.000 € ;
- Composante Cameroun : 4.124.000 € ;
- Composante Centrafrique : 6.428.000 € ;
- Composante Congo : 3.738.000 € ;
- Composante RDC : 9.646.000 € ;
- Composante Gabon : 3.240.000 € ;
- Composante Guinée Équatorial : 1.481.000 € ;
- Composante São Tomé et Principe : 926.000 € ;
- Coordination régionale : 3.640.000 €.

Au courant de l'année 2008, pour le programme ECOFAC IV, deux comités de pilotage et Comités Technique Régional de Suivi ont eu lieu.

Ce comité régional a pour mission la supervision et l'approbation de la ligne d'action du projet et à ce titre, approuve les différents devis-programme présentés par le chef de composante.

Parc National de la Salonga

Le parc national de la Salonga n'a pu bénéficier à l'instar des autres composantes, de l'appui financier et technique d'ECOFAC durant les trois phases antérieures.

À cheval sur quatre (4) provinces de la RDC, les deux Kasaï, le Bandundu et l'Équateur, le parc national de la Salonga est scindé en deux blocs et géré par six stations de l'I.C.C.N. : le bloc Nord avec les quatre (4) stations de Monkoto, Monjoku, Watshikengo et Yokelelu et le bloc Sud avec deux (2) stations, Anga et Munja.

Parsemé de larges zones marécageuses, l'écosystème de la Salonga est globalement intact et les forêts du Parc constituent un capital inestimable pour la conservation de la nature. Ce parc a été créé en vue de préserver une faune riche et diversifiée, des espèces endémiques telles que le singe bonobo, le paon congolais ainsi que certains grands mammifères comme l'éléphant et le buffle.

Cependant, l'immensité de l'étendue à couvrir et les problèmes de logistique, rendent très difficiles la coordination, l'approvisionnement et la surveillance efficace du parc. En effet, plus de 60% de ce dernier échappe au contrôle de l'I.C.C.N..

Les populations riveraines du parc représentent plus de 200.000 habitants répartis dans plus de 200 villages, leurs activités sont essentiellement liées à l'agriculture, la pêche et la chasse.

Certaines populations s'adonnent au braconnage occasionnel pour l'approvisionnement des localités environnantes, mais le braconnage systématique perpétré, pour la plupart, par des bandes armées se révèle plus dévastateur.

Pour y faire face, l'I.C.C.N. dispose de 200 écogardes qui constituent le corps de surveillance et de gestion du parc. Ces unités possèdent un équipement rudimentaire et sont faiblement armées. De plus, les moyens logistiques limités et les contraintes naturelles de la région amoindrissent leurs capacités d'action et de déploiement.

Bilan des activités

Les activités du devis-programme de démarrage ont démarré tardivement et la composante a dû adapter le chronogramme des activités et en reporter certaines, au devis-programme de croisière.

Bonobo de la Salonga

Au cours du devis-programme de démarrage, un cadre opérationnel avec l'I.C.C.N. a été mis en place afin d'asseoir les liens de coopération. Un état des lieux des stations et du personnel a été entrepris et le bureau de Kinshasa a été installé avec un recrutement effectif du personnel et une dotation minimale en mobilier et équipement informatique. Une initiative intéressante a été celle de concevoir les infrastructures des six stations, en association avec les communautés locales.

Au deuxième trimestre de l'année, le chef de site a été recruté et une mission de terrain ayant pour objet la délimitation et la logistique du parc a eu lieu.

Des équipements de transport (tracteurs, motos, groupes électrogènes, moteurs hors-bords), correspondant aux besoins les plus urgents, ont été acquis ainsi que des uniformes paramilitaires pour les éco gardes.

Les réunions avec les notables de Monkoto ont permis de clarifier la position du projet, mais aussi de lancer un appel à candidature pour les projets de développement « villageois » qui seront entrepris. Un chantier de fabrication de briques cuites a été également lancé à Monkoto en vue de fournir les matériaux nécessaires à la construction de la première station du parc. Cette initiative répond à la fois au souci de dresser des bâtiments parfaitement intégrés à l'environnement, tout en faisant bénéficier les populations locales des retombées de la gestion du parc.

Parc National de la Garamba

Date de démarrage	14 juillet 2006				
Durée du programme	36 mois				
Montant total de la subvention	5.500.000 €	5.000.000 €	Fonds européen de développement		
		500.000 €	Fonds de contrepartie		
Mise en œuvre	Volet 1	3.600.000 €	African Parks		
	Volet 2 et 3	1.900.000 €	ACF (Wildlife Direct)		

Le programme de stabilisation intégrée à la réhabilitation des aires protégées de l'Est de la République Démocratique du Congo est mis en œuvre au sein du Parc national de la Garamba, situé dans la province orientale, aux limites du Soudan. Son objectif global est d'assurer le développement durable et de sauvegarder la biodiversité à l'Est de la RDC et son objectif spécifique d'accroître la stabilité à l'est de la RDC, à travers le renforcement durable des capacités de l'Institut Congolais de Conservation de la Nature dans le cadre de la gestion des aires protégées.

Deux partenaires ont été identifiés pour cette action : African Parks Foundation (APF), partenaire actif sur terrain depuis 2005, avec l'I.C.C.N. ; African Conservation Fund, partenaire d'APF pour le développement d'un système de financement durable pour les parcs nationaux de l'Est de la RDC.

Les trois (3) volets de ce programme consistent en la fourniture d'un appui au personnel du Parc National de la Garamba afin d'endiguer le braconnage et de juguler l'insécurité autour du parc ; la fourniture d'appuis ponctuels aux autres aires protégées de l'Est de la RDC afin de réduire l'impact des crises survenues dans ces régions et d'assurer la viabilité financière de ces espaces.

Le volet «Parc National de la Garamba» du programme ECOFAC IV prend également en compte le rétablissement des capacités de l'I.C.C.N. tant au niveau central que décentralisé ; des actions communautaires en périphérie ; la réhabilitation des parcs nationaux des Virunga (Nord-Kivu), de Kahuzi-Biega (Sud-Kivu), de Maïko (Maniema), de la Garamba ainsi que la réserve de faune à Okapis.

Concernant le premier volet, 50 nouveaux gardes ont été formés, de même qu'a été restructuré le département de lutte anti braconnage (LAB). Des bâtiments prioritaires et des pistes rurales ont été réhabilités et plusieurs opérations de pistage de rhinocéros entrepris.

Abris des éco-gardes

Sur le second et troisième volet, 50 agents de l'I.C.C.N. ont été formés en système de rapportage des bailleurs et une cellule de coordination dans le Nord-Kivu a été établie pour la gestion des crises dans les aires protégées. Le dispositif administratif et financier a été revu, avec la mise en place de nouvelles structures administratives et financières et la création d'un fonds fiduciaire pour régler les urgences et couvrir les coûts récurrents.

Troupeau d'éléphants

Projet d'appui à la réforme de l'institution en charge des aires protégées en RDC

4.000.000 €

Montant	4.000.000 €	Décision de financement	12/11/2007
Mode de gestion	Décentralisée, régie indirecte privée	Date limite de signature des contrats et DP	19/09/2010
Maître d'oeuvre	Unité de Gestion de Projet (UGP)	Date limite de mise en œuvre opérationnelle	31/12/2010
Maître d'ouvrage	Ordonnateur national	Date limite d'exécution	31/12/2012
Objectif global	Contribuer à la gestion durable de la bio-diversité en RDC, et plus particulièrement de celle du réseau national d'aires protégées (sous gestion de l'I.C.C.N.).		

D'un montant de 4 millions d'euros, la convention de financement du projet d'appui à la réforme ayant en charge les aires protégées a été signée entre l'Ordonnateur national du FED en République Démocratique du Congo et la Commission européenne le 12 novembre 2007.

Ce projet fait suite à la réalisation de la revue institutionnelle menée de façon participative avec l'I.C.C.N., l'IJZBC et les bailleurs de fonds du secteur. Il vise principalement à appuyer l'I.C.C.N. dans le démarrage de sa réforme institutionnelle avec un accent particulier sur la mise en oeuvre du plan de réforme dans un site pilote, le parc National de Virunga.

Les objectifs spécifiques du projet sont :

- de piloter efficacement la première phase de réforme institutionnelle et le programme de renforcement de l'I.C.C.N. grâce à une équipe dirigeante renforcée ;
- d'élaborer et démarrer la mise en oeuvre du plan de renouvellement des ressources humaines de l'I.C.C.N. et assurer la fonction GRH de façon efficace ;
- de mettre en œuvre dans un site pilote, le Parc National de Virunga, les composantes prioritaires de la réforme de l'I.C.C.N., et intégrer les leçons apprises dans le processus global de réforme de l'Institut avec l'appui des autres bailleurs de fonds.

Ce projet, compte tenu de sa spécificité relative à la mise à la retraite d'une partie du personnel, a suscité un vif intérêt et des attentes au niveau du gouvernement. En effet, une réussite dans la mise en oeuvre de ce volet pilote, sera de bonne augure pour la reproduction de l'opération dans d'autres secteurs.

En 2008, le processus de recrutement de l'unité de gestion du projet a été lancé. La contractualisation et le début des activités devraient intervenir au début de l'année 2009.

Gorille des plaines de l'Est de la RDC

Perspectives 10e FED

Dans le cadre du 10e FED, l'Ordonnateur national a adressé en août 2008, une requête de financement de 30 millions d'euros relatif à l'amélioration de la capacité de gestion des écosystèmes, par des actions de conservation en faveur de quatre (4) aires protégées les plus représentatives de la biodiversité de la République Démocratique du Congo, ainsi que des appuis en faveur d'institutions de formation forestière. Cette requête fait suite à une mission d'identification conduite par la délégation de la Commission européenne, la COFED et le ministère de l'Environnement. Elle devrait être suivie de la signature formelle d'une convention de financement.

Chute de la Lofoï dans le Parc national Kundelungu (KATANGA)

La République démocratique du Congo par sa superficie, l'importance de ses ressources naturelles et son potentiel agricole et forestier devrait jouer un rôle prépondérant en Afrique, en tant qu'acteur majeur dans la production agricole et la gestion durable des forêts. Cependant, l'enclavement de la plupart des terres arables ainsi que le faible développement de ses outils de production et de recherche agricole restent un obstacle pour ce développement.

La lutte contre la pauvreté par un développement économique et social durable, reste une des priorités de la coopération Union européenne et RDC. C'est ainsi qu'un soutien particulier est apporté à la valorisation des ressources humaines, aux questions liées à la protection de l'environnement et aux problèmes de production, de manière à garantir à plus long terme le développement durable des Etats.

Après l'interruption de la coopération en 1992, deux programmes relatifs au développement rural financés par le Fonds européen de développement étaient toujours en cours: le programme Kivu, 40 millions d'euros et le programme APEK (Arrière Pays Economique de Kinshasa), avec 25 millions d'euros. Le projet de reboisement, sur le plateau de Bateke, s'est arrêté en 1991 avec à son actif, environ 7.500 hectares couverts.

L'impact et la viabilité de ces programmes malgré un contexte difficile, ont été largement démontré.

Actuellement, la mise en oeuvre d'une facilité d'expertise entre la FAO (Food and Agriculture Organization) et la Commission européenne a permis d'effectuer une évaluation de certaines structures existantes afin de permettre la définition de programmes d'investissements indispensables à la relance d' activités prioritaires, véritables moteurs de relance pour les secteurs agronomiques et forestiers, secteurs indispensables pour le développement des populations rurales.

DÉVELOPPEMENT RURAL

COFED
RAPPORT ANNUEL
2008

Projet de Relance de la recherche agricole et forestière

7.995.000 €

Montant	7.995.000 €	Décision de financement	25/01/2006
Mode de gestion	Décentralisée, convention de contribution avec la FAO	Date limite de signature des contrats et DP	19/12/2008
Maître d'oeuvre	Administrations concernées	Date limite de mise en œuvre opérationnelle	31/12/2009
Maître d'ouvrage	Ordonnateur national	Date limite d'exécution	31/12/2012
Objectif global	Contribuer à la réduction de la pauvreté en assurant la sécurité alimentaire et le bien-être des populations par le renforcement des capacités nationales de recherche agricole et forestière.		

La recherche agronomique constitue un moteur indispensable pour le développement économique d'un pays.

En République Démocratique du Congo, en dépit de conditions naturelles favorables, ce secteur porteur de croissance se voit réduit à des activités de subsistance. L'augmentation des importations de produits de première nécessité traduit mieux cette carence et malgré le fait que près de 80% de la population du pays vit de l'agriculture, l'évolution de ce secteur reste qualitativement et quantitativement insatisfaisant.

Les différents plans, notamment le plan agricole minimum, l'objectif 80, le plan de relance agricole, le programme d'autosuffisance agricole pour ne citer que ceux-là, n'ont pas donné les résultats escomptés et l'habituelle production agricole d'exportation, dans les secteurs du coton, thé, café, huile de palme et caoutchouc est en continuelle régression.

Environ deux tiers de la population congolaise vit en milieu rural et tire de cet environnement l'essentiel de ses moyens de subsistance. Cependant, l'apport de ces opérateurs dans le processus de développement du pays n'a pas encore atteint le seuil critique qui ferait de l'agriculture un véritable secteur d'appui à l'économie nationale, et du milieu rural, un vivier favorable au progrès social.

À ce titre, le Fonds européen de développement a prévu un appui à la recherche agricole et forestière à travers, l'Institut National pour l'Etude et la Recherche Agronomique (l'INERA) et la faculté des sciences agronomiques de Kisangani.

Ce programme de relance de la recherche agricole et forestière en République démocratique du Congo (REAFOR) fait l'objet d'un accord de mise en œuvre signé le 09 octobre 2006 entre la Commission européenne et la FAO. Cet accord découle d'une convention de financement de 7.995.000€ passée, le 09 mars 2006, entre l'Ordonnateur national du FED en RDC et la Commission européenne.

Les actions de ce programme sont complémentaires avec celles menées dans le cadre des projets d'urgence à l'Est de la RDC et relatives à l'entretien de routes primaires et secondaires et également à l'ouverture de nouvelles routes de dessertes agricoles. Ces réhabilitations sont réalisées notamment à travers des ONG internationales de développement.

L'objectif global du programme REAFOR est de contribuer à la réduction de la pauvreté, au renforcement de la sécurité alimentaire et au bien-être des populations de la RDC, par le renforcement des capacités nationales de la recherche agricole et forestière.

Son objectif spécifique est de relancer la recherche agricole et forestière nationale pour l'aider à mieux répondre aux besoins urgents de ses utilisateurs, dans une phase de redémarrage économique.

Pour sa mise en œuvre, la FAO a signé un protocole avec l'Institut International d'Agriculture Tropicale (IITA) pour la composante agricole et le CIFOR (Center for International Forestry Research) pour la composante forestière.

Au cours de l'année 2008, deux comités de pilotage du programme se sont tenus respectivement au mois de janvier et de septembre. Lors du premier comité de pilotage, il était question de mettre en place un cadre de concertation relatif aux orientations à adopter pour le démarrage effectif du projet. À l'issue de ce dernier, les trois composantes du projet (agricole, forestière et générale) ont soumis un rapport d'état d'avancement qui a permis de formuler des recommandations selon les composantes. L'essentiel de ces recommandations a porté sur l'application d'un mécanisme rapide de décaissement pour notam-

ment : mener à bien des travaux de réhabilitation à l'Université de Kisangani ainsi que dans certaines stations de l'Institut National pour l'Étude et la Recherche Agronomiques; acquérir du matériel informatique supplémentaire afin de faciliter les travaux des chercheurs ; recenser et rendre accessibles les articles scientifiques à partir de plusieurs ressources, notamment l'internet.

L'audit organisationnel de l'INERA a également été retenu. En plus de cela, le comité de pilotage a demandé à la direction de l'institut de présenter ses besoins en recyclage pour les chercheurs, techniciens et autres administratifs.

Suite à ces travaux, il a été également recommandé d'obtenir du ministère de l'Enseignement supérieur et universitaire, la reconnaissance du grade de Master en RDC. À ce propos, des contacts ont été pris avec la direction générale de l'INERA et l'Université de Kisangani.

Tableaux des engagements financiers sur les deux volets, tels que présentés lors de la 3e session du comité de pilotage du projet

Volet forestier : CIFOR

	Activités	Prévisions	Dépenses	% réalisé
1	Élaboration du programme prioritaire de recherche forestière	40 200 €	28 866 €	72%
2	Participation à l'atelier de lancement du projet	26.000 €	19 271 €	74%
3	Mise en œuvre du programme prioritaire de recherche forestière	258 500 €	62 368 €	24%
4	Établissement de la liste des chercheurs à former	16 900 €	11 110 €	66%
5	Inscription des chercheurs à former	12.000 €	8 608 €	72%
6	Encadrement des chercheurs enrôlés dans les programmes de formation	71 500 €	0 €	0%
7	Établissement de la liste des chercheurs et techniciens à recycler	16 400 €	0 €	0%
8	Élaboration du contenu détaillé et d'un calendrier de formation/recyclage	31 500 €	0 €	0%
9	Exécution, suivi et évaluation du calendrier de formation/recyclage	213.000 €	2 033 €	1%
A	Sous total	686.000 €	132 256 €	19%
B	Bourses de formation	180.000 €	67 445 €	37%
C	Fonds compétitifs	200.000 €	72 388 €	36%
	Frais administratifs	41 300 €	9 258 €	22%
	Total	1 107 300 €	281 347 €	25%

Volet agricole : IITA

Activités	Prévisions	Dépenses	% réalisé
Personnel ordinaire	263 777 €	3 980 €	2%
Personnel temporaire	127 798 €	0 €	0%
Transport	104 915 €	34 712 €	33%
Per diem et logement	143 120 €	420 €	0%
Équipement & communication	197 778 €	30 003 €	15%
Fournitures & matériel	83 455 €	8 405 €	10%
Formation	166 380 €	21 454 €	13%
Collaborators funds	152 338 €	75 557 €	50%
Sous-total	1 239 561 €	174 531 €	14%
Frais administratifs	54 709 €	15 330 €	28%
Total	1 294 270 €	189 861 €	15%

Source : rapport de la 3e session du CPP

L'Est de la République Démocratique du Congo est une région où la guerre et les violences ont été particulièrement aiguës, avec comme conséquence la perpétuation d'une situation de crise humanitaire de grande envergure. Celle-ci a pour effet une mobilisation importante d' organisations humanitaires internationales dont les actions se poursuivent depuis déjà près d'une décennie du fait d'une situation de conflit qui prévaut encore dans certaines parties du Nord-Kivu, aggravée par des violences et des exactions diverses sur les populations locales.

La situation sécuritaire de la région et la protection des populations civiles sont une préoccupation majeure pour le Gouvernement et la communauté internationale. Cette région reste emprunte à des perturbations dans le Masisi. Cependant les efforts entrepris permettent déjà de constater une amélioration sensible de la situation sécuritaire dans l'Ituri et le Sud-Kivu et un retour progressif dans le Tanganyika, à une situation de paix et de sécurité.

En outre, les projets doivent composer avec les problèmes de logistique et les difficultés de communication directe avec les organes centraux. Seules les liaisons aériennes permettent de relier l'Est du Pays. L'approvisionnement en biens d'équipements et autres matériels se fait, la plupart du temps, via les pays frontaliers.

Une part importante des interventions relatives au programme à l'Est de la RDC est directement mise en œuvre par l'agence humanitaire de la Commission européenne (ECHO). C'est ainsi que durant ces cinq dernières années, les actions de cette agence dans l'octroi de soins de santé, les actions sur la sécurité alimentaire et la nutrition, l'encadrement des déplacés, ont permis d'atténuer les difficultés de la population. De plus en plus, ECHO s'engage dans une stratégie LRRD (Linking, Relief, Rehabilitation and Development) en recourant à des instruments de coopération communautaire, principalement l'enveloppe B.

À l'Est de la RDC, les programmes d'urgences du Fonds européen de développement sont également basés sur les principes du LRRD, ils concrétisent la volonté du Gouvernement et de la Commission européenne à recourir à des instruments structurels de coopération. Ces programmes relèvent de 2 conventions de financement, la 9 ACP ZR 05, signée en février 2004 pour un montant de 26,9 M€ et la 9 ACP ZR 17, signée en août 2006, à l'origine pour 65 M€ et portée à 75 M€, après la signature d'un avenant en décembre 2007.

Ces programmes sont actifs, notamment, dans les domaines de la santé, des infrastructures, de la relance économique et de l'aménagement du territoire. Toutes les interventions dans ces zones sensibles bénéficient de l'article 72 et 73 de l'Accord de Cotonou autorisant le recours à des procédures souples pour les actions à mettre en œuvre.

AIDE HUMANITAIRE

COFED
RAPPORT ANNUEL
2008

Projet 9 CP ZR 017 « Programme Est Congo (PEC) » composantes relance économique et aménagement du territoire et renforcement des capacités

Montant	8.700.000 € (Composante relance économique) 1.900.000 € (Aménagement du territoire) 3.300.000€ (Renforcement des capacités)	Date signature	31/08/2006
Mode de gestion	Décentralisée, régie indirecte privée	Date limite de signature des contrats et DP	27/07/2009
Maître d'oeuvre	Ordonnateur national	Date limite de mise en œuvre opérationnelle	31/12/2011
Maître d'ouvrage	Ordonnateur national	Date limite d'exécution	31/12/2013
Objectif global	Contribuer à « la consolidation de la paix, à la réconciliation et à la relance économique durable dans l'Est de la RDC		

L'objectif du programme, de 75 millions d'euros, de réhabilitation et de réintégration socio-économique après la guerre, dans les régions de l'Est de la RDC est de contribuer à la stabilisation des situations de crise post conflit, à l'atténuation des effets de la crise sur les populations et de faciliter la création d'un environnement favorable à la mise en œuvre de l'aide programmable.

Le programme LRRD, initialement prévu pour 65 millions d'euros a bénéficié d'un avenant qui a porté son enveloppe initiale à 75 millions d'euros.

Plusieurs réflexions axées sur la stratégie du LRRD ont conduit à l'institution, cette année, d'un groupe de travail composé des services de la délégation et de la COFED, en vue notamment, d'accompagner la stratégie des projets en matière d'approche et modalités d'intervention, dans la perspective de l'identification et de la préparation du programme LRRD post 9e FED.

En avril de cette même année, des cadres de la COFED ont participé à la clôture du projet « Ituri », mis en oeuvre par l'ONG Première Urgence. Cette mission a, en outre, permis aux acteurs du projet de recadrer la proposition initiale de subvention, octroyée à l'ONG RCN « Justice et Démocratie », relative à la résolution des conflits fonciers en Ituri, en la canalisant essentiellement vers la réalisation d'une étude sur les questions foncières. La mission a permis également de pallier bon nombre de problèmes de mise en œuvre liés aux activités de plusieurs autres ONG à Goma et en Ituri.

La mobilisation, en juin 2008, sur les imprévus de cette convention, de 200.000€, a permis à travers une convention de contribution avec le PNUD (programme AMANI), de renforcer la paix dans les provinces post conflits.

Les différentes composantes reprises ci-dessous sont des domaines d'intervention couverts par les programmes LRRD de l'EST de la RDC, à l'instar des interventions liées à la santé et aux infrastructures.

Volet relance économique

Cette composante a pour but de promouvoir les actions génératrices de revenus telles que la relance de la production agricole, la promotion de la pêche, l'organisation des marchés pour l'écoulement de la production et l'appui aux filières de distribution. Les activités de ce volet visent à l'amélioration des conditions de vie des populations les plus démunies dans la zone d'intervention.

Hormis la contractualisation du projet de relance économique en Ituri de 1 720.000€, mise en œuvre par l'ONG Première Urgence, les activités clés de l'année sous revue ont concerné l'évaluation des propositions soumises par les ONG, sur l'enveloppe de 6.500.000€ qui subsistent encore sur ce volet.

Volet aménagement du territoire

L'absence d'une politique d'aménagement claire dans cette région de l'Est a suscité un nombre croissant de conflits fonciers. La source de ces derniers est liée principalement à la pression démographique et au manque de concertation pour l'occupation de ces espaces. C'est dans ce cadre que l'ONG RCN « Justice et Démocratie » a bénéficié d'un contrat de subvention de 975.779,00€, appui à la résolution des conflits en Ituri. La mise

en œuvre de cette action a débuté en mai 2008 et se poursuit sur 17 mois.

Volet renforcement des capacités

Dans ce volet, il est question de renforcer les structures afin de permettre à la population de se réapproprier l'initiative, en l'occurrence, la gestion et l'évaluation des actions visant au développement économique durable, seule garantie de maintien de la paix dans la zone. L'objectif étant de sortir graduellement d'une logique d'urgence par une coopération de type plus structurel, basée sur des mécanismes de développement durable.

Dans ce cadre, deux contrats de subventions ont été signés. Le premier en novembre 2008, en faveur de l'agence de coopération belge CTB, projet PAIDECO WAGA pour le renforcement des capacités territoriales de base dans les territoires de Walungu et Mwenga.

L'objectif global de ce projet est l'amélioration du développement et la bonne gouvernance au bénéfice de la population. L'objectif spécifique est la mise en œuvre par les entités territoriales de base d'un plan de développement établi de manière participative. Les problèmes d'insécurité incessants sur les sites d'intervention font que ce projet de 1.438.166€ connaît des retards de mise en œuvre.

Le second projet de 775.793,80 € est relatif à la collecte, l'analyse, la gestion et la diffusion d'information à vocation provinciale, depuis un centre d'information géographique situé à GOMA. La mise en œuvre est assurée par l'ONG française SODERU. Son objectif global est de coordonner les interventions des acteurs du développement à travers le partage d'une base de données géo référencée.

La COFED a rencontré les acteurs de ce projet au mois de septembre 2008 et cette première rencontre a permis de constater la matérialité et les possibilités offertes par l'outil de visualisation QGIS. À cette occasion, un groupe de travail a été formé, celui-ci réunit les principaux acteurs qui oeuvrent dans le domaine de la cartographie et de la gestion des bases de données. Sa vocation est d'échanger sur les modalités techniques liées à la récolte, au formatage et à la diffusion d'informations géographiques.

Bilan financier de la mise en oeuvre du Programme Indicatif National

Le mois de décembre 2007 a constitué la fin des engagements principaux sur le programme indicatif national 9e FED de la République Démocratique du Congo. Cinq importantes conventions de financement ont en effet été signées au cours de ce mois (le projet de soutien à la reforme de la police nationale, le projet de soutien à la création de l'ANSSAC, le projet d'assainissement urbain à Kinshasa, le projet d'appui à la réforme de l'I.C.C.N., la facilité de coopération technique et projet d'appui à la CENI). Ces nouveaux engagements ont permis d'accroître de plus de 40% le portefeuille des projets gérés par l'Ordonnateur national.

Au cours de l'année 2008, il fallait donc parvenir à conclure un maximum d'engagements individuels sur les conventions de financement déjà en portefeuille, en tenant compte de la contrainte liée à la fin de la période de signature d'engagements sur ces dernières (*date + 3)*.

La «*date + 3*» des conventions de financement *programme santé 9e FED* et celle du *programme régional ECOFAC IV* a été atteinte respectivement le 27 octobre et 22 décembre 2008.

78 millions d'euros ont été engagé sur 80 millions d'euros soit un taux d'engagement de 97,5% pour la convention Santé 9e FED et 5 millions d'euros, soit 100% sur le programme ECOFAC IV, partie PIN.

Pour rappel, sur chaque Programme indicatif national, il est successivement conclu des engagements dits « principaux ou conventions de financement » à travers lesquels une réservation de fonds est faite en vue de la réalisation de différents projets ou programmes.

À l'intérieur de chaque engagement principal ou convention de financement, sont conclus des contrats de travaux, de fournitures, de services, de subventions, des conventions de contribution et des devis programmes pour la mise en œuvre des activités prévues au projet. Ces contrats et accords constituent des engagements dits « individuels » qui doivent être signés endéans trois ans à compter de la signature de l'engagement principal (règle date + 3).

Une des responsabilités de l'Ordonnateur national dans ce processus consiste en la signature des engagements et l'ordonnancement des paiements à travers des Ordres de paiement émis sur le compte en euros ouvert pour l'engagement sous indication « Payeur Principal ».

En termes de décaissement, plusieurs engagements individuels sur diverses conventions de financement ont atteint leur vitesse de croisière au courant de l'année 2008, . Au total 82,5 millions d'euros ont été décaissés au cours de l'année 2008, contre 36,8 millions d'euros en 2007, ceci représente un accroissement de 124% sur la période considérée.

Evolution du volume des paiements effectués par la COFED et la DCE 2007-2008

	Volume de paiements en 2007	Volume de paiements en 2008	Taux de variation du volume de paiement
Paiements total (COFED + DCE)	36 833 592,53 €	82 514 124,69 €	124,02%

Cellule d Appui à l'Ordonnateur National du FED - République Démocratique CONGO

Période : Etat au 31/12/2008 Etat détaillé par Eng. Principaux exprimé en EURO

Code	Libellé Engagements Principaux	Engagements Principaux (1)	Engagements Individuels		Soldes		Taux	
			Engagé (2)	Payé (3)	A engager (1-2)	A Payer (2-3)	Engag. (2/1)	Décais. (3/2)
09ACP RCE016	Avenant n1 cf 9520/zr	10 000 000			10 000 000			
09ACP RPR014	Microfinance framework prog.		470 000	188 493	-470 000	281 507		40,10
09ACP RPR024	Projet Unite de police intégrée/Kinshasa	5 000 000	4 910 047	4 892 045	89 953	18 002	98,20	99,63
09ACP RPR039	Acp eu water facility (2nd commitment)		6 000 000	2 062 173	-6 000 000	3 937 827		34,37
09ACP RPR049	Acp ec energy facility		1 790 000	365 011	-1 790 000	1 424 989		20,39
09ACP RPR050	Acp-eu water facility 1st commitment		2 303 900	691 170	-2 303 900	1 612 730		30,00
09ACP SAD008	Ecofac IV		656 688	460 000	-656 688	196 688		70,05
09ACP ZR 001	Echo assistance to displaced	3 058 586	3 058 586	3 058 586			100,00	100,00
09ACP ZR 002	Contrib. à la relance de la prod. agricole	14 400 000	14 326 539	12 736 163	73 461	1 590 376	99,49	88,90
09ACP ZR 003	Prog. d'appui Allègement dette ext.	105 702 058	105 702 058	105 702 058			100,00	100,00
09ACP ZR 004	Renf. des cap. de gestion et réhab. des aires protegees	6 000 000	5 998 526	5 110 310	1 474	888 216	99,98	85,19
09ACP ZR 005	Réhab. et reintegration socio-economique apres la guerre		26 651 964	25 076 937	-26 651 964	1 575 027		94,09
09ACP ZR 006	At pour la mise en oeuvre (unite police integree)	200 000	130 985	130 985	69 015		65,49	100,00
09ACP ZR 007	Evaluation capacités opérat. INERA	79 500	43 709	43 709	35 791		54,98	100,00
09ACP ZR 008	(ex 06 p075) prog. d'appui a la réhab.	41 258			41 258			
09ACP ZR 009	Facilite de cooperation technique	3 000 000	2 957 890	2 817 898	42 110	139 992	98,60	95,27
09ACP ZR 010	Avenant no 1 : augmentation plafond 8 acp zr 06 1er prog. Appui instit.	3 200 000	2 781 086	2 640 965	418 914	140 120	86,91	94,96
09ACP ZR 011	Prog. santé 9e fed (ps9fed)	80 000 000	78 003 282	24 506 377	1 996 718	53 496 906	97,50	31,42
09ACP ZR 012	Prog. d'appui au processus électoral	60 000 000	59 100 000	59 100 000	900 000		98,50	100,00
09ACP ZR 013	Prog. de relance de la recherche agricole et forestière	7 995 000	7 685 000	3 924 208	310 000	3 760 792	96,12	51,06
09ACP ZR 014	Ecofac IV prog. reg. de gestion des ressources natur elles d'afrique centrale	5 000 000	5 000 000	3 840 000		1 160 000	100,00	76,80
09ACP ZR 015	Projet d'appui au renf. des ANE en RDC	4 500 000	2 733 763	467 870	1 766 237	2 265 893	60,75	17,11
09ACP ZR 016	REJUSCO	7 900 000	4 607 793	2 463 864	3 292 207	2 143 929	58,33	53,47
09ACP ZR 017	Réhab. et reintegration socio-economique dans les re gions de l'est de la RDC (Irrd)	65 000 000	53 711 396	21 632 649	11 288 604	32 078 747	82,63	40,28
09ACP ZR 018	(ex 07 p029) PARSS		1 935 259	1 527 247	-1 935 259	408 011		78,92
09ACP ZR 019	(ex 07 p030) PARSS		1 083 438	1 083 438	-1 083 438			100,00
09ACP ZR 020	(ex 06 p087) PARSS	467 547	235 405	142 657	232 142	92 748	50,35	60,60
09ACP ZR 021	(ex 06 p089) PAJ	526 104	279 318	149 124	246 785	130 195	53,09	53,39
09ACP ZR 022	Echo assistance to vulnerable populations in south eastern congo (drc)	5 000 000	4 822 085	4 779 972	177 915	42 113	96,44	99,13
09ACP ZR 023	Avenant N°1 PAR II	28 650 000	28 650 000	11 746 802		16 903 198	100,00	41,00
09ACP ZR 024	Appui a l'ordonnateur national en rdc	6 000 000	4 682 396	2 080 358	1 317 604	2 602 038	78,04	44,43
09ACP ZR 025	Prog. appui a la gouvernance en RDC	33 000 000	937 010	562 206	32 062 990	374 804	2,84	60,00
09ACP ZR 026	Prog. facilite de coopération technique	5 700 000	1 386 844	434 354	4 313 156	952 490	24,33	31,32
09ACP ZR 027	Projet appui reforme institution en charge aire protégées	4 000 000	526 482	315 889	3 473 518	210 593	13,16	60,00
09ACP ZR 028	Avenant n°2 PAR II	22 063 048	18 347 583	3 742 984	3 715 465	14 604 599	83,16	20,40
09ACP ZR 029	PAUK	22 000 000	14 681 919	4 542 315	7 318 081	10 139 604	66,74	30,94
09ACP ZR 030	Appui a la ceni	3 000 000	2 994 820	1 236 892	5 180	1 757 928	99,83	41,30
09ACP ZR 031	Appui a la creation ANSSAC	5 000 000			5 000 000			
09ACP ZR 032	Soutien a la reforme de la police	2 315 792			2 315 792			
09ACP ZR 033	Soutien a la reforme de la police	2 684 207			2 684 207			
09ACP ZR 034	(ex 07 p042) PAR II		46 392 175	32 700 555	-46 392 175	13 691 620		70,49
09FED GPR006	Prog. d'appui au processus électoral	105 000 000	101 610 000	100 810 000	3 390 000	800 000	96,77	99,21
	Total (42 Eng. Principaux)	**626 483 100**	**617 187 946**	**447 766 263**	**9 295 154**	**169 421 683**	**98,52**	**72,55**

Programme d'appui au processus électoral

CARTE PROJET

Décision :	12984
Montant convention :	105.000.000,00 euros
Date Limite d'Engagement :	
Numéro de l'Engagement Principal	09 FED GPR006
Libellé de l'Engagement Global	PROGRAMME D'APPUI AU PROCESSUS ELECTORAL
Nature comptable	051030200000 - FONDS SPECIAUX RDC - AP
Ouvert le :	4/25/2007
Clôturé le :	

Code	Libellé de l'engagement individuel	Type de Contrat	Durée (mois)	Ouverture	Clôture	Montant EI (a)	Paiements (b)	Solde (c = a - b)	%
001	P.A/ Processus Electoral	DP/Fournitures/ Services		8/17/2004		101 610.000,00	100 810.000,00	800.000,00	99,21%
					Total	101 610.000,00	100 810.000,00	800.000,00	99,21%

Total Engagement Principal	105.000.000
Engagé	101 610.000
Disponible non Engagé	3 390.000
Payé	100 810.000
Engagé non Payé	4 190.000
Solde non Payé	

*E.I = Engagement Individuel

Programme d'appui à la réhabilitation (PAR II)

CARTE PROJET

Décision :	12261
Montant convention :	46 392 175,42 euros
Date Limite d'Engagement :	
Numéro de l'Engagement Principal	09 ACP ZR 034
Libellé de l'Engagement global	PROGRAMME D'APPUI À LA REHABILITATION (PAR II)
Nature comptable	(Ex 07 P042)
Ouvert le :	8/8/2002
Clôturé le :	

Code	Libellé de l'engagement individuel	Type de Contrat	Durée (mois)	Ouverture	Clôture	Montant EI (a)	Paiements (b)	Solde (c = a - b)	%
001	P.A/ Processus Electoral	DP/Fournitures/ Services		8/17/2004		46 392 175,42	32 700 555,04	13 691 620,38	70,49%
					Total	46 392 175,42	32 700 555,04	13 691 620,38	70,49%

Total Engagement Principal	46 392 175
Engagé	46 392 175
Disponible non Engagé	0
Payé	32 700 555
Engagé non Payé	13 691 620
Solde non Payé	

*E.I = Engagement Individuel

Facilité de Coopération Technique (FCT)

CARTE PROJET

Décision :	012925
Montant convention :	3.000.000,00 euros
Date Limite d'Engagement :	19/07/2007
Numéro de l'Engagement Principal :	09ACP ZR 009
Libellé de l'Engagement Global :	FACILITE DE COOPERATION TECHNIQUE
Nature comptable :	021010200120 - POL.SECT/PROJETS/PROG - AP POL.SECT2
Ouvert le :	30/04/2004
Clôturé le :	En cours

Code	Libellé de l'engagement individuel	Type de Contrat	Durée (mois)	Ouverture	Clôture	Montant E.I (a)	Paiements (b)	Solde (c=a - b)	%
001	Appui à la DCE en RDC mise en place stratégie associant acteurs non étatiques programme/ exécution 9e FED	Service	6	3/10/2005	9/13/2005	30 608,48	30 608,48	0,00	100,00%
002	Devis programme facilités de coopération technique, formations, conférences	Devis programme	25	5/30/2005	6/27/2007	47 282,95	47 282,95	0,00	100,00%
003	Lettre de marché, AMS 451 no 2005/100761	Contrat cadre	17	6/2/2005	10/13/2006	191 514,56	191 514,56	0,00	100,00%
004	Assistance technique - Sécurisation du processus électoral	Contrat cadre	20	7/21/2005	3/2/2007	133 344,31	133 344,31	0,00	100,00%
005	Alanet - Lettre de marché-gayraud	Contrat cadre	19	8/16/2005	3/2/2007	20 073,56	20 073,56	0,00	100,00%
006	Eurata-contrat cadre-étude profil environnement	Contrat cadre	22	6/24/2005	4/27/2007	185 558,28	185 558,28	0,00	100,00%
007	Etude pré faisabilité pour un projet de développe-ment urbain	Service	21	9/28/2005	6/28/2007	159 809,38	159 809,38	0,00	100,00%
008	Eco lettre de marché au démarrage PS9FED	Contrat cadre	15	10/7/2005	12/18/2006	174 541,77	174 541,77	0,00	100,00%
009	Eurata lettre de marché, monitoring, relance agricole		1	10/7/2005	11/9/2005			0,00	
010	Evaluation de la stratégie de coopération en RDC	Contrat cadre	15	11/1/2005	1/31/2007	195 585,00	195 585,00	0,00	100,00%
011	Mission d'identification programme appui gouvernance RDC	Contrat cadre	16	11/8/2005	3/2/2007	165 200,43	165 200,43	0,00	100,00%
012	Etude de pre faisabilite pour un projet de transport	Contrat cadre	20	12/1/2005	7/19/2007	147 083,87	147 083,87	0,00	100,00%
013	DP 2 facilité de coopération technique	Devis programme	18	7/15/2006	1/14/2008	260.000,00	147 537,47	112 462,53	56,75%
015	A.T/AEDES/Mise en oeuvre des recommandations de la revue annuelle 2005 du CCM-RDC	Contrat cadre	24	7/19/2006	7/19/2008	199 722,00	188 496,97	11 225,03	94,38%
016	TRANSTEC / expertise dans le domaine de la gouvernance et de la justice en RDC	Contrat cadre	16	8/4/2006	11/30/2007	193 837,70	193 837,70	0,00	100,00%
017	PRICEWATERHOUSE COOPERS - Audit du DP 7 ACP RPR 774/116	Service	7	11/10/2006	5/28/2007	4 368,00	4 368,00	0,00	100,00%
018	PRICEWATERHOUSE COOPERS - Audit du DP 8 ACP TPS 32/78 PACE AN 4	Service	7	11/10/2006	5/28/2007	4 368,00	4 368,00	0,00	100,00%
019	DELOITTE - Audit du DP PARI 6 ACPZR 75/31	Service		11/28/2006		4 960,00	4 960,00	0,00	100,00%
020	DELOITTE - Audit du DP du par I 7ACP ZR 25/41	Service	3	12/15/2006	3/14/2007	4 980,00	4 980,00	0,00	100,00%
021	ECO3 lettre de marche étude PNC	Contrat cadre	9	2/7/2007	10/31/2007	179 670,00	179 670,00	0,00	100,00%
022	AGRECO lettre de marche reforme conservation nature	Contrat cadre	9	2/7/2007	10/30/2007	199 500,00	197 348,02	2 151,98	98,92%
023	AGRECO étude impact proroutes	Contrat cadre	5	3/14/2007	8/14/2007	199 336,00	189 083,39	10 252,61	94,86%
025	HYDRATEC - at pour étude economique proroutes/ rdc	Contrat cadre	18	4/4/2007	9/25/2008	97 741,95	97 741,95	0,00	100,00%
026	KPMG - Audit du DP 8 ACP ZR 06/24 - DP ON de croisière no1	Service	5	5/2/2007	10/2/2007	4 400,00	4 400,00	0,00	100,00%
027	KPMG - Audit du DP 8 ACP ZR 6/20 - DP appui on demarage	Service	5	5/2/2007	10/9/2007	3 200,00	3 200,00	0,00	100,00%
028	DELOITTE - Audit du DP 8_zr 6/21 - dp2 ituri	Service	6	5/15/2007	11/14/2007	4 980,00	4 980,00	0,00	100,00%
029	KPMG - Audit du DP 8 ACP ZR 6/27	Service	4	5/28/2007	10/4/2007	2 800,00	2 800,00	0,00	100,00%
030	BERENSCHOT - a.T aupres de l'on	Contrat cadre	0	7/11/2007	7/12/2007			0,00	
031	BUSINESS AND STRATEGIES in Europe sa contrat 2007/141326 FWC BENEF-LOT 7 - Culture	Contrat cadre		7/12/2007		73 934,00	73 934,00	0,00	100,00%
032	TRANSTEC lot 7 - Expert en décentralisation	Contrat cadre	13	7/13/2007	7/31/2008	65 590,00	65 590,00	0,00	100,00%
033	KPMG - Audit du DP 9 ACP ZR 9/13	Service	4	7/10/2008	10/30/2008	3 900,00		3 900,00	0,00%
					Total	2 957 890,24	2 817 898,09	139 992,15	95,27%

Total Engagement Principal	3 000 000,00
Engagé :	2 957 890,24
Disponible non Engagé :	42 109,76
Payé :	2 817 898,09
Engagé non Payé :	139 992,15
Solde non Payé :	182 101,91

Programme santé 9e FED (PS9FED)

CARTE PROJET

Décision :	013131
Montant convention :	80.000.000,00 euros
Date Limite d'Engagement :	27/10/2008
Numéro de l'Engagement Principal	09ACP ZR 011
Libellé de l'Engagement Global :	PROGRAMME SANTE 9E FED (PS9FED)
Nature comptable :	021010200120 - POL.SECT/PROJETS/PROG - AP POL.SECT2
Ouvert le :	05/07/2005
Clôturé le :	En cours

Code	Libellé de l'engagement individuel	Type de Contrat	Durée (mois)	Ouverture	Clôture	Montant EI (a)	Paiements (b)	Solde (c = a - b)	%
001	AEDES lot 1	Service	51	5/06/2006	9/9/2010	6 939 085,00	3 654 258,33	3 284 826,67	52,66%
002	AEDES lot2	Service	51	5/06/2006	9/9/2010	4 223 752,00	2 093 055,85	2 130 696,15	49,55%
003	AEDES lot 3	Service	51	5/06/2006	9/9/2010	4 270 018,00	2 073 532,72	2 196 485,28	48,56%
004	Credes suivi externe PS9FED	Service	48	14/06/2006	6/19/2010	549 740,00	213 193,62	336 546,38	38,78%
005	MEDAIR assistance au secteur santé	Subvention	48	15/09/2006	3/31/2010	1 629 250,00	717 389,00	911 861,00	44,03%
006	Malteser santé Nord Ituri	Subvention	48	15/09/2006	3/31/2010	1 600.000,00	714 396,00	885 604,00	44,65%
007	CORDAID santé au Kasaï Occ	Subvention	48	15/09/2006	9/26/2010	1 599 486,00	768 724,00	830 762,00	48,06%
008	Caritas santé au Kasaï	Subvention	48	15/09/2006	10/10/2010	833 815,00	361 320,00	472 495,00	43,33%
009	Novib oxfam santé de butembo et de masisi	Subvention	48	15/09/2006	9/26/2010	1 649 831,00	417 078,00	1 232 753,00	25,28%
010	Coopi santé de mbuji mayi et tshilenge	Subvention	48	15/09/2006	9/26/2010	1 659 822,00	753 546,00	906 276,00	45,40%
011	AEDES-dp de démarrage fdss et fass	Devis Programme	6	10/11/2006	5/10/2007	481 826,02	363 219,82	118 606,20	75,38%
012	AEDES - dp de démarrage - Appui institutionnel central	Devis Programme	6	10/11/2006	5/10/2007	221 505,00	73 045,76	148 459,24	32,98%
013	Asrames médicaments Goma	Fourniture	5	3/03/2007		645.000,09	645.000,09	0,00	100,00%
014	Asrames médicaments ariwara	Fourniture	5	3/03/2007		300.000,00	300.000,00	0,00	100,00%
015	Asrames médicaments bunia	Fourniture	5	3/03/2007		172 425,36	172 425,36	0,00	100,00%
016	Asrames médicaments isiro	Fourniture	5	3/03/2007		164 574,31	164 574,31	0,00	100,00%
017	Fedecame	Subvention	8	26/03/2007		519 278,00	519 278,00	0,00	100,00%
018	AEDES dp 1 appui institutionnel central	Devis Programme	15	18/05/2007	8/31/2008	510.000,00	506 413,72	3 586,28	99,30%
019	AEDES - dp 1 fdss/fass activites connexes	Devis Programme	18	18/05/2007	11/17/2008	3 138 300,00	1 561 074,25	1 577 225,75	49,74%
020	Cadimek - cdf01 médicaments fed 9	Fourniture	6	28/05/2007	11/30/2007	240.000,00	240.000,00	0,00	100,00%
021	Cadmeko - cdf01 médicaments fed 9	Fourniture	6	28/05/2007	11/30/2007	240.000,00	240.000,00	0,00	100,00%
022	Pwc-audit financier du 9 acp zr 11/11-dp demarrage fdss&fass	Service	9	8/1/2007	4/30/2008	4 972,00	4 972,00	0,00	100,00%
023	Pwc-audit financier 9 acp zr 11/12-dp demarrage aic	Service	9	8/1/2007	4/30/2008	4 828,00	4 828,00	0,00	100,00%
024	Acdlg appui périphérique rusthuru	Subvention	24	1/09/2007	8/30/2009	424 129,40	381 716,00	42 413,40	90,00%
025	Medair santé périphérique djugu	Subvention	27	1/01/2008	4/1/2010	571 636,00	221 954,00	349 682,00	38,83%
026	Cordaid santé districts lulua et kananga	Subvention	36	28/08/2007	8/30/2010	849 105,80	286 112,51	562 993,29	33,70%
027	Asrames médicaments bunia	Fourniture	13	24/10/2007	11/14/2008	1 084 034,32	975 631,29	108 403,03	90,00%
028	Asrames médicaments isiro	Fourniture	13	24/10/2007	11/14/2008	733 754,30	660 378,97	73 375,33	90,00%
029	Asrames médicaments ariwara	Fourniture	13	24/10/2007	11/14/2008	688 554,96	619 699,48	68 855,48	90,00%
030	Asrames médicaments Goma	Fourniture	12	24/10/2007	1/14/2008	2 749 999,95	1 732 499,98	1 017 499,97	63,00%
031	Tumba evaluation impact retrait des regies	Service	1	29/11/2007	12/31/2007	4 917,00	4 917,00	0,00	100,00%
032	Deloitte&touche - Audit des dps 9acpzr 11/18 et 11/19 du ps9 fed	Service	9	11/06/2008	3/31/2009	30 220,00		30 220,00	0,00%
033	Cadimek - Fournitures de médicaments essentiels generiques e t consommables médicaux - Kasaï occidental	Fourniture	30	7/07/2008	1/31/2011	1 560.000,00	280 800,00	1 279 200,00	18,00%
034	Cadmeko - Fourniture de médicaments génériques essentiel et de consomables médicaux - Kasaï oriental	Fourniture	30	7/07/2008	1/31/2011	1 560.000,00	280 800,41	1 279 199,59	18,00%

Code	Libellé de l'engagement individuel	Type de Contrat	Durée (mois)	Ouverture	Clôture	Montant EI (a)	Paiements (b)	Solde (c = a - b)	%
035	Intercom / fourniture et mise en service de matériels informatique a la 5e direction du msp	Fourniture	1	2/09/2008	10/14/2008	8 001,60	4 800,96	3 200,64	60,00%
036	Intercom - fourniture et mise en service de matériels informatique a la 7eme direction du msp	Fourniture	1	2/09/2008	10/14/2008	15 051,10	9 030,66	6 020,44	60,00%
037	Intercom lot4 - fourniture et mise en service de matériels informatiques a la dsnis du msp	Fourniture	1	2/09/2008	10/14/2008	7 583,45	4 550,07	3 033,38	60,00%
038	Sapro lot1 fourniture et mise en service de matériels informatiques a la 3eme diection du msp	Fourniture	1	21/08/2008	10/14/2008	15 900,34	14 310,27	1 590,07	90,00%
039	Marvel - founiture de kits médicaux pour centres de santé bénéficiant l'appui du ps9fed	Fourniture	3	21/08/2008	12/14/2008	485 071,79	291 043,07	194 028,72	60,00%
040	Aaa - fourniture et mise en oeuvre 2 vhls 4x4 a dep & dsnis	Fourniture	1	1/09/2008	10/14/2008	57 127,00	51 414,30	5 712,70	90,00%
041	Italcon - fourniture et mise en sce d'un lot de gpes electro gène pour 4 divisions provinciales de santé du msp	Fourniture	1	30/09/2008	10/19/2008	80 115,35		80 115,35	0,00%
042	Fedecame/relance du sname phase2-subvention a asbl fedecame	Subvention	12	3/10/2008	10/12/2009	295 488,00	236 390,00	59 098,00	80,00%
043	Asrames /cdf03 médicaments fed9 - ariwara	Fourniture	24	1/10/2008	10/12/2010	1 200.000,00		1 200.000,00	0,00%
044	Asrames - cdf03 médicaments fed9 - isiro	Fourniture	20	1/10/2008	6/12/2010	780.000,00		780.000,00	0,00%
045	Asrames - cdf03 médicaments fed9 - bunia	Fourniture	20	10/1/2008	6/12/2010	1 300.000,00		1 300.000,00	0,00%
046	Asrames - cdf03 médicaments - goma	Fourniture	20	10/1/2008	6/12/2010	3 500.000,00		3 500.000,00	0,00%
047	Cadimek/relance du sname phase2-appui a la cdr du Kasaï occi dental	Subvention	12	3/10/2008	10/31/2009	37 440,00		37 440,00	0,00%
048	Fdss - gestion fond de développement des services de santé	Subvention	30	9/10/2008	4/19/2011	975 878,00	335 788,00	640 090,00	34,41%
049	Asrames- fournitures stock d'urgence de med.Essentiels gener ique et consommables médicaux au nord-kivu et prov.Oriental	Fourniture	20	7/10/2008	6/14/2010	262 771,00		262 771,00	0,00%
050	Caameki /relance du sname phase2 - appui a la cdr de kisantu	Subvention	12	7/10/2008	11/5/2009	42 752,00		42 752,00	0,00%
051	Cadmeko /relance du sname phase2 - appui a la cdr du Kasaï oriental	Subvention	13	10/10/2008	11/8/2009	64 320,00		64 320,00	0,00%
052	Fass/k.Or - gestion de l'achat s.S.Dans le Kasaï oriental	Devis Programme	28	10/10/2008	2/14/2011	627 769,00		627 769,00	0,00%
053	Eur fass/Kasaï occ - gestion de l'achat de services de santé dans le Kasaï occidental	Devis Programme	29	10/10/2008	3/7/2011	626 248,00		626 248,00	0,00%
054	Eup fass/nk - gestion d'achat de services de santé dans le nord kivu	Subvention	29	10/10/2008	3/7/2011	549 212,00		549 212,00	0,00%
055	Fass/prov.Or- gestion achat s.S.En province orientale	Subvention	28	10/10/2008	2/14/2011	644 251,00	193 215,00	451 036,00	29,99%
056	Contrat de fourniture stock urgence - Kasaï	Fourniture	18	16/10/2008	5/10/2010	206 563,18		206 563,18	0,00%
057	Formation des equipes cadres de 27 zones de santé dans le ca dre du 9ps9fed	Subvention	24	16/10/2008	11/10/2010	899 998,00		899 998,00	0,00%
058	AEDES/dp2_- appui institutionnel au niveau central	Devis Programme	6	16/10/2008	4/15/2009	636 701,00		636 701,00	0,00%
059	Devis programme1 fass/kor - achat de service	Devis Programme	6	21/10/2008	4/24/2009	630 469,00		630 469,00	0,00%
060	Devis programme no2 fass/koc - achat de services	Devis Programme	15	21/10/2008	7/20/2010	1 289 645,00		1 289 645,00	0,00%
061	Eup fass/koc - dp 1 / achat de services de santé kassai occ.	Devis Programme	6	21/10/2008	4/20/2009	492 154,00	360.000,00	132 154,00	73,15%
062	Inypsa informes - lot1: equipement biomedicaux hospitaliers pour 6 hgr situees a l'ouest du pays (Kasaï orient et occ)	Fourniture	4	21/10/2008	2/16/2009	665 692,00		665 692,00	0,00%
063	Eup fass/po - achat services de santé province orientale	Subvention	15	21/10/2008	7/20/2010	1 103 873,00		1 103 873,00	0,00%

Code	Libellé de l'engage-ment individuel	Type de Contrat	Durée (mois)	Ouverture	Clôture	Montant EI (a)	Paiements (b)	Solde (c = a - b)	%
064	Eup fass/nk - dp 2 / achat de services de santé nord-kivu	Devis Programme	15	21/10/2008	7/20/2010	1 914 635,00		1 914 635,00	0,00%
065	Eup fasss/po -dp 1 /achat de sces de santé prov.Orientale	Devis Programme	6	21/10/2008	4/20/2009	364 459,00		364 459,00	0,00%
066	Devis programme 2 fass/ kor - achat de services	Devis Programme	15	21/04/2009	7/20/2010	1 951 067,00		1 951 067,00	0,00%
067	Inypsa / lot2-equipement biomedicaux pour 8 hgr situees a l' est du pays (po et nk)	Fourniture	4	22/10/2008	2/16/2009	741 786,50		741 786,50	0,00%
068	Devis programme no1 fass-achat de services/nord kivu	Devis Programme	6	22/10/2008	4/20/2009	571 303,00		571 303,00	0,00%
069	Aaa-fourniture et mise en service de 15 vehicules 4x4 dans 4 divisions provinciales de la santé du msp	Fourniture	3	22/10/2008	2/9/2009	471 758,14		471 758,14	0,00%
070	M.Intercom-fourniture et mise en service d'un lot de materie ls informatiques et bureautiques dans 4 divisions provincia	Fourniture	1	22/10/2008	12/16/2008	199 905,50		199 905,50	0,00%
071	Devis programme no1 - eup fdss	Devis Programme	6	22/10/2008	4/17/2009	2 298 283,00	1.000.000,00	1 298 283,00	43,51%
072	Devis programme no2 - eup fdss	Devis Programme	15	22/10/2008	7/17/2010	6 071 736,00		6 071 736,00	0,00%
073	Ctb-réhabilitation structures sanitaires ps9fed prov.Orient.	Subvention	19	24/10/2008	5/31/2010	792 009,00		792 009,00	0,00%
074	Ctb-réhabilitation structures sanitaires ps9fed en prov.Koc.	Subvention	19	24/10/2008	5/31/2010	837 709,00		837 709,00	0,00%
075	Ctb-réhabilitation structures de santé ps9fed en prov.Du nk	Subvention	19	24/10/2008	5/31/2010	896 557,00		896 557,00	0,00%
076	AEDES - devis programme no3/ap-pui institutionnel au niveau central	Devis Programme	15	24/10/2008	7/20/2010	460 183,00		460 183,00	0,00%
077	Foleco-réhabilitation structures sanitaires ps9fed prov.Kor	Subvention	19	24/10/2008	5/31/2010	1 077 957,00			
078			5						
2009/214-636	Etude evaluation mi parcours	Service	2	13/12/2008				1 077 957,00	0,00%
					Total	78 003 282,46	24 506 376,80	53 496 905,66	31,42%

Total engagement principal	80 000 000,00
Engagé	78 003 282,46
Disponible non engagé	1 996 717,54
Payé	24 506 376,80
Engagé non payé	53 496 905,66
Solde non payé	55 493 623,20

E.I=Engagement Individuel

Programme de relance de la Recherche Agricole et Forestière (REAFOR)

CARTE PROJET	
Décision :	013217
Montant convention :	7 995.000,00 euros
Date Limite d'Engagement :	19/12/2008
Numéro de l'Engagement Principal	09ACP ZR 013
Libellé de l'Engagement Global	PROGRAMME DE RELANCE DE LA RECHERCHE AGRICOLE ET FORESTIERE
Nature comptable	021010200120 - POL.SECT/PROJETS/PROG - AP POL.SECT2
Ouvert le :	26/09/2005
Clôturé le :	En cours

Code	Libellé de l'engage-ment individuel	Type de Contrat	Durée (mois)	Ouverture	Clôture	Montant EI (a)	Paiements (b)	Solde (c = a - b)	%
001	Fao : relance agricole	Contrat cadre	36	11/1/2006	10/31/2009	7 685.000,00	3 924 208,00	3 760 792,00	51,06%
					Total	7 685.000,00	3 924 208,00	3 760 792,00	51,06%

Total Engagement Principal	7 995 000,00
Engagé	7 685 000,00
Disponible non Engagé	310 000,00
Payé	3 924 208,00
Engagé non Payé	3 760 792,00
Solde non Payé	4 070 792,00

*E.I = Engagement Individuel

ECOFAC IV : Programme régional de gestion des ressources naturelles d'Afrique centrale (Garamba)

CARTE PROJET

Décision :	013220
Montant convention :	5.000.000,00 euros
Date Limite d'Engagement :	22/12/2008
Numéro de l'Engagement Principal	09ACP ZR 014
Libellé de l'Engagement Global	ECOFAC IV PROGRAMME REGIONAL DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES D AFRIQUE CENTRALE
Nature comptable	021010200120 - POL.SECT/PROJETS/PROG - AP POL.SECT2
Ouvert le :	28/09/2005
Clôturé le :	En cours

Code	Libellé de l'engagement individuel	Type de Contrat	Durée (mois)	Ouverture	Clôture	Montant EI* (a)	Paiements (b)	Solde (c = a - b)	%
001	Africain parks fondation / prog. de stabilisation intégrée a la réhabilitation des aires protégées de l'Est/RDC	Subvention	36	7/13/2006	7/13/2009	5.000.000,00	3 840.000,00	1160.000,00	76,80%
					Total	5.000.000,00	3 840.000,00	1160.000,00	76,80%

Total Engagement Principal	5 000 000,00
Engagé	5 000 000,00
Disponible non Engagé	0,00
Payé	3 840 000,00
Engagé non Payé	1160 000,00
Solde non Payé	1160 000,00

*E.I = Engagement Individuel

Projet d'appui au renforcement des acteurs non étatiques en R.D.Congo

CARTE PROJET

Décision :	13359
Montant convention :	4 500.000,00 euros
Date Limite d'Engagement :	29/06/2009
Numéro de l'Engagement Principal	09ACP ZR 015
Libellé de l'Engagement Global	PROJET D APPUI AU RENFORCEMENT DES ACTEURS NON ETATIQUES EN R.D.CONGO
Nature comptable	021010200120 - POL.SECT/PROJETS/PROG - AP POL.SECT2
Ouvert le :	06/04/2006
Clôturé le :	En cours

Code	Libellé de l'engagement individuel	Type de Contrat	Durée (mois)	Ouverture	Clôture	Montant EI* (a)	Paiements (b)	Solde (c = a - b)	%
001	Transtec-assistance techinque pour le programme d'appui aux acteurs non etatiques	Service	48	11/26/2007	12/31/2011	1 201 330,00	391 769,69	809 560,31	32,61%
002	Dp de demarrage appui aux ane	Devis Programme	6	4/15/2008	10/14/2008	76 100,00	76 100,00	0,00	100,00%
003	Transtec - dp/projet d'appui au renforcement des a.N.E.	Devis Programme	14	12/1/2008	1/31/2010	1 456 333,00		1 456 333,00	0,00%
					Total	2 733 763,00	467 869,69	2 265 893,31	17,11%

Total Engagement Principal	4 500 000,00
Engagé	2 733 763,00
Disponible non Engagé	1 766 237,00
Payé	467 869,69
Engagé non Payé	2 265 893,31
Solde non Payé	4 032 130,31

*E.I = Engagement Individuel

Restauration de la justice à l'Est du Congo (REJUSCO)

CARTE PROJET

Décision :	013360
Montant convention :	7 900.000,00 euros
Date Limite d'Engagement :	19/06/2009
Numéro de l'Engagement Principal	09ACP ZR 016
Libellé de l'Engagement Global	RESTAURATION DE LA JUSTICE À L EST DU CONGO REJUSCO
Nature comptable	021010200120 - POL.SECT/PROJETS/PROG - AP POL.SECT2
Ouvert le :	06/04/2006
Clôturé le :	En cours

Code	Libellé de l'engagement individuel	Type de Contrat	Durée (mois)	Ouverture	Clôture	Montant EI (a)	Paiements (b)	Solde (c = a - b)	%
001	Ctb contrat de service rejusco	Services	48	12/22/2006	12/19/2010	1 500.000,00	534 663,55	965 336,45	35,64%
002	Ctb - dp démarrage restauration de la justice dans est RDC	Devis-Programme	6	7/12/2007	1/11/2008	536 500,00	429 200,00	107 300,00	80,00%
003	Ctb - dp croisière 1	Devis-Programme	12	5/31/2008	5/30/2009	2 571 293,00	1 500.000,00	1 071 293,00	58,34%
					Total	4 607 793,00	2 463 863,55	2 143 929,45	53,47%

Total Engagement Principal	7 900 000,00
Engagé	4 607 793,00
Disponible non Engagé	3 292 207,00
Payé	2 463 863,55
Engagé non Payé	2 143 929,45
Solde non Payé	5 436 136,45

*E.I = Engagement Individuel

Appui à l'Ordonnateur national en RDC

CARTE PROJET

Décision :	013505
Montant convention :	6.000.000,00 euros
Date Limite d'Engagement :	06/12/2009
Numéro de l'Engagement Principal	09ACP ZR 024
Libellé de l'Engagement Global	APPUI À L ORDONNATEUR NATIONAL EN RDC
Nature comptable	021010200120 - POL.SECT/PROJETS/PROG - AP POL.SECT2
Ouvert le :	05/10/2006
Clôturé le :	En cours

Code	Libellé de l'engagement individuel	Type de Contrat	Durée (mois)	Ouverture	Clôture	Montant EI (a)	Paiements (b)	Solde (c = a - b)	%
001	Appui a l'ordonnateur national 1/1/07 au 31/12/07	Devis-Programme	12	1/1/2007	12/31/2007	1 083 400,00	1 018 195,79	65 204,21	93,98%
002	Lecompte contrat de services	contrat cadre		12/19/2006		116 490,23	116 490,23	0,00	100,00%
003	Lorent contrat de services	contrat cadre		12/19/2006		70 354,00	70 354,00	0,00	100,00%
004	Berenschot - assistance technique aupres de l'on	contrat cadre	10	7/20/2007	5/31/2008	159 950,00	120 745,78	39 204,22	75,49%
005	Linpico at aupres de l'on	service	39	9/30/2007	12/31/2010	1 599 430,00	434 572,20	1 164 857,80	27,17%
006	Kpmg - Audit du DP 9 acp zr 24/1	service	5	7/10/2008	11/30/2008	4 500,00		4 500,00	0,00%
007	Dp cofed no 2- appui a l'on	Devis-Programme	12	7/10/2008	6/30/2009	824 136,00	160.000,00	664 136,00	19,41%
					Total	3 858 260,23	1 920 358,00	1 937 902,23	49,77%

Total Engagement Principal	6 000 000,00
Engagé	3 858 260,23
Disponible non Engagé	2 141 739,77
Payé	1 920 358,00
Engagé non Payé	1 937 902,23
Solde non Payé	4 079 642,00

*E.I = Engagement Individuel

Réhabilitation et réintegration socioéconomique dans les régions Est de la RDC (LRRD)

CARTE PROJET

Décision :	013369
Montant convention :	65.000.000,00 euros
Date Limite d'Engagement :	27/07/2009
Numéro de l'Engagement Principal	09ACP ZR 017
Libellé de l'Engagement Global	REHABILITATION & REINTEGRATION SOCIOECONOMIQUE DANS LES REGIONS EST DE LA R.D.C. (LRRD)
Nature comptable	021020300120 - AIDE D URGENCE AIDCO- AP AIDE D U2
Avenant	10 000 000,00 euros
Ouvert le :	18/04/2006
Clôturé le :	En cours

Code	Libellé de l'engagement individuel	Type de Contrat	Durée (mois)	Ouverture	Clôture	Montant EI (a)	Paiements (b)	Solde (c = a - b)	%
001	Medecins du monde france-appui au système de santé et renforcement capacités district sanitaire du tangayika/katanga/rd	Subvention	36	12/18/2006	12/17/2009	3 500.000,00	2 122 836,00	1 377 164,00	60,65%
002	Pharmaciens sans frontieres-révitalisation de 11 zs du tanga nyika par un circuit d'appro en médicaments et consommables	Subvention	36	12/19/2006	12/18/2009	2 499 938,00	1 606 455,00	893 483,00	64,26%
003	Beano william assistant technique infrastructures a l'est	Contrat cadre	29	12/22/2006	5/21/2009	386 133,33	212 623,43	173 509,90	55,06%
004	Pedretti max suivi des projets ue a l'est-bunia	Contrat cadre	16	2/2/2007	6/1/2008	189 824,00	147 895,08	41 928,92	77,91%
005	Gtz- axe bukavu - walikale - étude technique et d'impact eni ronemental		7	2/15/2007	9/14/2007	66 875,97	66 875,97	0,00	100,00%
006	Soderu - assainissement et lutte contre l erosion - bukavu	Subvention	30	4/24/2007	10/23/2009	1 499 979,00	959 349,00	540 630,00	63,96%
007	Premiere urgence - relance agricole economique en ituri	Subvention	30	4/24/2007	10/23/2009	1 720.000,00	825 749,00	894 251,00	48,01%
008	Del giudice at suivi projets a l'est	Contrat cadre	18	5/11/2007	11/10/2008	314 658,00	222 958,13	91 699,87	70,86%
009	Unops - réhabilitation et entretien de la route kisangani-lu butu	Convention de contribution	30	6/11/2007	12/10/2009	7 777 035,00	6 169 574,00	1 607 461,00	79,33%
010	Aaa axe route sake masisi walikale phase 3	Subvention	27	6/11/2007	9/10/2009	3 678 377,00	2 557 278,00	1121 099,00	69,52%
011	Soderu centre d'info geographique goma	Subvention	28	6/19/2007	10/18/2009	775 793,80	698 214,00	77 579,80	90,00%
012	Dp ituri amenagement du territoiire	Devis programme	10	6/19/2007	4/19/2008	300.000,00	115 338,10	184 661,90	38,45%
013	Soderu assainissement bunia	Subvention	24	10/24/2007	10/23/2009	977 732,28	879 959,28	97 773,00	90,00%
014	Soderu desserte mbau-kamango	Subvention	12	12/7/2007	12/6/2008	699 980,00	559 744,00	140 236,00	79,97%
015	Soderu infrastructures goma	Subvention	11	12/7/2007	11/6/2008	299 935,00	239 948,00	59 987,00	80,00%
016	Aaa réhabilitation route ituri	Subvention	22	12/28/2007	10/27/2009	2 773 617,00	1 717 296,00	1 056 321,00	61,92%
017	Dp pec	Devis programme	15	2/18/2008	5/18/2009	323 730,00	121 020,00	202 710,00	37,38%
018	De bellabre appui projets est	Contrat cadre	10	6/11/2008	1/1/2009	123 896,00	78 239,00	45 657,00	63,15%
019	Acted-réhabilitation axe barake-fizi 141 km au sud-kivu	Subvention	18	6/11/2008	12/10/2009	3 276 605,00	985.000,00	2 291 605,00	30,06%
020	Rcn/rehab.Est-prevention et gestion des conflits fonciers en ituri	Subvention	17	7/29/2008	12/28/2009	975 779,00	581 084,00	394 695,00	59,55%
021	Pnud - conference su la paix	Convention de contribution	12	9/30/2008	9/29/2009	200.000,00	180.000,00	20.000,00	90,00%
022	Avsi foundation/appui aux infrastructures sociale de la zone de minembwe	Subvention	24	10/1/2008	9/30/2010	1 217 184,00	585 213,00	631 971,00	48,08%
023	Ctb-renforcement des capacités des entites territoriales de base dans le territoire de walungu et mwanga	Subvention	24	10/7/2008	10/6/2010	1 438 166,00		1 438 166,00	0,00%
					Total	35 015 238,38	21 632 648,99	13 382 589,39	61,78%

Total Engagement Principal	75.000.000,00
Engagé	35 015 238,38
Disponible non Engagé	29 984 761,62
Payé	21 632 648,99
Engagé non Payé	13 382 589,39
Solde non Payé	43 367 351,01

*E.I = Engagement Individuel

Projet appui reforme institution en charge aires protégées

CARTE PROJET

Décision :	013702
Montant convention :	4.000.000,00 euros
Date Limite d'Engagement :	31/12/2010
Numéro de l'Engagement Principal	09ACP ZR 027
Libellé de l'Engagement Global	PROJET APPUI REFORME INSTITUTION EN CHARGE AIRE PROTEGEES
Nature comptable	021010200120 - POL.SECT/PROJETS/PROG - AP POL.SECT2
Ouvert le :	25/04/2007
Clôturé le :	En cours

Code	Libellé de l'engagement individuel	Type de Contrat	Durée (mois)	Ouverture	Clôture	Montant EI (a)	Paiements (b)	Solde (c = a - b)	%
001	Eco - Contrat cadre 158565 - Appui aux directions financières de l'I.C.C.N. et IJZBC	Contrat cadre	12	6/13/2008	6/15/2009	175 494,00	105 296,40	70 197,60	60,00%
					Total	175 494,00	105 296,40	70 197,60	60,00%

Total Engagement Principal	4 000 000,00
Engagé	175 494,00
Disponible non Engagé	3 824 506,00
Payé	105 296,40
Engagé non Payé	70 197,60
Solde non Payé	3 894 703,60

*E.I = Engagement Individuel

Programme d'Appui à la Gouvernance en RDC (PAG)

CARTE PROJET

Décision :	013522
Montant convention :	33.000.000,00 euros
Date Limite d'Engagement :	31/12/2012
Numéro de l'Engagement Principal	09ACP ZR 025
Libellé de l'Engagement Global	PROGRAMME APPUI À LA GOUVERNANCE EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
Nature comptable	021010200120 - POL.SECT/PROJETS/PROG - AP POL.SECT2
Ouvert le :	13/10/2006
Clôturé le :	En cours

Code	Libellé de l'engagement individuel	Type de Contrat	Durée (mois)	Ouverture	Clôture	Montant EI (a)	Paiements (b)	Solde (c = a - b)	%
001	Transtec lettre de marche appui au ministere du plan	Contrat cadre	16	5/23/2007	9/22/2008	199 680,00	119 808,00	79 872,00	60,00%
002	Agreco geie appui publication textes nouveau code forestier	Contrat cadre	12	11/16/2007	11/15/2008	199 500,00	119 700,00	79 800,00	60,00%
003	Agreco - cc - appui a la coordination au ministere de l'envi ronnement	Contrat cadre	12	5/12/2008	5/11/2009	189 400,00	113 640,00	75 760,00	60,00%
004	Aide a la decision economique- cc - appui a la reforme des f inances publiques	Contrat cadre	18	5/12/2008	11/11/2009	183 080,00	109 848,00	73 232,00	60,00%
005	Business&strategies in europe - appui au ministere de la jus tice	Contrat cadre	12	5/29/2008	5/28/2009	165 350,00	99 210,00	66 140,00	60,00%
006	At pjt appui gouvernance	Service	54	12/13/2008	6/11/2013	6 589 600,00			
					Total	7 526 610,00	562 206,00	374 804,00	7,47%

Total Engagement Principal	33 000 000,00
Engagé	937 010,00
Disponible non Engagé	32 062 990,00
Payé	562 206,00
Engagé non Payé	374 804,00
Solde non Payé	32 437 794,00

*E.I = Engagement Individuel

Projet d'appui à la création de l'ANSSAC (Agence National des Services de Surveillance Aviation Civile)

CARTE PROJET

Décision :	013768
Montant convention :	5.000.000,00 euros
Date Limite d'Engagement :	
Numéro de l'Engagement Principal	09ACP ZR 031
Libellé de l'Engagement global	PROJET D'APPUI À LA CREATION DE L'ANSSAC (AGENCE NATIONAL DES SERVICES DE SURVEILLANCE AVIATION CIVILE)
Nature comptable	021010200120 - POL.SECT/PROJETS/PROG - AP POL.SECT2
Ouvert le :	6/4/2007
Clôturé le :	En cours

Code	Libellé de l'engagement individuel	Type de Contrat	Durée (mois)	Ouverture	Clôture	Montant EI (a)	Paiements (b)	Solde (c = a - b)	%
001				6/4/2007		0,00	0,00	0,00	0,00%
					Total	0,00	0,00	0,00	0,00%

Total Engagement Principal	5.000.000
Engagé	0
Disponible non Engagé	5.000.000
Payé	0
Engagé non Payé	0
Solde non Payé	0

*E.I = Engagement Individuel

Projet de soutien à la reforme de la police nationale

CARTE PROJET

Décision :	013857-013858
Montant convention :	5.000.000,00 euros
Date Limite d'Engagement :	
Numéro de l'Engagement Principal	09ACP ZR 032 - 33
Libellé de l'Engagement global	PROJET DE SOUTIEN À LA REFORME DE LA POLICE NATIONALE
Nature comptable	021010200120 - POL.SECT/PROJETS/PROG - AP POL.SECT2
Ouvert le :	7/9/2007
Clôturé le :	En cours

Code	Libellé de l'engagement individuel	Type de Contrat	Durée (mois)	Ouverture	Clôture	Montant EI (a)	Paiements (b)	Solde (c = a - b)	%
001				6/4/2007		0,00	0,00	0,00	0,00%
					Total	0,00	0,00	0,00	0,00%

Total Engagement Principal	5.000.000
Engagé	0
Disponible non Engagé	5.000.000
Payé	0
Engagé non Payé	0
Solde non Payé	0

*E.I = Engagement Individuel

Projet Assainissement Urbain à Kinshasa (PAUK)

CARTE PROJET

Décision :	013757
Montant convention :	22.000.000,00 euros
Date Limite d'Engagement :	19/09/2010
Numéro de l'Engagement Principal	09ACP ZR 029
Libellé de l'Engagement Global	PROJET ASSAINISSEMENT URBAIN À KINSHASA (PAUK)
Nature comptable	021010200120 - POL.SECT/PROJETS/PROG - AP POL.SECT2
Ouvert le :	31/05/2007
Clôturé le :	En cours

Code	Libellé de l'engagement individuel	Type de Contrat	Durée (mois)	Ouverture	Clôture	Montant EI (a)	Paiements (b)	Solde (c = a - b)	%
001	M.Bobillier - assistance technique pauk (programme d'assaini ssement urbain kinshasa)	Contrat cadre	38	11/16/2007	12/31/2010	491 700,00	134 507,29	357 192,71	27,36%
002	Dp pauk - dec 2007 - dec 2008	Devis programme	13	12/10/2007	12/31/2008	4 950.000,00	2 393 382,15	2 556 617,85	48,35%
003	Cfao (ex auto one) - fourniture de 6 vehicules por le pauk	Fourniture	14	1/8/2008	3/14/2009	134 500,00	121 050,00	13 450,00	90,00%
004	Congo oil fournitures carburant pour le pauk	Fourniture	35	1/14/2008	12/27/2010	266 760,00		266 760,00	0,00%
005	Tractafric-fourniture d'un chargeur et une tratopelle	Fourniture	23	5/7/2008	4/9/2010	335 170,44	201 102,26	134 068,18	60,00%
006	Iveco-fourniture de materiel de transport	Fourniture	24	6/11/2008	6/14/2010	1 876 532,00	1 125 919,00	750 613,00	60,00%
007	Cfao motor (ex auto one) - fourniture d'un compacteur pousse ur bomag bc 462 rb	Fourniture	20	6/25/2008	2/14/2010	277 256,54	166 353,92	110 902,62	60,00%
008	Dp pauk/beau de demarrage - 01/07/08 au 31/12/08	Devis programme	6	7/1/2008	12/31/2008	400.000,00	400.000,00	0,00	100,00%
009	Devis-programme no pauk/2009 du 01/01/09 au 31/12/09	Devis programme	13	11/26/2008	12/31/2009	5 950.000,00		5 950.000,00	0,00%
					Total	14 681 918,98	4 542 314,62	10 139 604,36	30,94%

Total Engagement Principal	22 000 000,00
Engagé	14 681 918,98
Disponible non Engagé	7 318 081,02
Payé	4 542 314,62
Engagé non Payé	10 139 604,36
Solde non Payé	17 457 685,38

*E.I = Engagement Individuel

Appui à la CENI

CARTE PROJET

Décision :	013767
Montant convention :	3.000.000,00 euros
Date Limite d'Engagement :	31/12/2009
Numéro de l'Engagement Principal	09ACP ZR 030
Libellé de l'Engagement Global	APPUI À LA CENI
Nature comptable	021010200120 - POL.SECT/PROJETS/PROG - AP POL.SECT2
Ouvert le :	04/06/2007
Clôturé le :	En cours

Code	Libellé de l'engage-ment individuel	Type de Contrat	Durée (mois)	Ouverture	Clôture	Montant EI (a)	Paiements (b)	Solde (c = a - b)	%
001	Pnud appui a la ceni	Convention de contribution	20	5/2/2008	12/31/2009	2 800.000,00	1 120.000,00	1 680.000,00	40,00%
002	Sudgest contrat-cadre expert demographe et informaticien	Contrat cadre	12	7/20/2008	7/19/2009	194 820,00	116 892,00	77 928,00	60,00%
					Total	2 994 820,00	1 236 892,00	1 757 928,00	41,30%

Total Engagement Principal	3 000 000,00
Engagé	2 994 820,00
Disponible non Engagé	5 180,00
Payé	1 236 892,00
Engagé non Payé	1 757 928,00
Solde non Payé	1 763 108,00

*E.I = Engagement Individuel

Programme facilite de coopération technique

CARTE PROJET

Décision :	013620
Montant convention :	5.700.000,00 euros
Date Limite d'Engagement :	31/12/2010
Numéro de l'Engagement Principal	09ACP ZR 026
Libellé de l'Engagement Global	PROGRAMME FACILITE DE COOPERATION TECHNIQUE
Nature comptable	021010200120 - POL.SECT/PROJETS/PROG - AP POL.SECT2
Ouvert le :	02/03/2007
Clôturé le :	En cours

Code	Libellé de l'engagement individuel	Type de Contrat	Durée (mois)	Ouverture	Clôture	Montant EI (a)	Paiements (b)	Solde (c = a - b)	%
001	Eco - contrat cadre 157802 - identification programme. Justice	Contrat cadre	12	6/13/2008	6/12/2009	120 028,00	72 016,80	48 011,20	60,00%
002	Ace-appui à la primature et la commission economico-financière du gouvernement de la RDC	Contrat cadre	12	7/16/2008	7/15/2009	199 356,00	119 613,60	79 742,40	60,00%
003	AEDES - appui techn. Elaboration cadre normatif et organisation intermediaire du MSP	Contrat cadre	7	7/29/2008	2/28/2009	67 130,00	40 278,00	26 852,00	60,00%
004	POLHL CONSULTING - Identification programme d'appui au développement économique et a l intégration régionale	Contrat cadre	12	8/15/2008	8/14/2009			0,00	
005	Devis-programme1 - Facilité de coopération technique	Devis programme	12	10/16/2008	10/15/2009	273 600,00	82 500,00	191 100,00	30,15%
006	ADE - Mission d'intensification appui au développement economique et a l'intégration régionale (RDC)	Contrat cadre	5	10/31/2008	3/30/2009	199 910,00		199 910,00	0,00%
007	ATOS ORIGIN BELGIUM /étude d'identification du projet 10fed aux parlements de la RDC	Contrat cadre	6	10/31/2008	4/30/2009	199.000,00		199.000,00	0,00%
008	SUDGEST - Étude impact de découpage des provinces en RDC	Contrat cadre	6	11/14/2008	5/13/2009	131 280,00			
009	AGRECO contrat cadre	Contrat cadre	7	12/30/2008	6/29/2009	197 800,00			
					Total	1 190 304,00	314 408,40	744 615,60	26,41%

Total Engagement Principal	5 700 000,00
Engagé	1 190 304,00
Disponible non Engagé	4 509 696,00
Payé	314 408,40
Engagé non Payé	875 895,60
Solde non Payé	5 385 591,60

*E.I = Engagement Individuel

Avenant I : Augmentation Budgétaire projet PAR II

CARTE PROJET

Décision :	12261
Montant convention :	28 650.000,00 euros
Date Limite d'Engagement :	
Numéro de l'Engagement Principal	09ACP ZR 023
Libellé de l'Engagement global	Avenant I Augmentation Budgetaire projet PAR II
Nature comptable	021010200120 - POL.SECT/PROJETS/PROG - AP POL.SECT2
Ouvert le :	9/15/2005
Clôturé le :	En cours

Code	Libellé de l'engagement individuel	Type de Contrat	Durée (mois)	Ouverture	Clôture	Montant EI (a)	Paiements (b)	Solde (c = a - b)	%
001	PAR II	Devis programme/ Fourniture		9/20/2006		28 650.000,00	11 746 801,59	16 903 198,41	41,00%
					Total	28 650.000,00	11 746 801,59	16 903 198,41	41,00%

Total Engagement Principal	60.000.000
Engagé	59 100.000
Disponible non Engagé	9 00.000
Payé	59 100.000
Engagé non Payé	0
Solde non Payé	16 903 198

*E.I = Engagement Individuel

Avenant 2 : Augmentation Budgétaire projet PAR II

CARTE PROJET	
Décision :	12261
Montant convention :	22 063 048,00 euros
Date Limite d'Engagement :	
Numéro de l'Engagement Principal	09ACP ZR 028
Libellé de l'Engagement Global	Avenant n°02 Augmentation Budgetaire projet PAR II
Nature comptable	021010200120 - POL.SECT/PROJETS/PROG - AP POL.SECT2
Ouvert le :	4/25/2007
Clôturé le :	En cours

Code	Libellé de l'engagement individuel	Type de Contrat	Durée (mois)	Ouverture	Clôture	Montant EI (a)	Paiements (b)	Solde (c = a - b)	%
001	PAR II	Devis programme/ Fourniture		4/25/2007		18 347 582,86	3 742 982,54	14 604 600,32	20,40%
					Total	18 347 582,86	3 742 982,54	14 604 600,32	20,40%

Total Engagement Principal	22 063 048
Engagé	18 347 583
Disponible non Engagé	9 00.000
Payé	3 742 983
Engagé non Payé	18 320 065
Solde non Payé	

*E.I = Engagement Individuel

Glossaire et Abréviations

Accord de Cotonou : Accord de partenariat ACP-CE signé à Cotonou le 23 juin 2000 révisé à Luxembourg le 25 juin 2005.

Avenant : acte modifiant une convention.

Bilan financier ou bilan de liquidité : est établi dans le but d'évaluer le patrimoine de l'entreprise et d'apprécier sa solvabilité à court terme.

Comité de pilotage : organe d'orientation chargé de veiller au bon fonctionnement d'un projet.

Devis programme : document fixant les moyens matériels et les ressources humaines nécessaires, le budget ainsi que les modalités techniques et administratives de mise en oeuvre pour l'exécution d'une convention pendant une période donnée.

ECHO : Office d'aide humanitaire de la Commission européenne.

Ecosystème : ensemble formé par une association ou communauté d'êtres vivants (ou biocénose) et son environnement géologique, pédologique et atmosphérique (biotope). Les éléments constituant un écosystème développent un réseau d'interdépendances permettant le maintien et le développement de la vie.

Endossement : approbation d'un acte financier.

EUFOR : force opérationnelle multinationale de l'Union européenne ou force de l'Union européenne.

EUPOL : mission de police de l'Union européenne en R.D.C.

EUSEC : mission de conseil et d'assistance de l'Union européenne en matière de réforme du secteur de la sécurité en R.D.C.

Maître d'oeuvre : personne morale (entreprise, direction, etc.) responsable garante de la bonne réalisation technique d'un projet.

Maître d'ouvrage : il est l'entité porteuse du besoin, celui qui définit l'objectif du projet, son calendrier et le budget consacré à ce projet. Il doit maîtriser l'idée de base du projet et doit représenter à ce titre les bénéficiaires du projet. Ainsi, le maître d'ouvrage est responsable de l'expression fonctionnelle des besoins.

Médicament générique : médicament identique ou équivalent à celui d'une marque (appelé médicament princeps), mais produit et commercialisé sous sa dénomination commune internationale (DCI, nom chimique de la molécule).

Ordonnateur national : personne chargée de représenter les pouvoirs publics de chaque Etat ACP dans toutes les activités financées sur les ressources du FED.

AAA : Agro Action Allemande
AAC : Autorité de l'Aviation Civile
AAO : Avis d'Appel d'Offres
ACP : Afrique – Caraïbes – Pacifique
ACTED : Agence de Coopération Technique au Développement
AIC : Appui Institutionnel au niveau Central
ANE : Acteurs Non Etatiques
APE : Accord de Partenariat Economique
APEC : Appui au Processus Electoral au Congo
APEK : Arrière Pays Economique de Kinshasa
APF : African Parks Foundation
AT : Assistant Technique
BCZ : Bureau Central de Zone de santé
BEI : Banque européenne d'Investissement
CADMEKO : Centrale d'Achat et de Distribution des Médicaments Kasaï Oriental
CE : Commission Européenne
CENI : Commission Electorale Nationale Indépendante
CF : Convention de Financement
CGP : Cellule de Gestion de Projets / Programmes
CICOS : Commission Internationale du Bassin Congo-Oubangui-Sangha
CIFOR : Center for International Forestry Research
CMJ : Comité Mixte Justice
COFED : Cellule d'appui à l'Ordonnateur national du Fonds européen de Développement
COMESA : Common Market of Eastern and Southern Africa (Marché Commun de l'Afrique orientale et australe)
COMIFAC : Commission des Forêts d'Afrique Centrale
CS : Centre de Santé
CSRP : Comité de Suivi de la Réforme de la Police
CTB : Coopération Technique Belge
CTRS : Comité Technique Régional de Suivi
DAO : Dossier d'Appel d'Offres
DCE : Délégation de la Commission Européenne
DP : Devis-Programme
DSCRP : Document de Stratégie pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté
ECOFAC : Ecosystème Forestiers d'Afrique Centrale
ECZ : Equipe Cadre de Zone de santé
EGEE : Etablissement de Garde et d'Education de l'Etat
EUP : Etablissements d'Utilité Publique
FAO : Food and Agriculture Organization - Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (OAA)
FASS : Fonds d'Achats des Services de Santé
FDSS : Fonds de Développement des Services de santé
FED : Fonds Européen de Développement
FEDECAME : Fédération des Centrales de distribution des Médicaments
FLEGT : Forest Law Enforcement Governance and Trade
FOSA : Formations sanitaires
GMRRR : Groupe Mixte de Réflexion sur la Réforme et la Réorganisation de la Police Nationale Congolaise
I.C.C.N. : Institut congolais pour la Conservation de la Nature
IITA : Institut International d'Agriculture Tropicale
IJZBC : Institut Jardin Zoologique et Botanique du Congo
INERA : Institut National pour l'Etude et la Recherche Agronomique
INPP : Institut National de Préparation Professionnelle
LRRD : Lien entre l'urgence, la Réhabilitation et le Développement
MEG : Médicaments Génériques
ON : Ordonnateur National
OND : Ordonnateur National Délégué
OP : Ordre de Paiement
PAG : Programme d'Appui à la Gouvernance
PAP : Programme d'Actions Prioritaires
PAR : Programme d'Appui à la Réhabilitation
PAUK : Projet d'Assainissement Urbain à Kinshasa
PEC : Projet Est-Congo
PEFA : Public Expenditure and Financial Accountability (Cadre des Mesures de la Gestion des Finances Publiques)
PIN : Programme Indicatif National
PIR : Programme Indicatif Régional
PMPTR : Programme Minimum de Partenariat pour la Transition et la Relance
PNC : Police Nationale Congolaise
PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
PS9FED : Programme Santé 9e FED
PSPE : Police Spéciale de Protection de l'Enfant

RAC	: Rapport Annuel Conjoint
RAM	: Rapport d'Activités Mensuel
RAPAC	: Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale
RDC	: République Démocratique du Congo
REAFOR	: Relance de la Recherche Agricole et Forestière
REJUSCO	: Restauration de la Justice à l'Est du Congo
RVF	: Régie des Voies Fluviales
SODERU	: Solidarité et Développement Rural
TCF	: Technical Cooperation Facility - Facilité de Coopération Technique (FCT)
TDR	: Termes de Référence
TFPR	: Task force de Préparation Régionale
UCN	: Unité de Coordination Nationale
UCP	: Unité de Coordination Provinciale
UE	: Union Européenne
UGP	: Unité de Gestion de Projets / Programmes
UNESCO	: Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNOPS	: Bureau des Nations Unies pour les Services d'appui aux Projets
ZS	: Zones Sanitaires

Légendes des photos

Page

10 Vue aérienne du fleuve Congo aux portes de Matadi - © Michel Katompa

12 Building administratif COFED - © Michel Katompa

13 Equipe COFED - © Michel Katompa

16 Mosaïque carte de la République Démocratique du Congo

18 De gauche à droite : En arrière plan, M. Vital Kamerhe président de l'Assemblée Nationale, M. Léon Kengo président du Sénat et à l'extrême droite, M. Olivier Kamitatu, ministre du plan. En avant plan, M. Richard Zink, Chef de délégation de la Comission européenne en RDC et S.E.M. Président de la République Joseph Kabila

18 De gauche à droite : deux experts du PEFA, M. le vice-ministre des Finances et le coordonnateur de la COFED

19 Le Chef de délégation, M. Richard Zink et le ministre de l'Environnement, M. José Endundo

19 Le ministre des Finances et ON du FED, Athanase Matenda

20 De gauche à droite le commissaire européen au Développement, M. Louis Michel, le ministre des Finances, M. Athanase Matenda, le ministre de l'Environnement, M. José Endundo et l'ambassadeur de l'UE en RDC, M. Richard Zink

27 Transport de prisonniers - Goma, Projet REJUSCO

50 Formation du personnel de Santé, Goma - © Michel Katompa

63 Troupeau d'éléphants - © Gorka Lejarcegi

68 Bambous au bord du Lac Ma vallée - © Michel Katompa

69 Bourgeonnement d'une fôret galerie - © Michel Katompa

Adresses utiles

AAA — Agro action allemande (Welt hunger hilfe)
Quartier Lumumba - BP 509 - Bunia - RDC
Arnaud Havet - Chef de mission
www.welthungerhilfe.de - (+243) 81 032 96 48

ACF — Africa Conservation Fund
10, Norwich street - Londres - Grande Bretagne
dp@gorilla.cd

ACTED — Agence d'aide à la coopération technique et au développement
31, av. Maniema - Ibanda - Bukavu - RDC
Matthieu Lefebvre - Directeur pays
bukavu@acted,org - www.acted.org - (+243) 99 77 22 019

ANE — Projet d'Appui au renforcement des Acteurs non Etatiques en RDC
21, av. des sénégalais - Gombe - Kinshasa - RDC
Quinci Filippo - Chef de mission
info@projet-ane - www.projet-ane.org - (+243) 99 116 68 12

APF — African Parks Foundation
Station de Nagero - Province Orientale - RDC
Marcel Collet - Directeur

ASRAMES
1, av. des Mésanges quartier Volcans - Goma - RDC
Michael Lijdsman - Directeur0
info@asrames.org - www.asrames.org - (+243) 99 8088170

AVSI
134, av. Ibis - Goma - RDC
Edoardo Tagliani - Représentant
www.avsi.org - (+243) 99 76 700 75

Cellule Infrastructures
70 A, av. Roi Baudoin - Gombe - Kinshasa - RDC
Amidou Sere - Coordonnateur
celluleinfra@vodanet.cd - (+243) 81 037 64 94

CMJ — Comité Mixte Justice
Palais de la Justice Centre de formation Personnel Av, Père BOKA Kinshasa - RDC
Pierre KANIKA - Gestionnaire secrétariat CMJ
(+243) 81 508 80 68

COFED — Cellule d'appui à l'Ordonnateur national du Fonds européen de développement
Hôtel des Impôts (DGI) croisement des avenues des Marais et Province Orientale - Gombe - Kinshasa - RDC
Alexis Thambwe-Mwamba - Coordonateur national, Ordonnateur national délégué du FED
cofed@cofed.cd - www.cofed.cd - (+243) 81 555 36 44

COOPI — Cooperatzione Internationale
Mbuji Mayi - RDC
Pantera Gigiola - Coordinatrice

CORDAID
1, av.des sapins Kasaï Occidental et Oriental - Kananga - RDC
Frank De Paepa - Chef de mission
kananga.office@cordaid.net - (+243) 81 451 32 22

CREDES
27, rue de Vanves - 92100 Boulogne - France
André Durbec - Directeur Général
credes@credes.net - www.credes.net - (+33) (0) 142 74 11 10

CTB — Coopération Technique Belge
Rue Colonel EBEYA, 15-17 - Gombe - Kinshasa - RDC
Manolo Demaure - Représentant résident en RDC
representation.rdc@bctctb.org - (+243) 81 950 05 12

DCE — **Délégation de la Commission européenne**
Immeuble BCDC, 13e-14e-15e niveau, Bld du 30 juin - Gombe - Kinshasa - RDC
Richard Zink - Chef de Délégation
delegation-dem-rep-of-congo@ec,europa,eu - www,delcod,ec,europa,eu - (+243) 81 330 012 25

DFID — **Department for International Development**
Ambassade du Royaume-Uni 83, Av. Roi Baudouin B.P. 8049 Kinshasa - RDC
Jean-Paul Mabaya - Conseiller Assistant en Gouvernance

ECOFAC — **Programme régional de conservation et valorisation des Ecosystèmes Forrestiers d'Afrique Centrale**
14, av. Sergent Moke (Safricas) - Ngaliema - Kinshasa - RDC
Jean claude Le Corre - Chef de Composante Parc National de Salonga

---

EUPOL — **European police**
4, Avenue de L'avenir - Ngaliema - Kinshasa - RDC
Michel KENSIER - Commissaire Divisionnaire ; Chef de Mission Adjoint

---

FASS K. OCC — **Fonds d'achat des services de santé Kasaï Occidental**
282, av. kadutu quartier Tshisambi Kananga - RDC
Zéphirin Kanyinda Tshiyombo - Directeur
eupfasskocc@gmail.com - (+243) 81 715 08 54

FASS K. OR — **Fonds d'achat des services de santé Kasaï Oriental**
17, TSF, quartier de la poste - Muya - Mbuji mayi
Emile Songosongo - Directeur

FASS N. KIVU — **Fonds d'achat des services de santé Nord-Kivu**
5, av. Kinshasa batiment Somifi - Musasa - Butembo - RDC
Guillaume Kasereka - Directeur
eupfassnkv.dir@gmail.com

FASS P.O — **Fonds d'achat des services de santé Province Orientale**
Province Orientale - RDC
Albert Makangila - Directeur
eupfasspo@gmail.com

FDSS — **Fonds de Développement des services de santé**
46, av. du livre - Gombe - Kinshasa - RDC
Jack Kokolomani - Directeur
secfdss@gmail.com - (+243) 81 884 19 66

FEDECAME — **Fédération des centrales d'approvisionnements en Médicaments Essentiels**
44, av.de la justice - Gombe - Kinshasa - RDC
Odon Mulungu - Directeur
fedecame@jobantech.cd - (+243) 99 877 80 80

FOLECO — **Fédération des Ong laïces à vocation économique du Congo -**
2550/558 Bld lumumba - 10e rue - Limete - Kinshasa - RDC
Jean marie Nsambu - Secrétaire exécutif
foleco2005@yahoo.fr - (+243) 99 824 78 69

GTZ — **Coopération Technique Allemande**
21, rue Ituri Kinshasa - RDC
Jaap Schoorl - Coordonnateur programme de la biodiversite et des frêts

---

I.C.C.N. — **Institut congolais pour la conservation de la nature**
13, av. des cliniques - Gombe - Kinshasa - RDC
Cosma Wilungula - Directeur général
adg.iccn@iccn.cd - www.iccn.cd - (+243) 99 8044 118

MALTESER 20, av.Bondoma quartier GB - Ngaliema - Kinshasa - RDC
Sandrine Rosenmberger - Coordinatrice
(+243) 99 565 57 54

MDM Médecins du Monde
7, av. panzi quartier Basoko - Ngaliema - Kinshasa - RDC
Pascale Barnich - Coordinatrice
mdmcongo@yahoo.fr - (+243) 81 31 32 676

MEDAIR Bunia
RDC
Dominique ROUSSEAU - Directeur National
cd-congo@medaire.org - www.medair.org - (+243) 998 606 117

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT
15, av.des cliniques - Gombe - Kinshasa - RDC
S.E.M. José Endundo - Minstre de l'Environnement
cabminecn-t@hotmail.fr

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE
4310, Bld 30 juin BP 3088 - Gombe - Kinshasa - RDC
S.E.M Victor Makwenge - Ministre de la Sante publique
(+243) 81 815 04 40

MINISTERE DES FINANCES
2, avenue Lubefu - Gombe - Kinshasa - RDC
S.E.M. Athanase matenda Kyelu - Ministre des finances, Ordonnateur national du FED

OIM Organisation Internationale de migration
Avenue de la Gombe n°8 Kinshasa - RDC
Kali ELAVIA - Ressources Manager

OXFAM NOVIB
Mauristskade 9 2500 GX BP 30919 La Haye - Pays-bas
Rolf van der - Directeur
www.oxfamnovib.nl - (+31) (0) 70 342 18 73

PAG Projet d'Appui au renforcement de la Gouvernance
Immeuble SOFIDE 9-11, avenue Kisangani et Nganbu - Kinshasa - RDC
Jean-Jacques OUDIOT - Chef de Projet
(+243) 81 8823 979

PAR II / PAUK Programme d'Appui à la Réhabilitation
16, av. pumbu B.P 2699 - Gombe - Kinshasa - RDC
Maurizio Filippi - Coordonnateur
par2@ic.cd - (+243) 81 700 61 25

PAR/I.C.C.N. Projet d'appui à la réforme de l'Institut congolais pour la conservation de la nature
14, av.sergent moké concession Safricas - Gombe - Kinshasa - RDC
Marc Languy - Coordonnateur
reformeiccn@gmail.com - (+243) 9972 86 452

PREMIERE URGENCE
9 bis, rue georges La garenne-colombes
France - Thierry Mauricet - Directeur générale
www.premiere-urgence.org - (+33) (0) 1 55 66 99 66

PS9FED Programme santé 9e FED
137, place royale, boulevard du 30 juin, - Gombe - Kinshasa - RDC
Dominique Lambert - Coordonnatrice
secdirps9fed@gbs,cd - (+243) 81 202 65 31

PSF — Pharmaciens Sans Frontières
9, rue André Darbon F-33300 - Bordeaux - France
Marina Benedik - Directrice Générale
psf@psfci.org - www.psfci.org - (+33) (0) 5 57 92 08 28

RAPAC — Réseau des aires protégées d'Afrique centrale
Libreville - Gabon
Jean pierre Agnangoye - Secrétaire exécutif
secratariat.executif@rapac.org - (+241) 44 33 22

RCN — Réseau des citoyens
Immeuble SOFIDE 9-11, avenue Kisangani et Nganbu - Gombe - Kinshasa - RDC
Annie Dumont - Chef de mission
rcn@ic.cd - www.rcn-ong.be - (+243) 99 86 39 616

REJUSCO — Restauration de la Justice à l'Est de la RDC
360, av. Walikale , Rond point signers Goma - RDC
Marc Dubois - Coordonnateur
www.btcctb.org - (+243) 81 900 00 30

SODERU — Solidarité et Devéloppement rural
53, rue Didot - Paris - France
Frédéric Carnavon - Coordinateur
(+33) 1 40 44 69 84

UCPEC — Unité de Coordination Programme Est Congo
1, av. Karibu - Goma - RDC
Désiré Evrard - Coordonnateur
ucpec1@gmail.com - (+243) 81 144 11 82

UNIVERSUD LIEGE
2 Baat B3h Traverse des Architectes - Liège - Belgiques
Danièle Songag - Présidente
universud@ulg.ac.be - www.universud.ulg.ac.be - (+32) (0) 4 366 55 43

Éditeur responsable : Alexis Thambwe Mwamba

Rédacteurs : Alexis Thambwe Mwamba - Pascaline Mvula Nsaki - Godelive Lonji Bandekela - Berthe Muika Mulunda - Dan Mulinda - Yves Mitondo - Yves Kalikat

Design et Mise en page : Rodin Mulumba - Alexis Thambwe Mwamba